



PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
Aire de stockage et de broyage
des déchets verts de la commune
de Bompas

SYDETOM 66

Version : 22 février 2017



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Siège social : 175 rte de la Gare – 07360 Les Ollières sur Eyrieux | Tél. +33 (0) 4 75 65 68 57
Montpellier : 65 rue de la gariguette – 34130 St Aunès | Tél. +33 (0) 4 88 13 19 46
Toulouse : 15 Chemin de la Crabe 31300 Toulouse I | Tél. +33 (0) 5 61 15 37 63
www.capse.fr | capse-france@capse.fr | Code APE : 7112B | SIREN : 477 679 369

ANNEXE 7 : Pré-diagnostic écologique

PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Aire de stockage et de broyage des déchets verts de la commune de Bompas

SYDETOM 66
Naturopôle – Bât.I – n°9
3 Boulevard de Clairefont – BP 50029
66351 TOULOUGES CEDEX

Chargé d'affaire CAPSE FR : Gaëtan DOUTRE
Tel. +33 (0) 4 75 65 68 57
E-mail : gaetan.doutre@capse.fr

Responsable(s) client(s) : Fernand ROIG
Tel. +33 (0) 4 68 57 86 86

N° d'affaire : CAPSEFR_R1_1712

N° document : CAPSEFR_R1_1712_1_A

Historique des modifications

Rév.	Date	Objet des modifications	JG Réd.	NV Vérif.	GD App.	App. Client
A	22/02/2017	Création du document	JG	NV	GD	-

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION – OBJET DE L'ETUDE	7
2	PRESENTATION DU SITE	8
3	ANALYSE DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE	11
3.1.	PERIMETRES D'INVENTAIRES	11
3.1.1.	ZNIEFF de type I n° 910010863 « Zone humide de l'étang de Canet »	11
3.1.2.	ZNIEFF de type II n°910030615 « Plaine de Saint-Estève »	12
3.1.3.	ZNIEFF de type II n°910010862 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »	13
3.2.	PERIMETRES NATURA 2000	15
3.2.1.	Directive Oiseaux - Zone de Protection Spéciale n° FR9112025 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »	15
3.2.2.	Directive Habitats Faune Flore - Zone Spéciale de Conservation n° FR9101465 « Complexe lagunaire de Canet »	15
3.3.	ESPACES NATURELS SENSIBLES	18
3.3.1.	ENS n° 66-39 « La Têt »	18
3.3.2.	ENS n° 66-85 « Etang de Canet et espaces naturels périphériques »	18
3.3.3.	ENS n°66-38 « L'Agly »	18
3.4.	ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX	21
3.4.1.	Site LR 20 « Etangs de Canet et de Villeneuve de la Raho et embouchure du Tech »	21
3.5.	SCHEMA REGIONALE DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) ET PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA)	23
3.5.1.	SRCE	23
3.5.2.	PNA	24
4	METHODOLOGIE	28
4.1.	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	28
4.2.	CONSULTATION DES EXPERTS LOCAUX	28
4.3.	METHODE D'INVENTAIRES DE TERRAIN	29
4.3.1.	Zone d'emprise du projet – zone d'étude	29
4.3.2.	Date des prospections	29
4.3.3.	Méthodologie par compartiment biologique étudié	30
4.4.	LIMITE DES PROSPECTIONS	33
4.5.	CRITERES D'EVALUATION	33
5	RESULTATS DES INVENTAIRES	34
5.1.	HABITATS NATURELS	34
5.1.1.	Peuplements de Cannes de Provence	34
5.1.2.	Alignements d'arbres	35
5.1.3.	Jardins potagers de subsistance	36

5.1.4.	<i>Terrain en friche</i>	37
5.1.5.	<i>Zone rudérale</i>	38
5.1.6.	<i>Principaux milieux en bordure de site</i>	40
5.1.7.	<i>Cours d'eau présents dans la zone d'étude</i>	40
5.2.	FLORE.....	42
5.3.	FAUNE.....	42
5.3.1.	<i>Vertébrés</i>	42
5.3.2.	<i>Invertébrés</i>	54
5.4.	SYNTHESE DES ENJEUX FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES	54
5.5.	SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	59
6	ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET PROPOSITIONS DE MESURES	62
6.1.	OBJECTIFS ET DEFINITIONS.....	63
6.2.	IMPACT DURANT LES TRAVAUX.....	64
6.2.1.	<i>Identification et caractérisation des effets potentiels du projet</i>	64
6.2.2.	<i>Mesures prises pour supprimer, réduire et/ou compenser les effets négatif sur le patrimoine naturel</i> <i>72</i>	
6.2.3.	<i>Evaluation des impacts</i>	79
6.3.	IMPACT DURANT L'EXPLOITATION	81
	ANNEXES	83

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES SITES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SITUES DANS ET/OU A PROXIMITE DE LA ZONE D'EMPRISE (© SITE INTERNET DREAL OCCITANIE).....	11
TABLEAU 2 : SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX VIS-A-VIS DU PROJET.....	27
TABLEAU 3 : DATES DES PROSPECTIONS PAR COMPARTIMENT BIOLOGIQUE ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES	30
TABLEAU 4 : CRITERES DE HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	33
TABLEAU 5 : EMPRISE DES DIFFERENTS MILIEUX RENCONTRES SUR LA ZONE DU PROJET	34
TABLEAU 6 : MAMMIFERES RECENSES LORS DE LA CAMPAGNE D'INVENTAIRE.....	43
TABLEAU 7 : AVIFAUNE OBSERVEE LORS DES CAMPAGNES D'INVENTAIRES	46
TABLEAU 8 : FAUNES REPTILIENNES ET AMPHIBIENNES OBSERVEES LORS DES CAMPAGNES D'INVENTAIRES	51
TABLEAU 9 : INVERTEBRES OBSERVES LORS DES CAMPAGNES D'INVENTAIRES	54
TABLEAU 10 : TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES VIS-A-VIS DU PROJET.....	56
TABLEAU 11: CRITERES DE HIERARCHISATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	63
TABLEAU 12 : RAPPEL DES DIFFERENTS HABITATS NATURELS PRESENTS AU SEIN DE LA ZONE D'EMPRISE DU PROJET	66
TABLEAU 13 : SYNTHESE DE L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES ENSEMBLES VEGETAUX BORDANT L'ORBIEU	67
TABLEAU 14 : SYNTHESE DE L'EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET SUR LES TERRAINS EN FRICHES.....	68
TABLEAU 15 : SYNTHESE DE L'EVALUATION DE L'IMPACT DU PROJET SUR LES ZONES RUDERALES	69
TABLEAU 16 : PRESENTATION DES PERIODES SENSIBLES D'INTERVENTION POUR LES DIFFERENTS GROUPES ANIMAUX	76
TABLEAU 17 : IMPACTS RESIDUELS DU PROJET SUR LA FAUNE ET LA FLORE EN PHASE TRAVAUX	80

Liste des figures

FIGURE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA ZONE D'ETUDE DEPUIS LA DIGUE AU SUD DE LA ZONE DU PROJET.....	9
FIGURE 2 : LOCALISATION DU PROJET D'AIRE DE STOCKAGE ET DE BROUAGE DES DECHETS VERTS	10
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES ZNIEFF SITUEES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE (© DREAL OCCITANIE).....	14
FIGURE 4 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 SITUES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE (© DREAL OCCITANIE).....	17
FIGURE 5 : LOCALISATION DES ENS SITUES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE (© DREAL OCCITANIE)	20
FIGURE 6 : LOCALISATION DES ZICO SITUEES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE (© DREAL OCCITANIE).....	22
FIGURE 7 : SCHEMA D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE (© CEMAGREF).....	23
FIGURE 8 : SRCE LANGUEDOC-ROUSSILLON CENTRE SUR LA REGION PERPIGNANAISE (© DREAL OCCITANIE).....	26
FIGURE 9 PRE-CARTOGRAPHIE DELIMITANT LES DIFFERENTES FORMATIONS VEGETALES DE LA ZONE D'ETUDE.....	30
FIGURE 10 : TABLETTE NUMERIQUE EQUIPEE D'UN GPS ET DU LOGICIEL CARTOLANDER.....	30
FIGURE 11 : PEUPLEMENT DENSE DE CANNES DE PROVENCE SIMILAIRE A CEUX OBSERVES DANS LA ZONE D'ETUDE (© WIKIPEDIA.ORG).....	35
FIGURE 12 : HAIE DE CYPRES ET DE LIERRE ARBORESCENT LONGEANT UNE PARCELLE AGRICOLE AU NORD DE LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	36
FIGURE 13 : JARDIN POTAGER FAMILIAL SIMILAIRE A CEUX OBSERVES AU SEIN DE LA ZONE D'ETUDE (© WIKIPEDIA.ORG)	37
FIGURE 14 : PARCELLE EN FRICHE A L'OUEST DE LA DECHETERIE ACTUELLE (© CAPSE FRANCE 2017).....	37
FIGURE 15 : ZONE RUDERALE AU SEIN DE L'AIRE DE STOCKAGE ET DE BROUAGE DES DECHETS VERTS DE LA COMMUNE DE BOMPAS (© CAPSE FRANCE 2017).....	38
FIGURE 16 : HABITATS ET MILIEUX NATURELS RENCONTRES SUR LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	39
FIGURE 17 : COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES RECENSES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ETUDE.....	41
FIGURE 18 : LOUTRE D'EUROPE (© WIKIPEDIA.ORG)	44
FIGURE 19 : SYNTHESE DES ENJEUX CONCERNANT LA FAUNE MAMMALIENNE IDENTIFIES LORS DE L'INVENTAIRE NATURALISTE	45
FIGURE 20 : PIPIT FARLOUSE OBSERVEE DANS LA PARCELLE AU SUD DE LA DECHETERIE ACTUELLE (©CAPSE FRANCE 2017).....	48
FIGURE 21 : CHEVALIER GUIGNETTE EN QUETE DE NOURRITURE (© WIKIPEDIA.ORG).....	48
FIGURE 22 : ALOUETTE LULU OBSERVEE DANS L'AUDE PAR CAPSE FRANCE (© CAPSE FRANCE 2015).....	49
FIGURE 23 : SYNTHESE DES ENJEUX ORNITHOLOGIQUES RENCONTRES SUR LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	50
FIGURE 24 : EMYDE LEPREUSE OBSERVEE DANS LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	52
FIGURE 25 : GRENOUILLE DE PEREZ SE CHAUFFANT AU SOLEIL OBSERVEE LORS DE L'INVENTAIRE NATURALISTE (© CAPSE FRANCE 2017).....	52
FIGURE 26 : SYNTHESE DES ENJEUX CONCERNANT LES REPTILES ET LES AMPHIBIENS IDENTIFIES DANS LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	53
FIGURE 27 : SYNTHESE DES ENJEUX NATURALISTES IDENTIFIES AU SEIN DE LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	58
FIGURE 28 : SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DES DIFFERENTS MILIEUX DE LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	61
FIGURE 29 : PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE STOCKAGE ET DE BROUAGE DES DECHETS VERTS DE BOMPAS (© SYDETOM 66).....	65
FIGURE 30 : LOCALISATION DE LA SURFACE A EVITER LORS DE L'EXTENSION DE LA DECHETERIE (© CAPSE FRANCE 2017).....	74
FIGURE 31 : LOCALISATION DU LINEAIRE A BALISER LORS DE L'EXTENSION DE LA DECHETERIE (© CAPSE FRANCE 2017).....	78

1 INTRODUCTION – OBJET DE L'ETUDE

Le SYDE TOM 66 a en gestion l'aire de stockage et de broyage des déchets verts de la commune de BOMPAS. Cette déchèterie est une Installation Classée pour le Protection de l'Environnement (ICPE) actuellement soumise à déclaration au titre de la rubrique ICPE n° 1530-3 « Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues ». L'activité consistait jusqu'à aujourd'hui au stockage de déchets verts.

Le site sera également doté d'un broyeur de déchets végétaux d'une capacité de traitement de 15 T/j. L'activité du site concernera donc également le traitement de déchets non dangereux et relèvera du régime de l'autorisation au titre de la réglementation ICPE (Rubrique 2791-1 - supérieure ou égale à 10T/j).

Ainsi, le présent projet relèvera à la fois du régime de la déclaration et à la fois du régime de l'autorisation au titre de la réglementation ICPE. Un projet d'extension de la déchèterie verte est également prévu dans cette démarche.

Depuis la mise à jour de la législation en août 2016, cette installation est classée dans la catégorie 1.a) de l'annexe I à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et est soumise à évaluation au cas par cas afin de juger si une évaluation environnementale doit être réalisée ou non pour le dossier de demande d'autorisation. Afin d'évaluer les enjeux naturalistes présents au niveau du projet pour permettre de statuer sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale, un inventaire floristique et faunistique a été réalisé.

Dans le cadre de ce projet, le bureau d'études CAPSE a été mandaté pour la réalisation d'un dossier d'examen au cas par cas, complété par un pré-diagnostic faune/flore, objet de ce rapport. Ainsi, le présent rapport a pour objectifs :

- ✓ de caractériser l'état initial floristique et faunistique (inventaires faune/flore) ;
- ✓ d'étudier les incidences du projet sur la faune et la flore ;
- ✓ de caractériser l'impact du projet sur les sites à enjeux environnementaux situés à proximité ;
- ✓ de décrire les mesures à prendre par le maître d'ouvrage pour supprimer, atténuer ou compenser les effets du projet sur la faune et la flore.

Les relevés faunistiques et floristiques effectués ont eu pour objet de déterminer avec précision les périmètres et localisation de chaque formation végétale et de chaque espèce faunistique susceptibles d'être impactées par le projet. Ces relevés ont également permis de déterminer la présence ou l'absence dans la zone d'étude d'espèces végétales et animales à statut particulier.

L'ensemble des relevés faunistiques et floristiques a été réalisé dans le périmètre du projet ainsi qu'à ses alentours.

Dans le cadre relevés faunistiques et floristiques, les compartiments suivants ont été étudiés :

- ✓ Les habitats naturels et la flore par Jordan GALLI, chargé d'études environnementales à CAPSE France, titulaire d'un Master en écologie générale et gestion de la biodiversité ;
- ✓ Les insectes (notamment lépidoptères et odonates), les reptiles et amphibiens, les mammifères et les oiseaux par Monsieur Eric GAILLARD (expert naturaliste) et Jordan GALLI ;

Enfin, les cartographies ainsi que la rédaction du rapport ont été réalisées par Jordan GALLI.

2 PRESENTATION DU SITE

L'aire de stockage et de broyage des déchets verts actuelle s'étend sur une surface de 1,84 hectare. L'extension prévue se situe en limite Ouest de l'aire actuelle et concerne une surface de 8 836 m², soit 0,88 hectare environ. L'installation se situe à cheval sur les communes de Bompas (66430) et de Perpignan (66430). La parcelle où sera réalisée l'extension est couverte par un milieu de friche herbacée. Le site est entouré :

- ✓ Au Nord par des parcelles agricoles exploitées et en friches ainsi que quelques habitations groupées ;
- ✓ A l'Ouest par une parcelle de friche herbacées, puis par la zone artisanale « Carrefour Economique Bompas Salanque »;
- ✓ A l'Est par un chemin agricole puis des parcelles agricoles ;
- ✓ Au Sud par un terrain en friche dégradé puis par le lit majeur du fleuve Têt séparé de la parcelle du terrain en friche par une haute digue (environ 10 m de hauteur entre le lit de la Têt et le sommet de la digue).

Une vue d'ensemble de la zone d'étude est disponible sur la Figure 1 page suivante.

Le projet de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts est localisé sur la Figure 2.

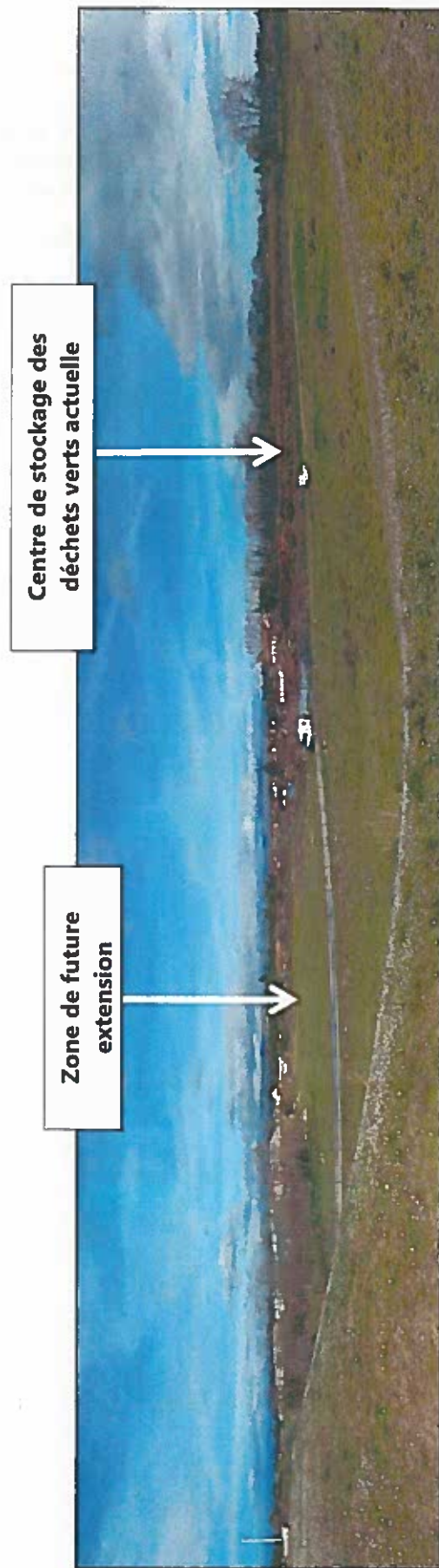
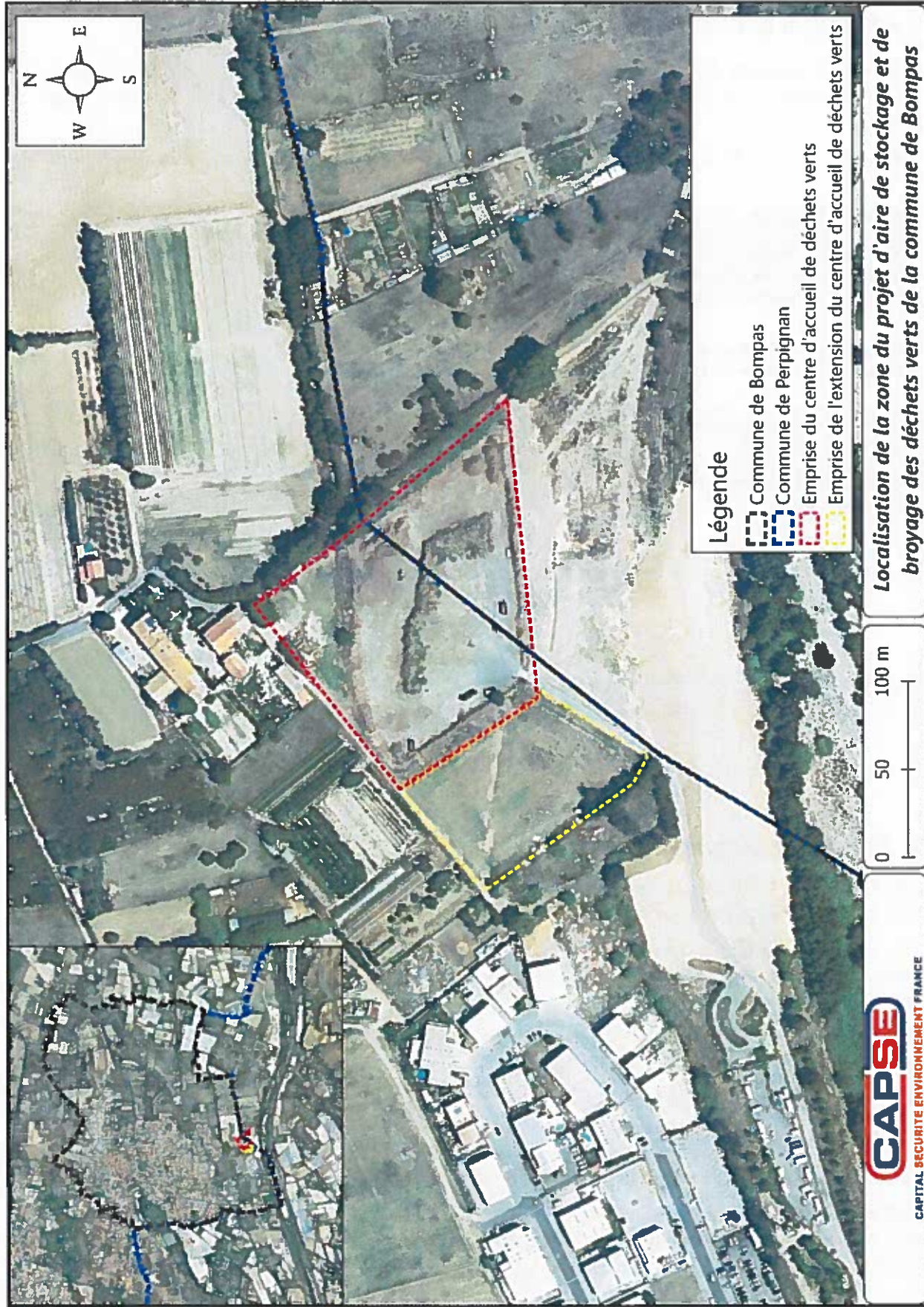


Figure 1 : Vue d'ensemble de la zone d'étude depuis la digue au Sud de la zone du projet



3 ANALYSE DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Une analyse du contexte réglementaire a été réalisée sur les périmètres à statut alentours ([DREAL Occitanie](#)). Tous les sites présents dans un rayon de 6 km ont été recensés. L'ensemble de ces sites sont décrits dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Liste des sites à enjeux environnementaux situés dans et/ou à proximité de la zone d'emprise (@ Site internet DREAL Occitanie)

Type	Situation	Distances par rapport au projet
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique de type I	Site n° 910010863 « Zone humide de l'étang de Canet »	5,4 km au Sud-Est
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique de type II	Site n° 910030615 « Plaine de Saint-Estève »	5,7 km à l'Ouest
	Site n° 910010862 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »	5,4 km au Sud-Est
Zone Spéciale de Conservation Natura 2000	Site n° FR9101465 « Complexe lagunaire de Canet »	5,4 km au Sud-Est
Zone de Protection Spéciale Natura 2000	Site n° FR9112025 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »	5,4 km au Sud-Est
Espaces Naturels Sensibles	Site n° 66-39 « La Têt »	15 m au Sud
	Site n° 66-85 « Etang de Canet et espaces naturels périphériques »	5,4 km au Sud-Est
	Site n° 66-38 « L'Agly »	3,8 km au Nord
Zone Importante pour le Conservation des Oiseaux	Site LR 20 « Etangs de Canet et de Villeneuve de la Raho et embouchure du Tech »	5,4 km au Sud-Est

Les enjeux liés aux différents zonages environnementaux sont présentés dans le Tableau 2.

3.1. PERIMETRES D'INVENTAIRES

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

- ✓ Les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- ✓ Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des possibilités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF citées dans le Tableau 1, sont représentées sur la Figure 3.

3.1.1. ZNIEFF de type I n° 910010863 « Zone humide de l'étang de Canet »

Le périmètre du projet se situe à plus de 5 km au Nord-Ouest de l'emprise de cette ZNIEFF.

La ZNIEFF de la Zone humide de l'étang de Canet est située sur la frange maritime de la plaine du Roussillon, à l'Est de Perpignan. Cette zone humide de 948 hectares correspond aux berges Nord, Ouest et Sud de l'étang de Canet.

Elle est composée de milieux ouverts plus ou moins halophiles (salés) soumis à des périodes d'exondation temporaires ou permanentes. Cette zone garde la trace de nombreuses interventions humaines dont elle a fait l'objet depuis des siècles (marais salant, drainage, mise en culture) et qui ont abouti au compartimentage de cette zone humide par un réseau de chenaux, de canaux (le Réart, la Fosseille...) et de digues. Aujourd'hui, elle se situe au sein d'un territoire au fort contexte d'artificialisation du littoral.

L'intérêt écologique de cette zone humide est reconnu à travers divers classements en faveur de sa protection et de sa gestion. L'ensemble du pourtour de l'étang (405 ha) appartient au Conservatoire du Littoral, lui assurant ainsi une protection foncière forte.

Deux réserves de chasse maritime se localisent sur la ZNIEFF :

- ✓ la réserve de l'Esparrou, d'une superficie de 255 ha (arrêté ministériel du 27 octobre 1977), au niveau du Cagarell ;
- ✓ une réserve de chasse de 90 ha localisée sur les terrains du Golf de Saint Cyprien (arrêté préfectoral du 7 novembre 1979) gérée par l'Association Communale de Chasse Agrée de Canet-en-Roussillon.

Autour de la ZNIEFF, la pression d'urbanisation est forte : au Nord les Hauts de Canet et Canet-Plage, à l'Ouest Saint-Nazaire et au Sud Saint-Cyprien. Le développement de l'urbanisation et de l'artificialisation fragmente ou détruit ces habitats. La ZNIEFF comprend divers aménagements comme des cabanes de pêcheurs, un centre équestre, une base nautique, un vaste golf au Sud et une piste ULM. La fréquentation humaine est bien moins intense que sur le cordon dunaire de l'étang de Canet, mais le site est toutefois fréquenté par des promeneurs et cavaliers et surtout des motocross dont la pratique est normalement interdite dans les espaces naturels car elle détruit les habitats et la flore et dérange les oiseaux nicheurs. Pour conserver le patrimoine de la ZNIEFF, une meilleure application de la réglementation déjà existante concernant la circulation des véhicules à moteur est nécessaire. L'application des obligations résultant de la loi Littoral permettra de favoriser la conservation. La préservation des sansouires, dépend étroitement de la pérennité des activités d'élevage qu'il faudra maintenir. Enfin, il faudra assurer l'entretien des roselières et des linéaires d'arbres et contrôler le développement des espèces exotiques envahissantes comme la Tortue de Floride (*Trachemys scripta ssp.*) ou le Ragondin (*Myocastor coypus*).

Espèces déterminantes :

- ✓ **Oiseaux :** Butor étoilé, Butor blongios, Crabier chevelu, Héron pourpré, Chevalier gambette, Poule sultane, Echasse blanche, Avocette élégante, Oedicnème criard, Vanneau huppé, Coucou geai, Chouette chevêche, Guêpier d'Europe, Rollier d'Europe, Huppe fasciée, Alouette calandrelle, Rousserolle turdoïde, Fauvette à lunettes, Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche méridionale.
- ✓ **Végétaux :** Adonis annuelle, Ail petit Moly, Aristoloche à nervures peu nombreuses, Bassia hirsute, Bellevalia de Rome, Centaurée jaune tardive, Laîche hérissée, Scammonée aiguë, Euphorbe de Terracine, Statice raide, Lupin réticulé, Salicaire à trois bractées, Mélilot de Sicile, Romulée de Colonna, Schismus barbu, Scirpe du littoral, Scolyme maculé, Plumet du Cap, Armoise bleuâtre de France, Chiendent à feuilles de Scirpe, Bec-de-grue poilu, Polycarpon à feuilles de sabline.

3.1.2. ZNIEFF de type II n°910030615 « Plaine de Saint-Estève »

Le périmètre de la déchetterie de Bompas se situe à 5,7 km à l'Est de cette ZNIEFF.

Cette ZNIEFF de type II se situe dans la plaine du Roussillon, en limite Nord-Ouest de l'agglomération de Perpignan. Sa surface est réduite pour une ZNIEFF de type II car elle s'étend sur seulement 259 hectares. L'intérêt de cette zone vient de son caractère de plaine humide, très singulier dans la plaine du Roussillon. On retrouve ici des gazons méditerranéens aquatiques abritant plusieurs espèces végétales patrimoniales dont des isoètes, de la famille des fougères. Cette ZNIEFF a servi de base à la création de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 n° FR9102001 « Fiches humides de Torremilla » dont le périmètre est plus restreint que celui de la ZNIEFF et n'entre pas dans le rayon de 6 km que l'on s'est fixé pour les sites à enjeux environnementaux.

Espèces déterminantes :

- ✓ **Crustacés** : Branchipe stagnal.
- ✓ **Oiseaux** : Oedicnème criard, Coucou geai.
- ✓ **Végétaux** : Bulliarde de Vaillant, Pourpier d'eau du Dniepr, Salicaire à feuilles de thym, Myosotis des marais, Queue-de-souris naine, Pulicaire annuelle, Romulée de Colonna, Trèfle faux Pied-d'oiseau, Renouée de France, Isoète grêle, Fougère d'eau à poils rudes.

3.1.3. ZNIEFF de type II n°910010862 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »

Le périmètre du projet se situe à 5,4 km au Nord-Ouest de l'emprise de cette ZNIEFF.

Cette ZNIEFF de type II se situe sur le littoral des Pyrénées-Orientales, à l'Est de l'agglomération de Perpignan. Elle englobe l'étang de Canet en Roussillon, les pelouses humides entourant ce dernier au Nord, à l'Est et au Sud, et le lido séparant l'étang de la mer Méditerranée. C'est sur ce dernier que se trouve le seul habitat naturel déterminant de l'inventaire ZNIEFF. Il s'agit du milieu de dunes grises.

Cette ZNIEFF se superpose sur la quasi-totalité de son emprise avec celle de la ZNIEFF de type I « Zone humide de l'étang de Canet » présenté précédemment ainsi qu'avec les périmètres de deux sites Natura 2000 de la directive Oiseau et de la Directive Habitats Faune Flore. Il s'agit de la ZPS n° FR9112025 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire » et de la ZSC n° FR9101465 « Complexe lagunaire de Canet » que nous aborderons ci-après.

Espèces déterminantes :

- ✓ **Oiseaux** : Butor étoilé, Butor blongios, Crabier chevelu, Héron pourpré, Chevalier gambette, Poule sultane, Huitrier pie, Echasse blanche, Avocette élégante, Oedicnème criard, Vanneau huppé, Sterne naine, Coucou geai, Chouette chevêche, Guêpier d'Europe, Rollier d'Europe, Huppe fasciée, Alouette calandrelle, Pipit rousseline, Rousserolle turdoïde, Fauvette à lunettes, Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche méridionale.
- ✓ **Végétaux** : Adonis annuelle, Ail petit Moly, Aristoloche à nervures peu nombreuses, Bassia hirsute, Bellevalia de Rome, Centaurée jaune tardive, Callitriche des marais, Liseron des dunes Laïche hérissée, Chénopode glauque, Corynéphore articulé, Crucianelle maritime, Scammonée aiguë, Échinophore épineuse, Vipérine des sables, Panicaut des dunes, Euphorbe péplis, Euphorbe de Terracine, Cumin couché, Statice raide, Linaire à petite fleurs, Lupin réticulé, Salicaire à trois bractée, Julienne des sables, Malcolmie rameuse, Mélilot de Sicile, Lys de mer, Plantain de Bellardi, Romulée de Colonna, Romulée ramifiée, Schismus barbu, Scirpe du littoral, Scolyme maculé, Épiaire maritime, Plumet du Cap, Vallisnérie en spirale, Armoise bleuâtre de France, Carotte maritime, Œillet de Catalogne, Chiendent à feuilles de Scirpe, Bec-de-grue poilu, Bugrane à fleurs courtes, Polycarpon à feuilles de sabline.

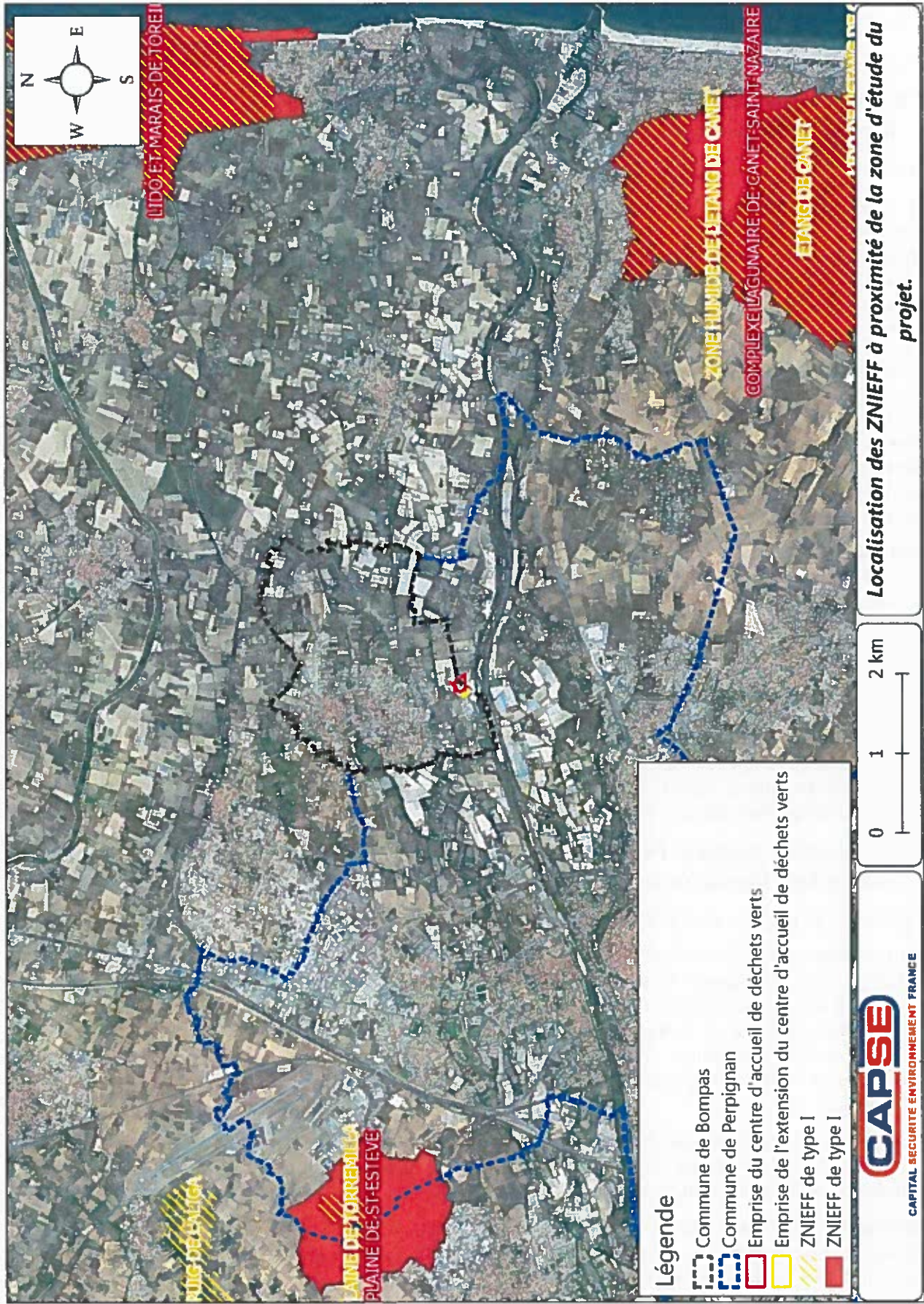


Figure 3 : Représentation des ZNIEFF situées à proximité de la zone d'étude (© DREAL Occitanie)

3.2. PERIMETRES NATURA 2000

Les sites Natura 2000 cités dans le Tableau 1 sont présentés sur la Figure 4.

3.2.1. Directive Oiseaux - Zone de Protection Spéciale n° FR9112025 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »

Le périmètre du projet se situe à 5,4 km au Nord-Ouest de l'emprise de ce site.

Le complexe lagunaire de Canet-Saint Nazaire est l'élément le plus méridional du chapelet de lagunes du Languedoc-Roussillon qui constitue un ensemble lagunaire unique en Europe. Sa superficie est de 1 869 hectares. Les apports en eau douce du bassin versant étant prépondérants, la salinité de l'eau de la lagune est faible, d'où l'important développement des roselières. Le gradient d'habitats, depuis les milieux dunaires jusqu'aux prairies encore pâturées en passant par des zones humides de salinité variée, favorise la diversité biologique du site, déjà mise en valeur par sa proposition comme site d'importance communautaire.

Les divers habitats naturels du complexe lagunaire de Canet-Saint Nazaire jouent différents rôles en fonction des saisons et des espèces d'oiseaux : aires de repos, aires de nidification (roselières et milieux dunaires, notamment), zones d'alimentation (plan d'eau, prairies pâturées). Le site accueille ainsi de nombreuses espèces de l'annexe I avec des effectifs souvent significatifs. On signalera notamment la Talève sultane, pour laquelle l'étang constitue le seul site de nidification actuellement connu en France. La lagune est de plus située sur l'un des principaux axes migratoires européens. Elle constitue notamment une halte importante avant le passage des Pyrénées lors de la migration post nuptiale en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Vulnérabilité : La lagune proprement dite est soumise à un comblement rapide du fait des apports de sédiments du bassin versant : le développement des activités sur ce bassin versant, couplé au régime torrentiel des cours d'eau conduisent à une accélération de ce processus de comblement. La proximité de l'agglomération de Perpignan et des stations touristiques génère une fréquentation importante sur le cordon dunaire qui limite la capacité d'accueil pour les oiseaux inféodés à ces milieux.

Espèces d'intérêt communautaire recensées dans le site : Butor étoilé, Butor blongios, Crabier chevelu, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Flamant des Caraïbes, Canard souchet, Nette rousse, Fuligule milouin, Fuligule nyroca, Fuligule morillon, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Foulque macroule, Poule sultane, Echasse blanche, Glaréole à collier, Gravelot à collier interrompu, Pluvier doré, Chevalier combattant, Chevalier sylvain, Sterne caugek, Sterne naine, Guifette moustac, Guifette noire, Rollier d'Europe, Alouette calandrelle, Gorgebleue à miroir, Lusciniolle à moustaches.

3.2.2. Directive Habitats Faune Flore - Zone Spéciale de Conservation n° FR9101465 « Complexe lagunaire de Canet »

Le périmètre du projet se situe à 5,4 km au Nord-Ouest de l'emprise de ce site.

D'une superficie de 1 872 hectares, le complexe lagunaire de Canet est l'élément le plus méridional qui subsiste en France du grand ensemble lagunaire du Languedoc-Roussillon. Il est considéré comme étant proche du terme de son évolution naturelle du fait de son isolement marqué avec la mer et de l'importance de l'atterrissement aggravé par la forte artificialisation de son bassin versant soumis de surcroît aux violentes précipitations méditerranéennes. Situé dans le périmètre de l'agglomération de Perpignan et entre les stations touristiques de Canet-en-Roussillon et de Saint-Nazaire, il est soumis à une pression urbaine et touristique significative.

L'étang de Canet représente une lagune évoluée, à un stade de maturité où la coupure avec la mer est en train de s'effectuer et où les apports d'eau douce deviennent prépondérants. Les plages et les dunes abritent des formations endémiques du littoral roussillonnais.

Vulnérabilité : Les milieux littoraux et dunaires, en particulier, sont sensibles aux effets induits par la très forte fréquentation touristique. Les milieux littoraux humides, liés à la lagune sont sensibles aux modifications du régime hydrique (eau douce/eau salée).

Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans ce site : Lagunes, côtières, Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*), Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*), Steppes salées méditerranéennes (*Limonietalia*), Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches), Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae*, Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia*, Mares temporaires méditerranéennes , Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p., Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*.

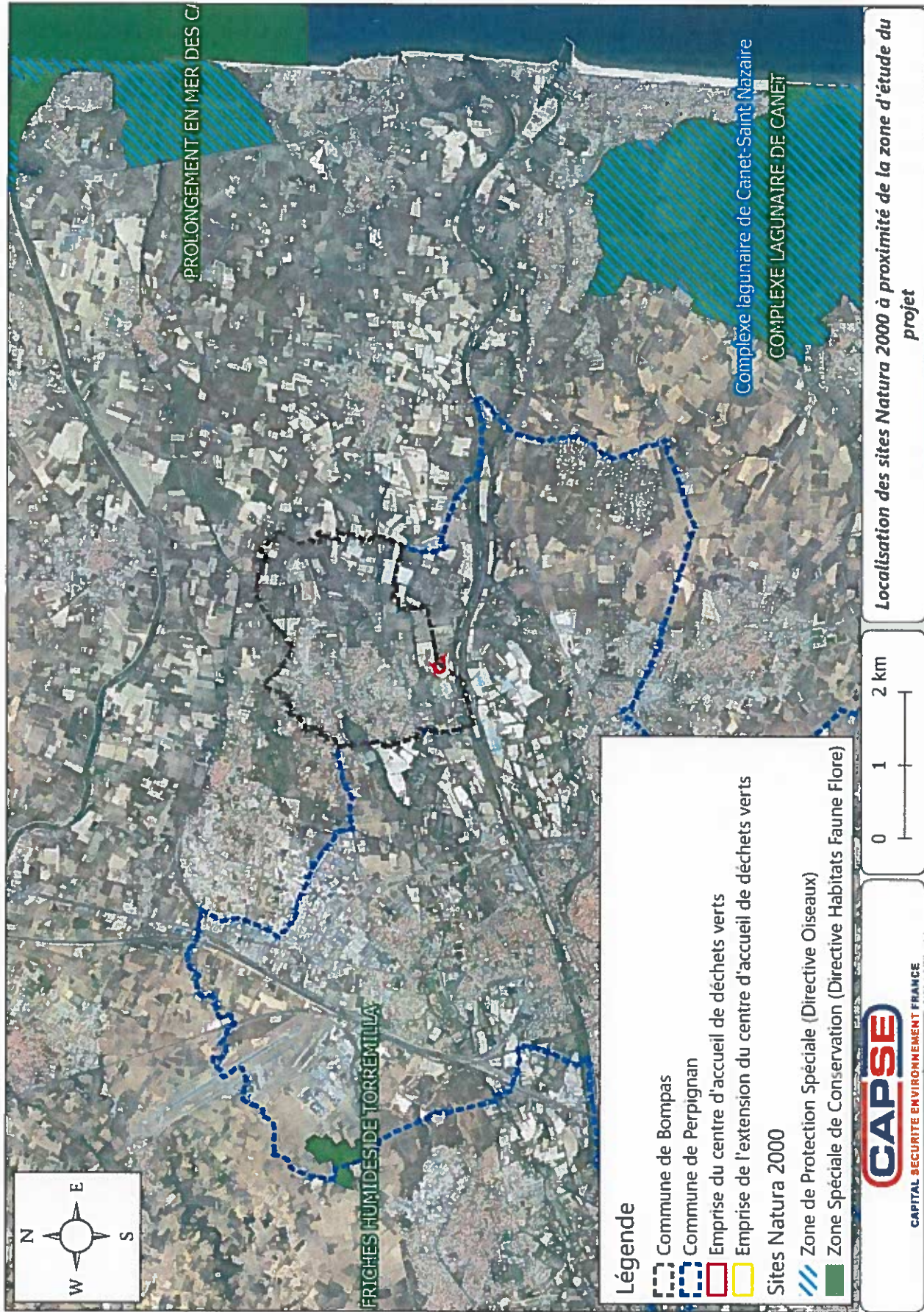


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (© DREAL Occitanie).

3.3. ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les ENS sont créés à l'initiative du département et ce dernier assure également l'acquisition des terrains ainsi que la gestion du site.

Les ENS sont très souvent créés à partir de périmètres d'espaces naturels inventoriés déjà existants. Ainsi, dans la grande majorité des cas, les périmètres des Espaces Naturels Sensibles sont superposés à ceux d'une ZNIEFF, d'un site Natura 2000 ou encore de lit majeur de cours d'eau.

Les ENS cités dans le Tableau 1 sont présentés dans la Figure 5.

3.3.1. ENS n° 66-39 « La Têt »

Ce site se situe à moins de 20 m au Sud de la zone d'étude.

La Têt est un fleuve côtier qui coule dans le département des Pyrénées-Orientales d'Ouest en Est. Il prend sa source au pic du Carlit et se jette dans la Mer Méditerranée au Nord de la commune de Canet-en-Roussillon.

La partie amont du bassin versant de la Têt est baignée d'un climat méditerranéen et montagnard qui lui confère un patrimoine naturel riche. Ainsi de nombreux espaces naturels ponctuent ce bassin. C'est ainsi 18 sites Natura 2000, 81 ZNIEFF, 5 ZICO et 5 réserves naturelles nationales ou régionales qui sont recensés le long de ce fleuve et de ses affluents.

Cette diversité des milieux naturels sert d'habitat à plusieurs espèces patrimoniales, comme le desman des Pyrénées, la loutre d'Europe, l'Euprocte des Pyrénées, la musaraigne de Miller, le Grand tétras ou encore le Gypaète barbu.

A l'aval du bassin, la façade littorale du Bourdigou est une ZNIEFF comprise dans la zone Natura 2000 de Salses Leucate. Elle associe des milieux dunaires caractéristiques du littoral Roussillonnais (présence d'associations végétales endémiques) et des milieux humides littoraux (prés salés, sansouires) avec une action conjuguée de l'eau douce et de l'eau salée. Ce site est un haut lieu de conservation d'espèces végétales rares. Le lit de la Têt est en bon état de conservation sur toute sa longueur, même lors de son passage dans l'agglomération de Perpignan. En effet, malgré la présence de murs encadrant le lit majeur du fleuve on y observe toujours des bancs de galets ou des espaces de roselières qui permettent à une faune, notamment aviaire, de fréquenter la zone.

3.3.2. ENS n° 66-85 « Etang de Canet et espaces naturels périphériques »

Cet espace naturel sensible correspond exactement à l'étang de Canet ainsi qu'aux milieux ouverts de prairies ou de dunes présents sur son pourtour. Ces milieux et les espèces vivantes qui s'y trouvent ont été décrits dans le cadre de la présentation des ZNIEFF et des sites Natura 2000 précédents et ne seront pas abordés de nouveau ici.

3.3.3. ENS n°66-38 « L'Agly »

L'emprise de cet ENS se situe à 3,8 km au Nord de la zone d'étude, de l'autre côté de la commune de Bompas.

L'Agly est un fleuve côtier qui coule dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales du Nord-Ouest en Est. Il prend sa source dans les Corbières et se jette dans la Mer Méditerranée à la frontière entre les communes de Port-Barcarès et Torreilles. Tout comme la Têt, la partie amont de l'Agly est riche d'espaces naturels remarquables, notamment les gorges de galamus, très étroites et verticales, offrant un fort attrait paysager et abritant une biodiversité d'exception, notamment des espèces de rapaces nichant dans les falaises. Une grande partie du bassin versant de l'Agly est d'ailleurs intégrée dans la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Basse Corbières ».

Une fois dans la plaine, le lit de l'Agly est plus artificialisé et présente un intérêt écologique moindre qu'en amont. Cet intérêt reste toutefois important en raison du caractère très sec de la plaine du Roussillon traversée par le fleuve qui y représente l'une des rares sources d'eau.

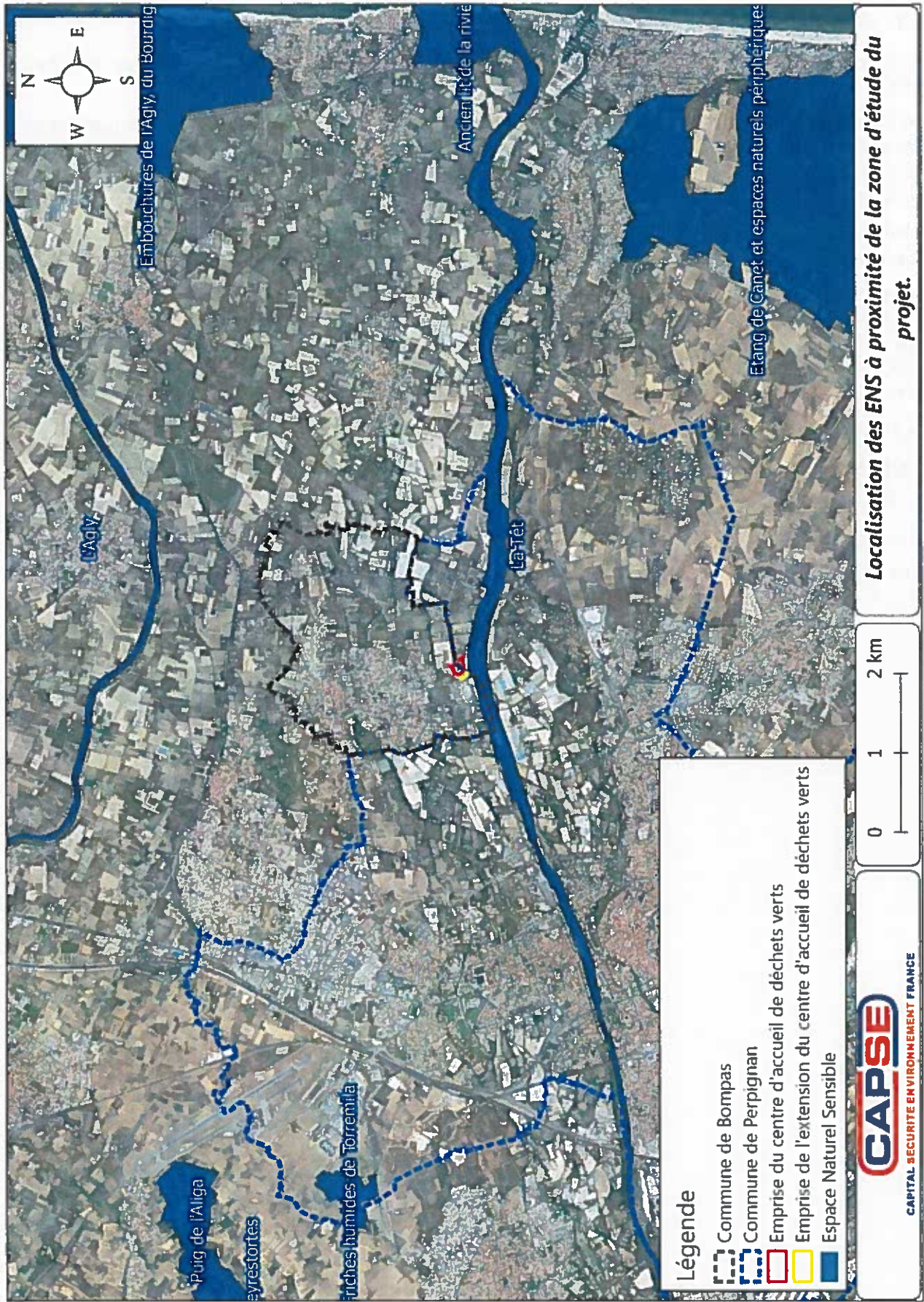


Figure 5 - Localisation des ENS situés à proximité de la zone d'étude (© DREAL Occitanie).

3.4. ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Cet inventaire, basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Museum National d'Histoire Naturelle pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux.

Publié en 1994, cet inventaire a identifié 285 zones couvrant une superficie totale d'environ 4,7 millions d'hectares, dont 4,4 millions d'hectares de superficie terrestre, soit 8,1% de la superficie du territoire national.

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ». C'est dans ce contexte que la France a décidé de mettre en place les ZICO.

Les ZICO mentionnée dans le Tableau 1 sont représentées sur la Figure 6.

3.4.1. Site LR 20 « Etangs de Canet et de Villeneuve de la Raho et embouchure du Tech »

Le périmètre du projet se situe à 5,4 km au Nord-Ouest de l'emprise de cette ZICO.

Cette ZICO correspond exactement à l'étang de Canet ainsi qu'aux milieux ouverts de prairies ou de dunes présents sur son pourtour. Les espèces aviaires qui s'y trouvent ont été décrites dans le cadre de la présentation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 précédente et ne sera pas abordée de nouveau ici. Cette ZICO, comme de nombreuses ZICO de France, a servi de base à la création de la ZPS Natura 2000.

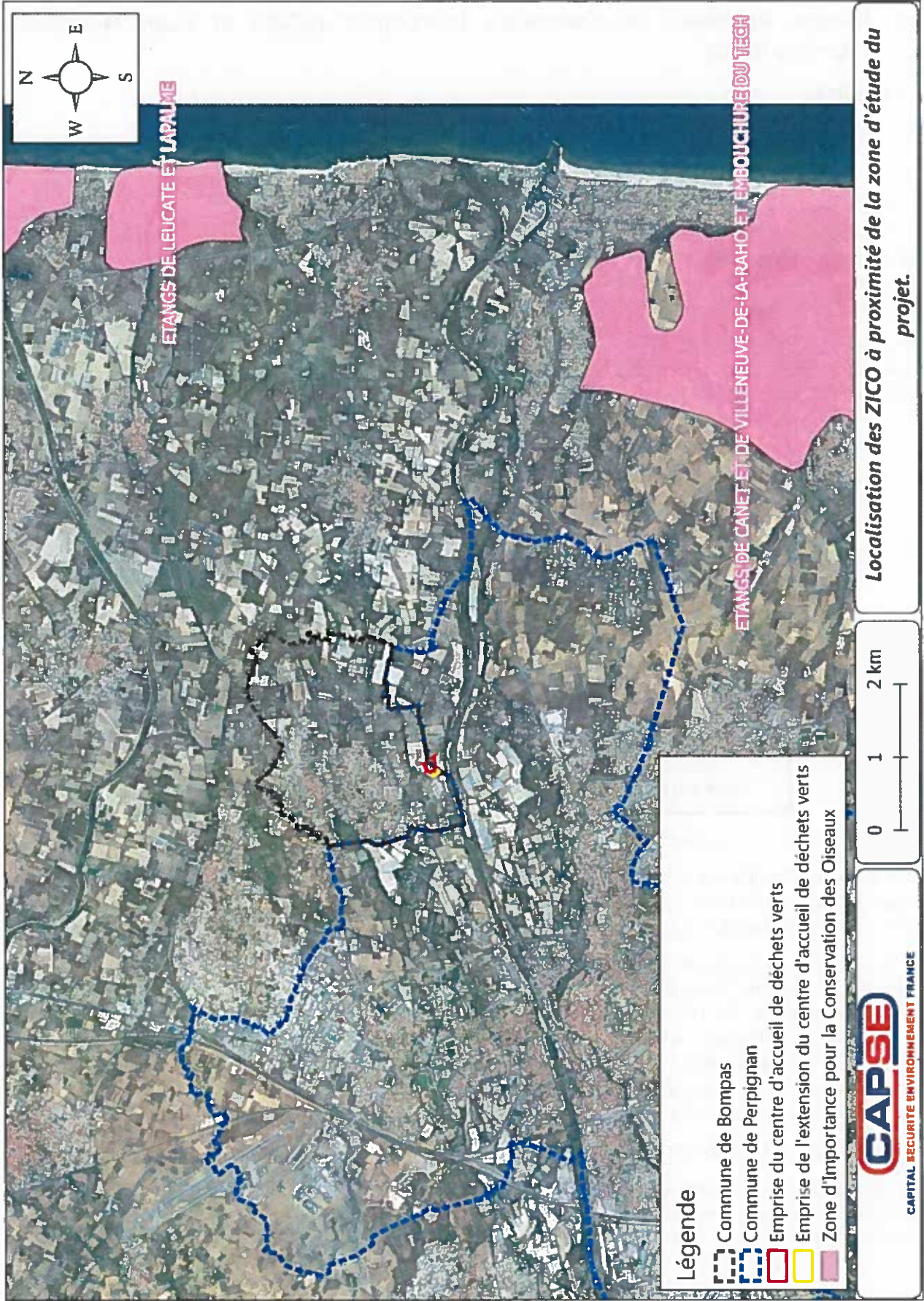


Figure 6 - Localisation des ZICO situées à proximité de la zone d'étude (© DREAL Occitanie).

3.5. SCHEMA REGIONALE DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) ET PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA)

3.5.1. SRCE

3.5.1.1. Généralités

Source : Trame verte et bleue et documents d'urbanisme – Guide méthodologique, MEDD, Août 2014.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités (article R. 371-16 du code de l'environnement).

À ce titre, les documents d'urbanisme participent à l'identification de la TVB, qui est constituée de continuités écologiques comprenant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article R 371-19 du Code de l'Environnement). La Figure 7 schématise les éléments constitutifs de cette trame.

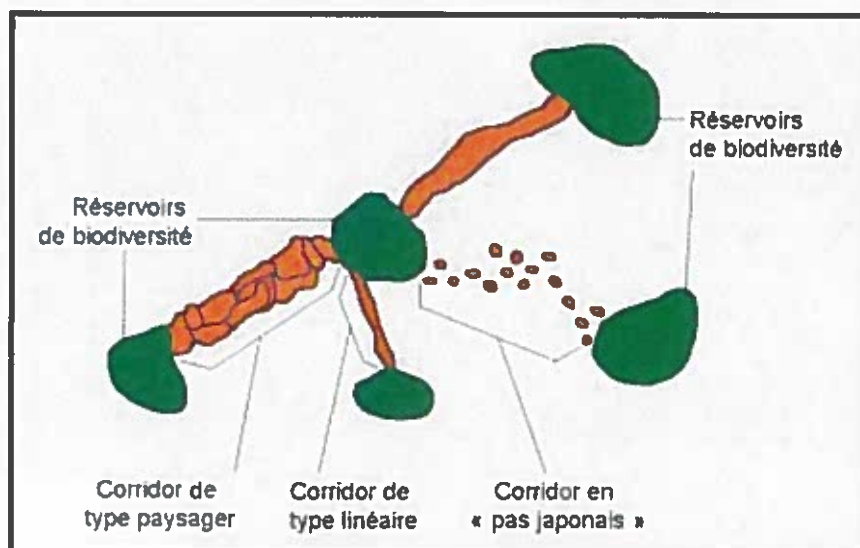


Figure 7 : Schéma d'une Trame Verte et Bleue (© CEMAGREF).

Les documents d'urbanisme sont des outils importants pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Ils doivent à la fois prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques (via le SRCE) en les déclinant à l'échelle locale, mais aussi intégrer les enjeux écologiques propres au territoire concerné.

Les dispositions du code de l'environnement prévoient ainsi d'une part que la TVB est un réseau de continuités écologiques identifiées par le SRCE et d'autres documents, parmi lesquels figurent les documents d'urbanisme (article R. 371-16), et d'autre part que les documents d'urbanisme prennent en compte les SRCE (article L. 371-3), obligation rappelée par les dispositions du code de l'urbanisme s'agissant des SCoT (article L. 122-1-12) et des PLU / POS (article L. 123-1-9). Les projets d'aménagements prévus par le document d'urbanisme en vigueur doit également être compatibles avec le SRCE et plus généralement par les Trames Verte et Bleue qui se déclinent à toutes les échelles.

3.5.1.2. Appliqué à l'échelle du projet

La zone d'étude est concernée par le SRCE Languedoc-Roussillon adopté le 20 novembre 2015. Il n'existe pas encore de SRCE unique à la nouvelle grande région Occitanie mais la date très récente du SRCE Languedoc-Roussillon permet de se fier à ce document très à jour.

Le SRCE Languedoc-Roussillon identifie deux corridors écologiques à proximité de la zone d'étude. Ces deux corridors sont inscrits dans la Trame Bleue et ont le rôle de continuité écologique aquatique (Figure 8).

Le corridor présent au Nord de la zone d'étude correspond au Rec de Villelongue, un petit cours d'eau intermittent. Le corridor présent juste au Sud de la zone d'étude correspond au fleuve la Têt qui a un rôle de continuité écologique d'après le SRCE, de son entrée dans l'agglomération de Perpignan à son embouchure. En amont de l'agglomération de Perpignan, la Têt a un rôle de réservoir de biodiversité, ce qui souligne la bonne qualité de ce milieu, avant sa traversée de la ville.

3.5.2. PNA

3.5.2.1. Généralités

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Cet outil de protection de la biodiversité, mis en œuvre depuis une quinzaine d'année et renforcé à la suite du Grenelle Environnement, est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Ainsi, il vise :

- ✓ à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- ✓ à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leur habitat ;
- ✓ à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Chaque plan est construit en trois parties. La première fait la synthèse des acquis sur le sujet (contraintes biologiques et écologiques propres à l'espèce, causes du déclin et actions déjà conduites) tandis que la deuxième partie décrit les besoins et enjeux de la conservation de l'espèce et la définition d'une stratégie à long terme. Enfin, la troisième partie précise les objectifs à atteindre, les actions de conservation à mener et les modalités organisationnelles de l'application du plan. Un plan national d'action est habituellement mis en œuvre pour une durée de 5 ans.

3.5.2.2. Appliqué à l'échelle du projet

Le département des Pyrénées-Orientales, et donc la zone d'étude, est concerné par le Plan National d'Action « Pies Grièches » 2014-2018 qui vise à recenser les populations de Pies-grièches dans l'aire du PNA et de mener différentes actions de conservation, et restauration des habitats et population de ces oiseaux.

La plaine de la Salanque au Nord de la commune de Bompas, ainsi que les milieux ouverts bordant les lagunes littorales telle que l'étang de Canet, sont concernés par le PNA « Outarde canepetière » qui vise également à inventorier les individus fréquentant la zone et à sauvegarder et améliorer les habitats de cet oiseau. Ce plan se terminait en 2015 mais des actions sont à mener jusqu'en 2020.

La plaine du Roussillon et le piémont des Corbières et des Pyrénées sont également concernés par le Plan National d'Action en faveur des chiroptères (2016-2025), qui vise à recenser et protéger les chauves-souris, notamment contre les collisions avec les éoliennes, très présentes dans les environs de l'agglomération Perpignanaise.

La zone d'étude se situe à quelques kilomètres de territoires concernés par le PNA Emyde lépreuse. Ce plan s'est achevé en 2016 mais l'état de conservation de cette tortue est toujours très préoccupant et nécessite de toujours y prêter une grande attention. L'Emyde lépreuse a été recensée dans la Têt. Ainsi une attention particulière sera portée aux milieux humides lors des inventaires.

Enfin, les milieux humides proches des deux zones d'études sont concernés par le plan national d'action en faveur des odonates. Ce plan se décline en plan régionaux. Le plan de Languedoc-Roussillon a été fixé pour la période 2011-2015 et n'est pas renouvelé à ce jour. Neuf espèces d'odonates sont ciblées par ce plan d'action.

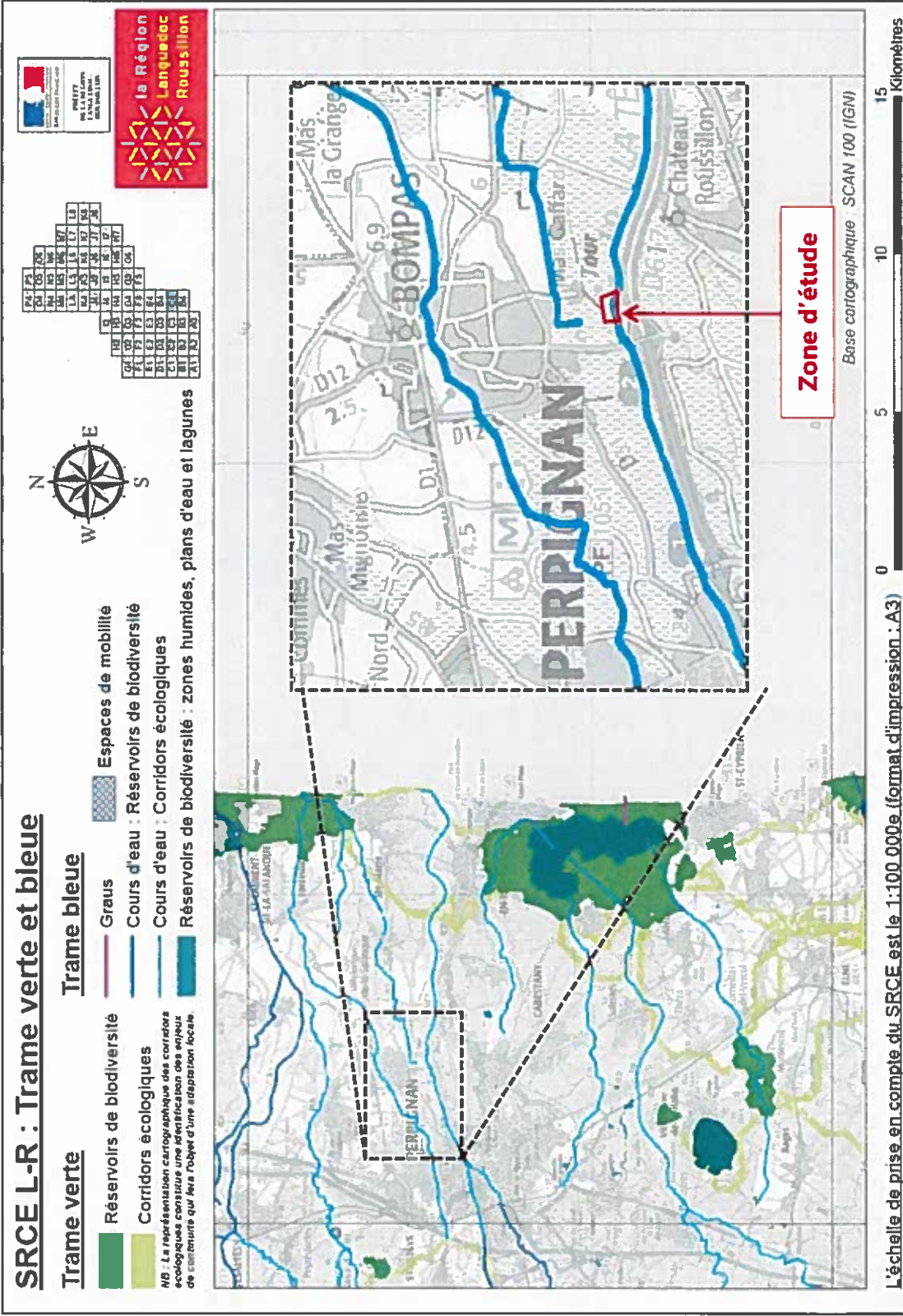


Figure 8 : SRCE Languedoc-Roussillon centré sur la région Perpignanaise (© DREAL Occitanie).

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux vis-à-vis du projet

Thématique	Elément considéré	Enjeu pressenti vis-à-vis du projet	Argumentaire quant à la définition des enjeux rapportés au projet
ESPACE PERIPHERIQUE A STATUT	ZNIEFF de type I « Zone humide de l'étang de Canet »	Nul	La ZNIEFF se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
	ZNIEFF de type II « Plaine de Saint-Estève »	Nul	La ZNIEFF se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
	ZNIEFF de type II « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »	Nul	La ZNIEFF se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
	ZPS Natura 2000 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »	Nul	Le site Natura 2000 se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
	ZSC Natura 2000 « Complexe lagunaire de Canet »	Nul	Le site Natura 2000 se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
CONTINUITES ECOLOGIQUES	ENS « La Têt »	Faible	Le projet se situe à proximité de la Têt (<100m). Il n'est prévu aucun rejet dans les eaux, le sol ou l'air par le centre de stockage des déchets verts. Les milieux végétaux longeant la rivière ne se situent pas dans l'emprise du projet et resteront intacts. La situation géographique proche de ce fleuve ne permet pas de l'éloigner de tout risque et de conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet.
	ENS « Étang de Canet et espaces naturels périphériques »	Nul	L'ENS se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
	ENS « L'Agly »	Nul	L'ENS se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
CONTINUITES ECOLOGIQUES	ZICO « Étangs de Canet et de Villeneuve de la Raho et embouchure du Tech »	Nul	L'ENS se trouve suffisamment loin du projet pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet. Le projet n'induit aucune contrainte sur les habitats et espèces en place sur ces espaces.
	Trame bleue : Corridor du Rec de Villelongue	Nul	Le projet se trouve à plus de 200 m de ce fossé humide. Il n'entraînera aucune modification sur la continuité écologique de ce rec, ni sur la qualité écologique ou chimique du milieu.
CONTINUITES ECOLOGIQUES	Trame bleue : Corridor de la Têt	Faible	Le projet se situe à proximité de la Têt (<100m). Il n'est prévu aucun rejet dans les eaux, le sol ou l'air par le centre de stockage des déchets verts. Les milieux végétaux longeant la rivière ne se situent pas dans l'emprise du projet et resteront intacts. La situation géographique proche de ce fleuve ne permet pas de l'éloigner de tout risque et de conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet.

4 METHODOLOGIE

4.1. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Des recherches bibliographiques ont été menées avant les inventaires de terrain et parallèlement à ces derniers pour optimiser les recherches et avoir une idée précise de ce qui serait susceptible d'être inventorié et ainsi maximiser les chances de le détecter mais également pour l'identification des espèces inventoriées.

La liste des ressources bibliographiques qui ont été consultées sont listées ci-dessous :

- ✓ Les structures administratives (DREAL Occitanie) et leurs outils interactifs (Cartographie Carmen, Base de données communale...);
- ✓ Les fiches officielles des périmètres d'inventaire (ZNIEFF de type I et II, ENS) situés dans et/ou à proximité de la zone ;
- ✓ Les versions officielles des FSD transmises par la France à la commission européenne pour les sites NATURA 2000 (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- ✓ La base de données en ligne du Conservatoire Botanique National Méditerranéen (<http://www.cbnmed.fr>) ;
- ✓ La base de données régionale de l'ONEM (Observatoire National des Écosystèmes Méditerranéens, <http://www.onem-france.org>) ;
- ✓ La base de données du site encyclopédique www.oiseaux.net ;
- ✓ L'atlas des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon en ligne sur le site Faune-LR (<http://www.faune-lr.org>) ;
- ✓ Les bases de données de CAPSE FRANCE intégrant les données issues d'études réalisées à proximité (flore et faune).
- ✓ Le Guide Ornithologique de la collection « Guides DELACHAUX ». L. SWENSSON, K. MULLARNEY, D. ZETTERSTRÖM. Editions delachaux et niestlé, 2015.
- ✓ Toutes les fleurs de Méditerranée, les fleurs, les graminées et les arbustes de la collection "Les guides du naturaliste". M BLAMEY, C. GREY-WILSON. Editions delachaux et niestlé, 2009.
- ✓ Guide des graminées, carex, joncs et fougères de la collection "Les guides du naturaliste". R. FITTER, A. FITTER, A. FARRER. Editions delachaux et niestlé, 2012.
- ✓ Guide Delachaux des arbres de France. O. JOHNSON, D. MORE. Editions delachaux et niestlé, 2014.
- ✓ L'indispensable guide de l'amoureux des fleurs sauvages. G. GUILLOT, G. EYSSARTIER. Editions Belin 2016.

4.2. CONSULTATION DES EXPERTS LOCAUX

La maison de la chasse et de la nature des Pyrénées Orientales a été contactée, nous leur avons demandé si des espèces animales ou végétales à enjeu particulier étaient connues dans la zone d'étude du projet. Ils nous ont informés qu'une population d'Emyde lépreuse était connue dans la Têt et qu'il était possible que nous en observions lors des inventaires. La présence de la Loutre dans ce même fleuve a également été évoquée. Enfin les enjeux écologiques de la commune de Bompas, hors fleuve Têt sont connus comme faibles par les naturalistes locaux.

4.3. METHODE D'INVENTAIRES DE TERRAIN

4.3.1. Zone d'emprise du projet – zone d'étude

Les prospections de terrains ont été élargies au-delà des limites strictes de l'emprise du projet, en cohérence avec les fonctionnalités écologiques identifiées. Plusieurs termes doivent ainsi être définis :

- ✓ Zone d'étude : correspond à la zone minimale prospectée qui est d'environ 42 ha. Il y a ainsi autant de zones d'étude que de compartiments biologiques étudiés. En effet, chaque zone d'étude est définie au regard des fonctionnalités écologiques du compartiment biologique étudié ;
- ✓ Zone d'emprise de projet : la zone d'emprise du projet se définit par rapport aux limites strictes du projet (limites physiques d'emprise projetées), soit une superficie d'environ 2,72 ha correspondant à l'emprise de la déchèterie actuelle (1,84 ha) et au périmètre de l'extension projetée (0,88 ha).

4.3.2. Date des prospections

Dans le cadre du dossier d'examen au cas par cas de la demande d'autorisation d'exploiter le centre de stockage et de broyage des déchets verts, un seul passage d'inventaire naturaliste a été réalisé, espacé sur deux jours, afin de mettre en avant les enjeux faunistiques et floristiques présents dans la zone d'étude du projet.

Ce passage, réalisé en début de période printanière, permet d'appréhender une grande partie de la faune et de la flore, de même que les habitats naturels, présents au sein et à proximité de la zone d'emprise du projet. Cela ne permet cependant pas de réaliser un inventaire complet de la faune et de la flore car de nombreuses espèces ne se manifestent que plus tard dans la saison.

Le récapitulatif des prospections réalisées sur la zone d'étude est répertorié dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Dates des prospections par compartiment biologique et conditions météorologiques

Compartiment étudié	Intervenants	Dates	Pression de prospection	Conditions météorologiques
FLORE / HABITATS	Jordan GALLI	7 mars 2017 (0,5 jour) 8 mars 2017 (1 jour)	1,5 jour	<p>7 Mars : Vitesse du vent : Nulle / Température : après-midi : 13 °C / Ciel : Couvert</p> <p>8 Mars : Vitesse du vent : Nulle / Température : matin : 12 °C, après-midi : 19 °C / Ciel : Dégagé et ensoleillé</p>
INVERTEBRES	Eric GAILLARD Jordan GALLI	7 mars 2017 (0,5 jour) 8 mars 2017 (1 jour)	1,5 jour	
AMPHIBIENS / REPTILES	Eric GAILLARD Jordan GALLI	7 mars 2017 (0,5 jour) 8 mars 2017 (1 jour)	1,5 jour	
OISEAUX	Eric GAILLARD Jordan GALLI	7 mars 2017 (0,5 jour) 8 mars 2017 (1 jour)	1,5 jour	
MAMMIFERES	Eric GAILLARD Jordan GALLI	7 mars 2017 (0,5 jour) 8 mars 2017 (1 jour)	1,5 jour	

4.3.3. Méthodologie par compartiment biologique étudié

4.3.1.1. Méthodologie d'inventaire des habitats naturels



Figure 9 Pré-cartographie délimitant les différentes formations végétales de la zone d'étude

La caractérisation des habitats naturels sur une zone d'étude est précédée d'une analyse des ortho-photos de l'IGN. Sur le périmètre d'inventaire, on repère préalablement les formations végétales qui semblent différentes, et on réalise une pré-cartographie (création de polygones sur une couche avec la structure de table existante, Figure 9).

Le projet SIG ainsi créé est envoyé sur une tablette numérique de terrain, et exploité avec le logiciel Cartolander® (Figure 10), qui permet de créer des entités SIG géolocalisées en direct lors des inventaires.



Figure 10 : Tablette numérique équipée d'un GPS et du logiciel CARTOLANDER

Chacune de ces formations est explorée et plusieurs relevés floristiques se voulant les plus proches de l'exhaustivité y sont effectués afin de caractériser précisément les formations végétales présentes sur le site. Une cartographie présentant la totalité des habitats naturels présents au sein de la zone d'étude est réalisée. La nomenclature des habitats utilisée est d'ordinaire celle de Corine Biotope (fusionnée avec la nomenclature EUNIS en 2015) mais la nomenclature Natura 2000 peut être utilisée dans le cas où des sites Natura 2000 sont présents sur la zone d'étude. Le nom des habitats est simplifié sur les cartographies par souci de clarté. Les habitats

naturels recensés sont présentés sous forme d'un tableau renseignant leur nomenclature Corine Biotope ainsi que le code associé, leur surface dans la zone d'étude et leur enjeu issus de la hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon (CSRPN-LR).

4.3.1.2. Méthodologie d'inventaire de la flore

Les inventaires floristiques ont été réalisés au printemps, déjà bien présent dans cette commune de l'extrémité Sud de la France au début du mois de Mars. Les dates des campagnes de relevés ont été adaptées en fonction des conditions climatiques pour que les inventaires se fassent hors période de précipitation. Le relevé des végétaux se fait parallèlement à celui des habitats naturels. La totalité du périmètre d'étude a été prospectée et l'ensemble des espèces végétales rencontrées et identifiables au moment de l'inventaire est relevé, quel que soit leur stade de développement.

La liste complète des espèces végétales relevées est fournie en annexe du présent rapport tandis que la liste des espèces végétales présentant un enjeu particulier est présentée au sein du rapport. Toute espèce végétale recensées bénéficiant d'un statut particulier (réglementation ou protection) au sein de la région d'étude sera mise en avant dans le diagnostic et cartographiée. Son statut, son enjeu écologique local et sa sensibilité vis-à-vis du projet seront décrit précisément.

4.3.1.3. Méthodologie d'inventaire pour les invertébrés

Les prospections entomologiques seront réalisées selon un itinéraire orienté de façon à couvrir les différentes formations végétales rencontrées. En effet, les insectes sont liés à des physionomies d'habitats naturels assez précises. En outre, certains insectes sont liés de manière exclusive à un groupe restreint d'espèces végétales qui constitue les plantes-hôtes. Ainsi, la présence d'une des plantes-hôtes peut constituer un indicateur de la présence potentielle de l'insecte auquel elle est associée.

Les insectes ont été identifiés à vue, la plupart du temps à la jumelle. Des captures ont également été parfois réalisées à l'aide d'un filet à insectes pour préciser l'identification, sauf lorsqu'il s'agissait d'espèces protégées car cela nécessite une autorisation préfectorale. À noter que l'ensemble des plantes-hôtes potentielles d'insectes protégés ou patrimoniaux sont minutieusement recherchées puis inspectées afin de détecter la présence de pontes ou de larves éventuelles.

4.3.1.4. Méthodologie d'inventaire pour les amphibiens

Nous adaptons nos dates d'inventaires en fonction des conditions climatiques car l'activité des amphibiens est fortement influencée par la température et le vent.

Les individus utilisent régulièrement des abris (bois, pierres, etc.), systématiquement inspectés sur le terrain. En effet, les tritons, jeunes crapauds et grenouilles récemment métamorphosés se cachent souvent sous des abris proches de leur milieu aquatique.

Afin d'identifier les différentes espèces présentes, nous portons également notre attention sur le chant des individus, qui est spécifique pour chaque espèce et qui permet une identification précise.

Les pontes sont également recherchées pour l'identification. Les caractéristiques de l'oviposition (site et technique de ponte) permettent de déterminer l'espèce qui s'est reproduite. Les tritons pondent ainsi leurs œufs dans les plantes aquatiques (ou autres supports) ; les grenouilles brunes pondent dans des profondeurs faibles que l'on trouve le plus souvent près des berges ; les rainettes, Sonneur et Pélodytes accrochent leur ponte à des supports, etc.

4.3.1.5. Méthodologie d'inventaire pour les reptiles

La recherche des reptiles est réalisée principalement à vue (la plupart du temps à l'aide de jumelles) dans leurs habitats de prédilection (zones caillouteuses, éboulis rocheux, lisières, bordures de pistes, murets,...).

Les méthodes employées pour les rechercher consistent en :

- ✓ des observations diurnes dans des biotopes favorables ;

- ✓ des recherches d'individus directement dans leurs gîtes permanents ou temporaires, en soulevant délicatement les blocs rocheux et les souches, et en regardant également dans les anfractuosités ;
- ✓ des recherches de mues ;
- ✓ des recherches d'individus écrasés sur les voies routières.

4.3.1.6. Méthodologie d'inventaire pour les oiseaux

Pour le recensement des espèces d'oiseaux, des prospections, c'est-à-dire des itinéraires bien identifiés en fonction des milieux et des espèces potentiellement présentes, seront menées à pied afin de relever toutes les espèces présentes, principalement au moyen de l'observation visuelle et l'écoute des chants. Nos experts sont équipés d'appareils photos disposant d'un zoom performant, permettant de capturer en image les individus et confirmer l'identification qui peut parfois être difficile en direct (certains groupes ont des chants, une apparence, et des comportements similaires).

La situation écologique des différentes espèces d'oiseaux répertoriées sur le site sera décomposée en trois catégories distinctes : nicheurs (avérés et potentiels, sédentaires ou estivants) ; migrants ; hivernants.

4.3.1.7. Méthodologie d'inventaire pour les mammifères (hors chiroptères)

Aucun protocole spécifique n'est réalisé pour la détection des mammifères. Lors des prospections, outre l'observation directe d'individus, les indices de présence (féces, empreintes, cadavres) sont systématiquement relevés et identifiés.

4.3.1.8. Méthodologie d'inventaire pour les poissons

La Têt est présente dans la zone d'étude et est connue pour abriter plusieurs espèces animales aquatiques. Le recensement de cette faune n'a pas nécessité de méthode et matériel poussés (pêches électriques, captures,...) au vu de la teneur du projet.

L'inventaire de la faune piscicole s'est préalablement appuyé sur une recherche bibliographique ainsi que par des consultations. Ainsi nous nous appuyerons sur les données bibliographiques existantes ainsi que sur les schémas directeurs (PDPG, PLAGEPOMI, SDAGE, SAGE et contrat de rivière). Nous avons également consulté la banque de données [IMAGE](#) de l'AFB afin de connaître les peuplements piscicoles de la Têt. L'objectif a été de caractériser en amont des visites de terrain le peuplement piscicole de la zone d'étude.

Enfin nous avons identifié chaque individu observé (à l'aide de jumelles et de lunettes à verres polarisants pour réduire les reflets de la surface de l'eau). Les individus d'espèces remarquables ont été également comptabilisés et géolocalisés.

4.3.1.9. Méthodologie d'inventaire pour les chiroptères

Aucun protocole particulier n'a été réalisé pour l'inventaire des chiroptères. Cela nécessite des écoutes et enregistrements nocturnes d'ultrasons en de nombreux points de la zone d'étude, lors de la période de fréquentation des chiroptères. Le passage d'inventaire naturaliste a été réalisé au début du mois de mars, soit bien avant l'estivage des chauves-souris correspondant à la période optimale pour le recensement des chiroptères.

Au niveau de la zone d'étude, le lit de la Têt semble présenter des milieux naturels favorables à la présence de chiroptères, pour leur gîte estivale ainsi que pour le nourrissage. La plaine où se situe l'aire de stockage et de broyage des déchets verts ne semble quant à elle pas favorable au gîte des chiroptères mais peut être une zone de nourrissage. En effet, peu de bâtiments sont présents autour du projet donc la libre circulation des individus est possible. De plus les amoncellements de végétaux de l'installation, les jardins potagers, les parcelles agricoles et les terrains en friches observés dans la zone d'étude sont autant de milieux susceptibles d'accueillir une riche entomofaune, donc une importante source de nourriture pour des chiroptères. Le milieu naturel sera très peu modifié avec la réalisation de l'extension du centre de stockage des déchets verts et ce dernier restera une zone de nourrissage potentielle pour les chiroptères.

4.4. LIMITE DES PROSPECTIONS

Un seul passage d'inventaire d'une journée et demie a été réalisé dans la zone d'étude, au début du printemps. Cela a permis de réaliser un inventaire complet des habitats naturels présents dans la zone d'étude ainsi que de recenser une flore très diversifiée et plusieurs espèces de faune de nombreux groupes taxonomiques. Cependant cet unique passage au tout début de la période d'activité annuelle de la faune et de la flore ne constitue en aucun cas un inventaire exhaustif de la zone d'étude. Les enjeux écologiques ont tout de même pu être déterminés au vu du caractère homogène et artificialisé de la zone d'emprise du projet.

4.5. CRITERES D'EVALUATION

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permettent de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des milieux et des espèces observés sur un secteur donné. Les statuts réglementaires de chaque espèce recensée sont ainsi mentionnés dans le présent rapport.

La caractérisation des enjeux sur le site pour chaque espèce inventoriée a été établie en fonction :

- ✓ de la [liste des espèces végétales protégées et patrimoniales en Occitanie](#) ;
- ✓ de la catégorie mentionnée dans la [Hiérarchisation des enjeux de conservation des vertébrés et odonates](#) présents en Occitanie ;
- ✓ de l'utilisation du secteur d'étude par l'espèce.

Ainsi, pour une espèce qui n'utilise pas le secteur d'étude et qui a par exemple simplement été observée, les enjeux sur le site d'étude seront faibles. A contrario, pour une espèce utilisant le secteur d'étude, les enjeux seront alors fonction de sa catégorie mentionnée dans la Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces protégées et patrimoniales en Languedoc-Roussillon (Tableau 4).

Tableau 4 : Critères de hiérarchisation des enjeux environnementaux

ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES PROTEGEES ET PATRIMONIALES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
Non mentionné, Introduite, non hiérarchisé, faible	FAIBLE
Modéré	MODERE
Fort	SIGNIFICATIF
Très fort	MAJEUR

5 RESULTATS DES INVENTAIRES

5.1. HABITATS NATURELS

On parle « d'habitats naturels » pour désigner l'ensemble des formations végétales qui occupent le sol d'une commune. Ce terme regroupe en effet des milieux naturels ou semi-naturels, mais aussi des milieux agricoles comme les pâtures ou les vergers, et des milieux fortement anthropisés comme les jardins et les parcs voire totalement urbanisés (voirie, parkings, bâtiments...).

L'analyse bibliographique couplée à la prospection de terrain réalisée le 7 et 8 mars 2017 a permis de mettre en avant au sein de la zone d'étude une liste de 14 milieux et habitats (Tableau 5, Figure 16).

Tableau 5 : Emprise des différents milieux rencontrés sur la zone du projet

CCB	Nom Corine Biotope (2015)	Surface (ha)	Emprise sur la zone du projet
22.1	Eaux douces stagnantes (Mare)	0	0 %
24.15	Lit des rivières – Zone à Brèmes	0	0 %
24.2	Banc de graviers des cours d'eau	0	0 %
32.1	Matorral arborescent	0	0 %
44.6	Forêt méditerranéenne de peupliers, d'ormes et de frênes	0	0 %
53.62	Peuplements de Cannes de Provence	0,029	1,06 %
82	Cultures	0	0 %
83.152	Vergers méridionaux	0	0 %
84.1	Alignements d'arbres	0,069	2,53 %
85.32	Jardins potagers de subsistance	0	0 %, limitrophe au Nord
86.1	Ville	0,001	0,04 %
86.1 x 85.3	Ville x Jardin de particuliers	0	0 %
87.1	Terrain en friche	0,898	32,88 %
87.2	Zone rudérale	1,734	63,49 %
TOTAL		2,731	100,0 %

Le milieu « Ville » est constitué des espaces bâtis et des routes. Très peu, voire aucune espèce animale ou végétale n'utilise ce type de milieu. Nous ne l'aborderons donc pas par la suite. De même, le milieu « Ville x jardin de particuliers » correspond aux maisons individuelles et groupées munies d'un jardin. Le paysage y est ici entièrement artificialisé au gré de la volonté des occupants des habitations. Seule une faune très commune et anthropophile peuple ces jardins. Nous ne l'aborderons pas non plus par la suite, d'autant plus que ces terrains sont privés et clôturés et qu'aucun inventaire n'a pu y être réalisé.

Enfin, si 14 habitats naturels ont été observés dans l'ensemble de la zone d'étude, seulement six habitats se trouvent au moins en partie au sein de la zone d'emprise du projet ou limitrophes avec cette dernière. Au vu de la teneur du projet, seuls ces six habitats sont susceptibles d'être impactés par l'extension de la déchèterie ou par son activité actuelle. Nous ne présenterons donc que ces habitats dans la partie suivante de ce rapport.

5.1.1. Peuplements de Cannes de Provence

Formations très hautes d'Arundo donax introduite depuis longtemps, le long des cours d'eau.

Comme son nom l'indique, cet habitat correspond à des zones où de grands massifs de canne de Provence sont présents et forme une part très importante, voire la totalité de la végétation observée. Nous avons rencontré cet habitat le long de la Têt et du Rec de Villelongue. Le chemin longeant le périmètre actuel de la déchèterie est également totalement colonisé par ces cannes de Provence et une petite partie empiète sur ce

périmètre. Ce milieu, de par sa forte homogénéité et sa forte densité, n'est pas très favorable à la fréquentation d'une faune diversifiée et la flore se retrouve ici entravée par le manque de lumière et les rhizomes envahissants des cannes. Ainsi, seules quelques oiseaux se perchent temporairement sur les cannes ou viennent se cacher à leurs pieds mais aucune fréquentation durable d'espèce à enjeu de conservation particulier n'est recensé ici.



Figure 11 : Peuplement dense de cannes de Provence similaire à ceux observés dans la zone d'étude (© Wikipedia.org)

5.1.2. Alignements d'arbres

Habitats boisés de petite taille, disposés de façon linéaire, en réseaux ou en îlots, intimement entremêlés d'habitats herbeux ou de cultures. Egalement les combinaisons de ces éléments, et des formations agricoles, composées de strates ligneuse et herbacée.

Cet habitat correspond aux grandes haies bordant les espaces ouverts cultivés ou non retrouvés dans la zone d'étude. Les haies pluristratifiées et plurispécifiques sont souvent des milieux très intéressants pour la faune, notamment l'entomofaune et l'avifaune car elle leur fournissent un gîte, une aire de repos, un poste d'affût de chasse et une source de nourriture. De nombreuses espèces d'oiseaux nichent habituellement dans les haies bordant les cultures et viennent se nourrir dans les espaces cultivés. Sur la zone d'étude la majorité des haies étaient composées de larges cyprès d'Italie garnies de plantes herbacées et arbustives à leur base, notamment beaucoup de lierre arborescent. Les bords du Rec de Villelongue étaient quant à eux constitués d'un alignement de platanes. La bordure Ouest de la parcelle où sera réalisée l'extension du centre de stockage des déchets verts est concernée par la présence d'un alignement épars de feuillus n'ayant pas encore débouffés au moment de l'inventaire. Il semble que ces arbres soient des frênes élevés.



Figure 12 : Haie de cyprès et de lierre arborescent longeant une parcelle agricole au Nord de la zone d'étude (© CAPSE France 2017).

5.1.3. Jardins potagers de subsistance

Formations habituellement variées, créées à des fins récréatives. La végétation, habituellement surtout composée d'espèces introduites ou cultivées, peut néanmoins comprendre beaucoup de plantes indigènes et peut supporter une faune variée quand elle n'est pas intensivement gérée. L'hétérogénéité des habitats engendre une grande diversité faunistique avec, quoi qu'il en soit, une prépondérance des espèces communes. La présence fréquente des vieux arbres favorise l'installation d'espèces plus rares.

Cet habitat correspond aux parcelles de jardins potagers familiaux exploités par des particuliers recensés à plusieurs endroits de la zone d'étude. Le paysage est ici complètement artificialisé, avec la présence de serres, de cabanons, d'arrosage ou de sol nu. Les espèces végétales retrouvées ici sont des espèces maraichères ou aromatiques plantées et récoltées par l'Homme et changeant d'une année sur l'autre. La diversité faunistique se limite à des espèces très communes et anthropophiles (moineaux, mésanges, corneille noir, lézard des murailles...). Ces espèces sont toutefois plus intéressantes que celles habituellement retrouvées dans les parcs et jardins du cœur des villes en raison du caractère périurbain de la zone d'étude et de la proximité avec des zones naturelles. Ainsi des espèces d'oiseaux inféodées aux milieux naturels, sans toutefois présenter d'enjeu particulier, peuvent être retrouvées ici. De la même manière que pour les jardins de particulier, les terrains occupés par cet habitat sont privés et clôturés. Il n'a donc pas été possible d'y pénétrer pour réaliser un inventaire précis. Cependant les clôtures étant des grillages, il a tout de même été possible d'observer ses habitats à distance, à l'aide de jumelle, pour confirmer le caractère commun et sans enjeu particulier de la biodiversité fréquentant ce milieu. Une parcelle de jardins familiaux est présente en limite Nord de la parcelle où est située le centre de stockage des déchets verts.



Figure 13 : Jardin potager familial similaire à ceux observés au sein de la zone d'étude (© Wikipedia.org)

5.1.4. Terrain en friche

Champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autre espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux d'espaces ouverts.

La zone d'emprise du projet ainsi que ces abords immédiats sont très concernés par des terrains en friches. Ce milieu correspond à une zone ouverte inculte où une végétation herbacée autochtone se développe. Les terrains en friches ne regroupent d'ordinaire pas de flore intéressante en raison de leur passé perturbé ou cultivé. Leur évolution naturelle est à l'embroussaillage et à long terme un état forestier qui autorisera une végétation plus diversifiée et intéressante à le peupler. Au niveau de la faune, il est courant que les grandes friches abritent une avifaune intéressante nichant au sol. Cette avifaune revêt souvent des enjeux de conservation au moins modérés voire forts. La parcelle où sera réalisé l'agrandissement de la déchèterie est couverte d'une friche herbacée extrêmement rase car un troupeau de chèvres pâture cet endroit et empêche toute herbe ou arbuste d'atteindre une grande taille. La parcelle limitrophe au Sud de la zone du projet a été remaniée en 2015-2016 avec notamment la refonte de la digue séparant la plaine et le lit de la Têt. Ainsi la colonisation de la zone par la végétation est très récente et de nombreuses zones de terre nue subsistent. Les espèces retrouvées sont pionnières et très communes.



Figure 14 : Parcelle en friche à l'Ouest de la déchèterie actuelle (© CAPSE France 2017).

5.1.5. Zone rudérale

Champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autre espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux d'espaces ouverts.

Cet habitat naturel est très proche des terrains en friches à ceci près qu'il n'a d'ordinaire pas un passé agricole. Les milieux pouvant être considérés comme des zones rudérales sont les milieux de bords de chemins et de routes, des zones abandonnées se faisant doucement revégétaliser, ou des milieux non imperméabilisés mais très régulièrement soumis aux perturbations humaines à tel point que seules quelques espèces végétales adaptées aux perturbations arrivent à s'installer. Leur intérêt du point de vue de la biodiversité est très limité en raison de la proximité immédiate avec des activités humaines et des perturbations très régulières du milieu. Au niveau de la zone d'étude ces espaces correspondent tout d'abord à la déchèterie elle-même qui est une vaste plate-forme de stockage des déchets verts dont le sol a été maintenu à un état naturel. Ainsi il s'apparente à une grande surface de sol nu et très tassé où l'eau s'accumule par temps de pluie. Les autres zones rudérales recensées dans la zone d'étude correspondent aux bords de routes et zones d'activités, et aux bords de la partie Sud du Rec de Villelongue, très perturbés et soumis aux dépôts de déchets sauvages.



Figure 15 : Zone rudérale au sein de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts de la commune de Bompas (© CAPSE France 2017).

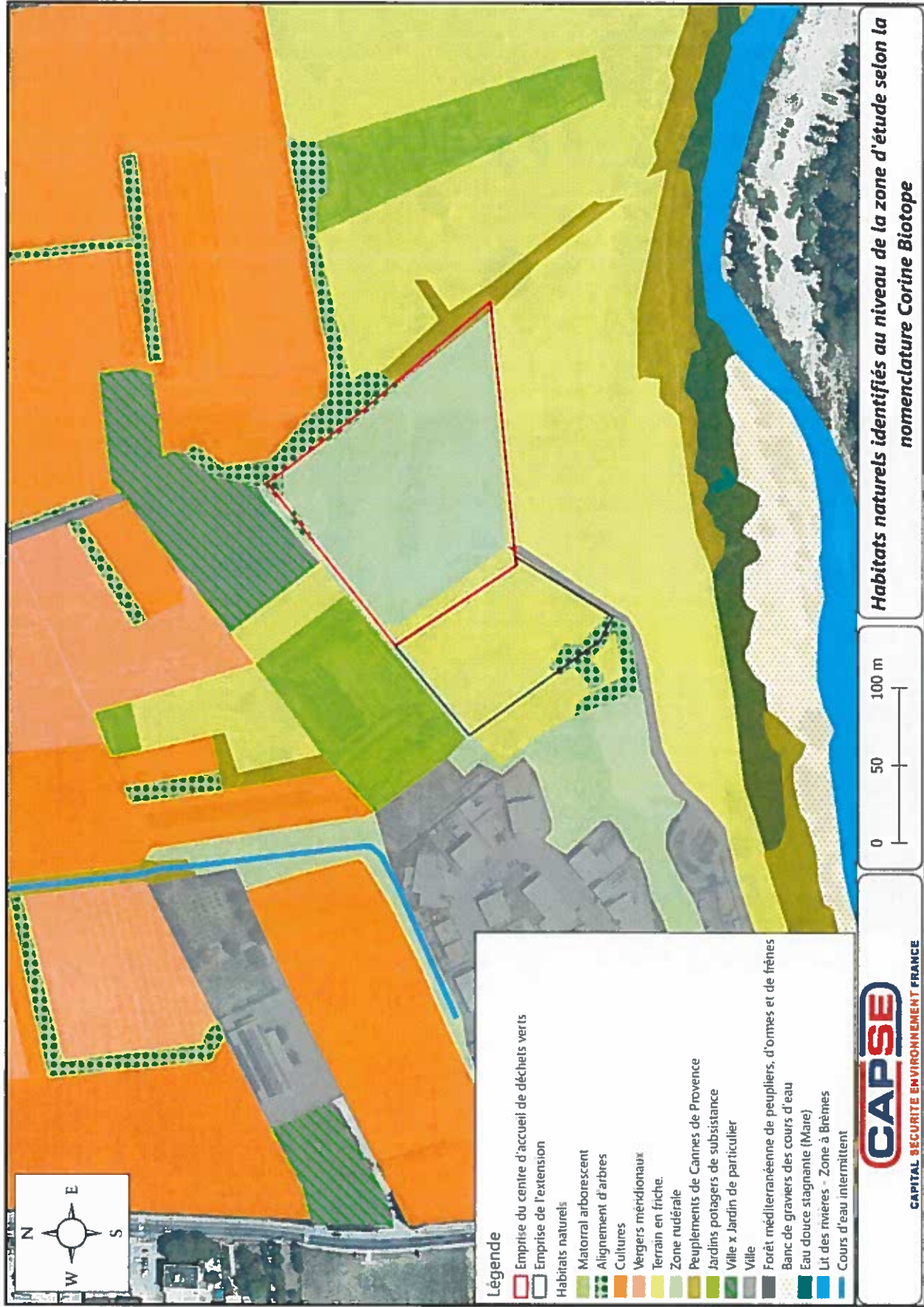


Figure 16 : Habitats et milieux naturels rencontrés sur la zone d'étude (© CAPSE France 2017)

5.1.6. Principaux milieux en bordure de site

Le secteur d'étude est bordé :

- ✓ Au Nord par le Mas Gaffard, une parcelle agricole et des jardins familiaux ;
- ✓ A l'Ouest par une zone rudérale puis par le carrefour économique Bompas Salanque ;
- ✓ A l'Est par le chemin Pierre Gaffard puis une parcelle de friche agricole ;
- ✓ Au Sud par une parcelle de friche herbacée puis par la digue délimitant le lit majeur de la Têt.

Ainsi, les principaux milieux situés en périphéries du projet de demande d'autorisation d'exploiter et d'extension de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts sont fortement marqués par les activités humaines.

5.1.7. Cours d'eau présents dans la zone d'étude

Les cartes IGN de la zone d'étude recensent quatre cours d'eau nommés et quelques fossés sans nom au niveau de la zone d'étude :

- ✓ Le fleuve Têt et son lit majeur ;
- ✓ Le Rec de Villelongue ;
- ✓ L'Escorridor ;
- ✓ Le Rec de Moli.

L'inventaire des zones humides de Languedoc-Roussillon recense trois zones humides bordant respectivement la Têt, le Rec de Villelongue et le Rec de Moli (Figure 17).

Les prospections de terrains ont été réalisées au début du mois de mars, soit durant une des périodes les plus humides de l'année. Pourtant, le rec de Villelongue était totalement asséché lors de cette visite, malgré des pluies récentes dans la zone d'étude. Il semble donc que ce cours d'eau s'apparente plus à un talweg servant de décharge des eaux pluviales et ne contenant de l'eau que durant les quelques heures suivant un important épisode pluvieux.

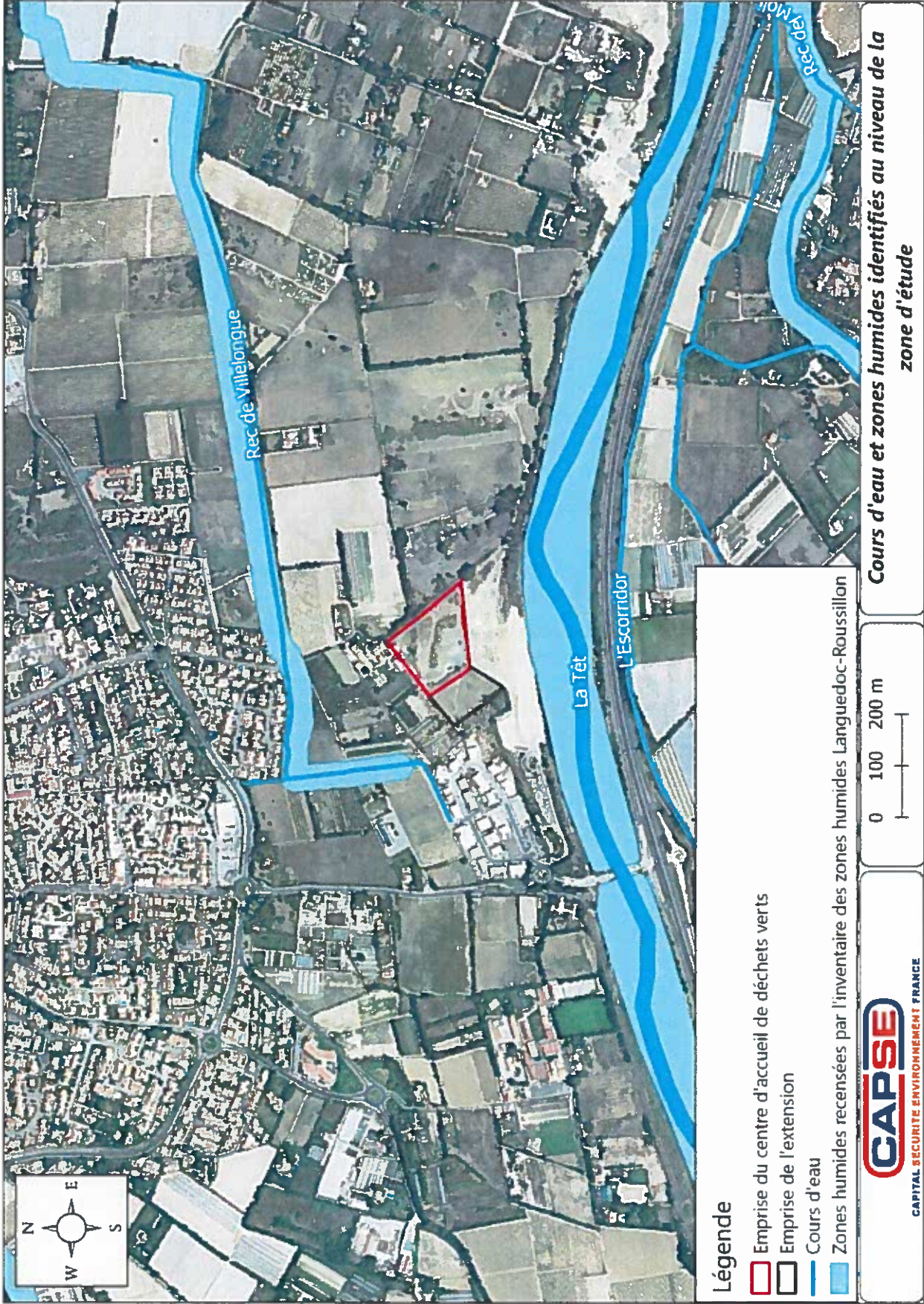


Figure 17 : Cours d'eau et zones humides recensés au niveau de la zone d'étude

5.2. FLORE

Au cours de la reconnaissance de terrain réalisée les 7 et 8 mars 2017, 84 espèces floristiques ont été inventoriées. Aucun arbre remarquable n'a été recensé, que ce soit par sa stature, sa forme ou son essence. La liste complète des végétaux inventoriés est présentée en Annexe 1 de ce rapport.

Parmi tous les végétaux inventoriés, aucune espèce n'est inscrite en tant :

- ✓ qu'espèce végétale protégée dans l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- ✓ qu'espèce menacée sur la liste rouge de l'UICN, sur le Livre rouge de la flore menacée de France (Tome I : espèces prioritaires - 1995) et sur la Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (Tome 1 - 2012).

Aucune espèce ne bénéficie non plus d'un statut ou d'une réglementation particulière. La diversité floristique est faible au regard de la surface inventoriée, ce qui traduit bien le caractère perturbé et anthropisé de la zone du projet où seules des espèces végétales très communes, pionnières, rudérales et peu exigeantes arrivent à se maintenir.

Toutefois il faut rappeler que les inventaires ont eu lieu au tout début du printemps, alors même que beaucoup d'espèces végétales n'étaient pas encore sorties de leur dormance hivernale et n'ont donc pas été identifiées.

De plus, les bords du fleuve Têt présentaient une végétation humide qui a semblé intéressante et relativement diversifiée mais les efforts de prospection de la flore ont été réduits à cet endroit car la zone était isolée du projet de la déchèterie par la digue au Sud de la zone d'étude et qu'aucune interaction entre l'installation et la flore de ce milieu n'aurait eu lieu.

5.3. FAUNE

Au cours de la reconnaissance de terrain réalisée les 7 et 8 mars 2017, 31 espèces faunistiques ont été inventoriées :

- ✓ Oiseaux : 22 espèces ;
- ✓ Mammifères : 2 espèces ;
- ✓ Reptiles : 4 espèces ;
- ✓ Amphibiens : 1 espèce ;
- ✓ Lépidoptères : 2 espèces ;

L'ensemble des espèces faunistiques inventoriées, ainsi que leurs statuts de protection, sont présentés ci-après. Les inventaires complets sont décrits dans l'Annexe 2.

De manière générale, la zone d'emprise stricte du projet présente une faune ordinaire, appauvrie et peu diversifiée. Seuls les abords du fleuve Têt présente des écosystèmes diversifiés rassemblant une faune riche et parfois d'intérêt patrimonial.

5.3.1. Vertébrés

5.3.1.1. Mammifères hors chiroptères

La faune mammalienne identifiée lors du passage d'inventaire est très peu diversifiée car seulement deux espèces ont été recensées. Cela s'explique par le caractère défavorable de la zone d'emprise du projet et de ses alentours envers une fréquentation de mammifères, mais surtout par le caractère précoce de l'inventaire dans la saison. Ainsi il est tout de même très probable que d'autres mammifères, non observés lors des

inventaires, soient présents sur la zone d'étude : sanglier, renard, mustélidés, hérisson, rat noir, blaireau, micromammifères...

Le Tableau 6 recense pour l'ensemble des mammifères inventoriés lors des campagnes d'inventaires :

- ✓ statuts de protection ;
- ✓ les enjeux de conservation LR ;
- ✓ l'utilisation du secteur d'étude par l'espèce ;
- ✓ les enjeux sur la zone d'étude.

Tableau 6 : Mammifères recensés lors de la campagne d'inventaire

Nom commun	Nom scientifique	Protection					Enjeu de conservation LR	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeu sur le secteur d'étude
		DHFF	Berne	National (Mamm.)	Bonn	CITES			
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Ann. II et IV	Ann. II	Art. 2	-	Ann. A	Fort	Zone de nourrissage	Fort
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-	-	-	Modéré	Zone de nourrissage	Modéré

Seule la Loutre d'Europe bénéficie d'un statut de protection en France (article 2 de la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire) ainsi qu'en Europe (annexes II et IV de la directive habitat faune flore) et à l'internationale (annexe II de la convention de Berne et annexe A de la convention CITES). Elle est de plus une espèce inscrite comme « Quasi-menacée » à la liste rouge mondiale et européenne de l'UICN. Au vu de sa très haute importance cette espèce mérite d'être détaillée en détail ci-après.

Le Lapin de garenne ne bénéficie quant à lui d'aucun statut de protection ni même d'une réglementation particulière visant à assurer sa sauvegarde en France car c'est une espèce chassée. Ses effectifs ont pourtant drastiquement diminués ces 20 dernières années, notamment à cause de plusieurs maladies. Son enjeu de conservation est donc considéré comme modéré en Languedoc-Roussillon et il est inscrit comme espèce « Quasi-menacée » à la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine. Aucun terrier n'a été observé au sein de la zone d'étude. La zone d'emprise stricte du projet est au mieux une zone de nourrissage pour le lapin, défavorable en raison du caractère dégradé et très pâturé de la parcelle où sera réalisée l'extension de la déchèterie.

La Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe (Figure 18) est un mammifère terrestre carnivore de la famille des mustélidés, au même titre que le furet, la fouine, le blaireau ou encore la belette. Elle mesure en moyenne 70 cm de long pour 30 cm de haut. En raison de l'importante chasse qu'elle a subi ces deux derniers siècles pour sa fourrure, la Loutre est a été fortement menacée d'extinction et a adopté un mode de vie nocturne. Depuis une vingtaine d'années les effectifs restants ainsi que leurs milieux de vie sont fortement protégés et le nombre de loutres est reparti à la hausse et son ancien aire de répartition est recolonisé petit à petit.

Ce mammifère d'eau douce occupe tous les habitats aquatiques. Elle se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres. La taille des domaines vitaux dépend des ressources disponibles, mais ils s'étendent sur environ 20 km le long d'un cours d'eau et peuvent atteindre 40 km. Au sein de son domaine vital, la Loutre possède plusieurs dizaines de gîtes, nommés « catiches », qu'ils soient de repos ou de mise bas. Les gîtes de repos peuvent être des terriers, se trouvant généralement dans la berge des cours d'eau, ou des couchés à l'air libre situés dans des zones boisées impénétrables. Les gîtes de mise bas sont plus complexes et sont généralement bien cachés et peu accessibles. Les sites où les femelles mettent bas et élèvent leurs jeunes sont fidèlement réutilisés d'années en années. La Loutre marque son domaine vital par le dépôt d'urine et d'épreintes (= fèces de la Loutre) qu'elle dépose le long des rives généralement au niveau de points marquants du paysage.

La Loutre d'Europe est protégée sur l'ensemble du territoire française et bénéficie également d'une protection européenne avec le titre d'espèce d'intérêt communautaire mentionnée dans les annexes II et IV de la Directive européenne Habitat Faune Flore.

Nous avons observé plusieurs épreintes de Loutre sur la rive Nord de la Têt au niveau de la zone d'étude mais aucune catiche. Cette partie de la Têt est donc au minimum un lieu de passage pour la Loutre et sans doute une zone de nourrissage.



Figure 18 : Loutre d'Europe (© Wikipedia.org)

La Figure 19 représente la localisation des espèces de mammifères identifiées lors de l'inventaire naturaliste.

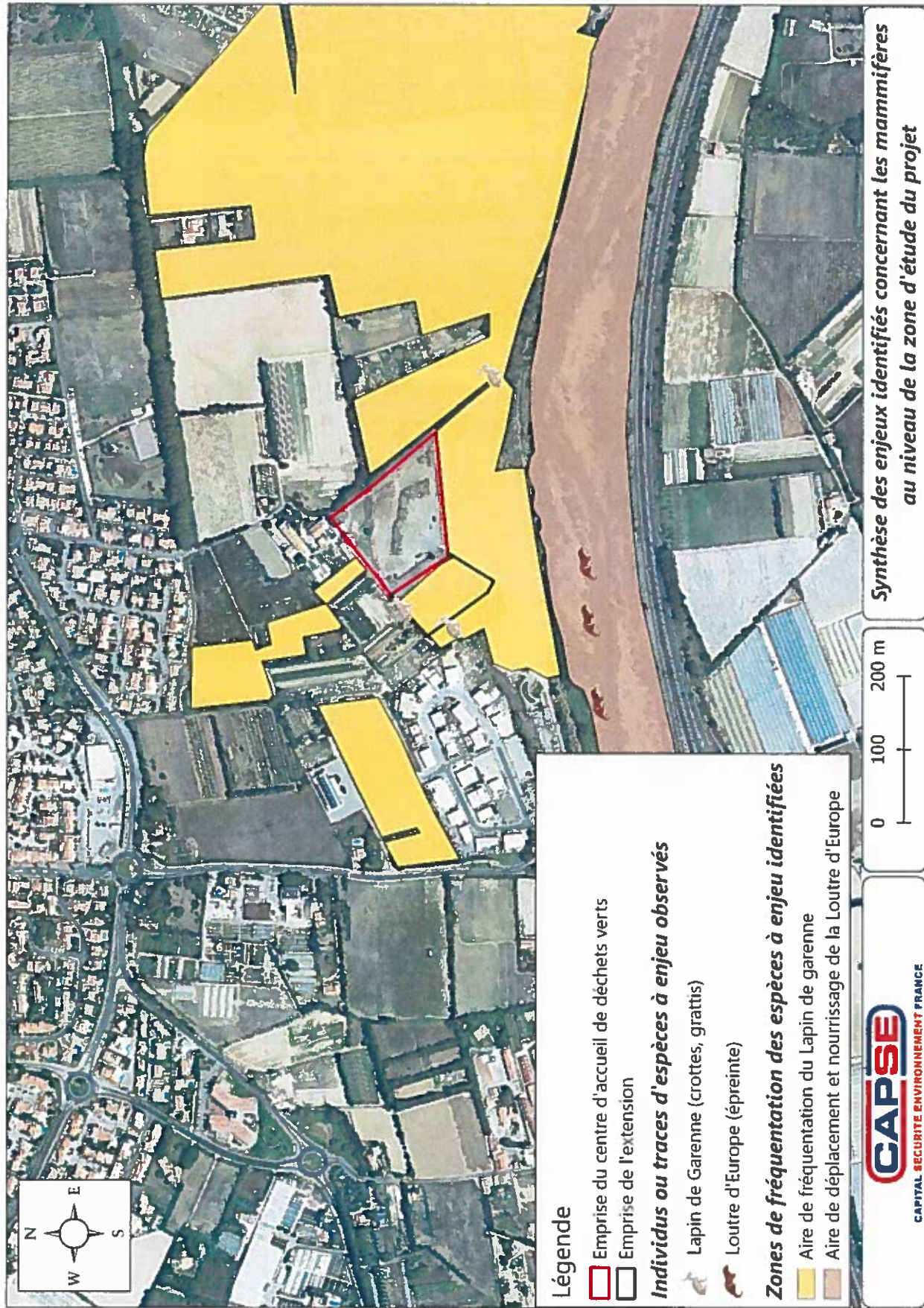


Figure 19 : Synthèse des enjeux concernant la faune mammalienne identifiés lors de l'inventaire naturaliste

5.3.1.2. Chiroptères

Les chiroptères sortent de leur gîte hivernaux au plus tôt durant le printemps puis migrent jusqu'à leurs gîtes estivaux à partir desquels ils vont se reproduire et sortir se nourrir quotidiennement. Ainsi l'inventaire naturaliste a été réalisé trop tôt dans la saison pour que les chiroptères fassent l'objet d'un relevé spécifique. De ce fait nous n'avons pas de données propres à la zone d'étude.

Le lit majeur de la Têt est une zone favorable au nourrissage des chiroptères et les grands arbres présents dans l'étroite ripisylve peuvent être utilisés comme gîte estival ou comme aire de repos par la chiroptérofaune. La zone d'emprise du projet n'est cependant pas favorable à un gîte ou un repos des chiroptères mais elle peut servir de zone de chasse de par son caractère ouvert et herbacé.

D'après [l'Atlas des Chiroptères du Midi méditerranéen](#) réalisé par l'Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens les espèces de chauves-souris potentielles dans la zone d'étude sont les suivantes :

- ✓ Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- ✓ Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
- ✓ Pipistrelle Pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) ;
- ✓ Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ;
- ✓ Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) ;
- ✓ Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).

Les enjeux concernant les chiroptères au niveau de la zone d'étude sont ainsi potentiellement élevés car le Murin de Capaccini et le Minioptères de Schreibers sont deux espèces menacées à très fort enjeu de conservation en Languedoc-Roussillon.

5.3.1.3. Oiseaux

5.3.1.3.1. Présentation des résultats

La zone d'étude se situe au Sud d'une petite plaine agricole. Plusieurs haies de grands arbres y sont présentes. Ces milieux sont favorables au nourrissage et à la nidification et de nombreuses espèces d'oiseaux. Les milieux boisés et buissonnants bordant le fleuve Têt, de même que les plages de galets et le fleuve lui-même, forment également des habitats favorables à plusieurs espèces d'oiseaux inféodées aux milieux humides. L'observation d'une riche avifaune était donc pressentie au niveau de la zone d'étude.

La zone d'emprise stricte du projet ne compte qu'un petit arbre en bordure de la déchèterie actuelle et présente une végétation très rase et rudérale. Ces milieux sont peu favorables à la fréquentation de nombreuses espèces d'oiseaux.

En tout, 22 espèces d'oiseaux ont été observées sur la zone d'étude. Même si ces espèces bénéficient quasiment toutes d'un statut de protection, elles restent cependant pour la plupart assez courantes.

Le Tableau 7 recense pour de la faune ornithologique inventoriée lors des campagnes d'inventaires :

- ✓ statuts de protection ;
- ✓ les enjeux de conservation LR ;
- ✓ l'utilisation du secteur d'étude par l'espèce ;
- ✓ les enjeux sur la zone d'étude.

Tableau 7 : Avifaune observée lors des campagnes d'inventaires

Nom commun	Nom scientifique	Statut / Protection					Enjeu de conservation LR	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeu sur le site d'étude
		DO	Berne	Bonn	National (Oiseaux)	CITES			
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		Ann. II		Art. 3		Modéré	Nidification possible + zone de nourrissage	Modéré

Nom commun	Nom scientifique	Statut / Protection					Enjeu de conservation LR	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeu sur le site d'étude
		DO	Berne	Bonn	National (Oiseaux)	CITES			
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		Ann. II et III	AEWA [1999] et Ann. II	Art. 3		Modéré	Zone de nourrissage	Modéré
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Ann. I	Ann. III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		Ann. II		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		Ann. II		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		Ann. II et III	Ann. II	Art. 3	Ann. A	Faible	Zone de chasse	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		Ann. III	AEWA [1999]	Art. 3		Faible	Observé en survol	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>				Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Ann. III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Ann. II		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Tanier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Ann. II et III		Art. 3		Faible	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Ann. II/2	Ann. III				Non hiérarchisé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		Ann. III	AEWA [1999]	Art. 3		Non hiérarchisé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Ann. II/2	Ann. III				Non hiérarchisé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Ann. II/1 et III/1					Non hiérarchisé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Ann. II/2	Ann. III				Non hiérarchisé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible

Sur les 22 oiseaux bénéficiant d'un statut de protection, 23 sont inscrits en tant qu'espèce protégée dans l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Sur les 30 espèces inventoriées, 18 espèces bénéficient d'un statut de protection national au sein de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Le Pipit farlouse est un petit passereau inscrit comme « Vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Il ne revêt pas le statut d'espèce patrimoniale mais en raison de son statut d'espèce menacée ses enjeux écologiques en Languedoc-Roussillon sont considérés comme modérés.

Le Chevalier guignette est un petit oiseau limicole assez commun. C'est une espèce déterminante stricte de l'inventaire ZNIEFF à enjeu modéré en Languedoc-Roussillon.

L'Alouette lulu est un petit passereau assez commun dans le bassin méditerranéen et à enjeu faible de conservation mais c'est une espèce patrimoniale, inscrite à l'annexe I de la directive européenne dite « Oiseaux ».

5.3.13.2. Espèces patrimoniales et/ou à enjeu dans la zone d'étude

Espèce à enjeu **modéré**

Le Pipit farlouse



Figure 20 : Pipit farlouse observé dans la parcelle au Sud de la déchèterie actuelle (©CAPSE France 2017).

Le Pipit farlouse (Figure 20) est un petit passereau à longue queue au plumage discret et cryptique afin de se fondre dans la masse végétale herbacée. Il fréquente les zones marécageuses, les prés humides et marais, jusqu'à plus de 1 000 m d'altitude. C'est un oiseau qui aime les milieux frais, humides et dégagés. On peut néanmoins le voir dans les terrains cultivés, les friches, les talus herbeux et le long des côtes maritimes. Bien que migrateur, cet oiseau vol peut dans son quotidien et restera autant que possible tapi au sol, où il cherche sa nourriture : insectes, larves, araignées, petits mollusques, graminées et autres plantes herbacées.

Le territoire de cet oiseau est très restreint car il est estimé à environ 25 ares, soit 2 500 m². L'endroit où il est observé correspond donc souvent à son espace vital. Le nid est au sol, fait de mousses et tiges sèches cachées sous une touffe de graminées, bruyères ou joncs. 4 à 6 œufs sont pondus chaque année et les poussins quittent le nid 11 à 16 jours après l'éclosion,

alors qu'ils ne savent pas encore voler. Cet espèce est menacée en France, classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs. Comme beaucoup d'oiseaux nichant en sol le pipit farlouse est victime de la destruction de nid ou de poussins dans les plaines agricoles fauchées.

Huit individus ont été observés dans la parcelle en limite Sud de la déchèterie actuelle et se déplaçant dans la parcelle Ouest où sera réalisée l'extension de déchèterie, ainsi que dans les jardins potagers au Nord de la zone d'emprise du projet. Il est possible qu'ils nichent au sein de la parcelle limitrophe au Sud du centre de stockage des déchets verts.

Le Chevalier guignette



Figure 21 : Chevalier guignette en quête de nourriture (© wikipedia.org).

Le Chevalier guignette (Figure 21) est un petit échassier au dos brun-gris et au-dessous blanc cassé. Il fréquente les berges des étangs et des cours d'eau. Il préfère les bancs de galets aux rives sablonneuses, mais visite aussi les marais côtiers, la mangrove et les lagunes. Cet oiseau est capable d'exploiter la moindre pièce d'eau, depuis une digue inondée jusqu'à de simples flaques. La plupart des Chevaliers guignettes du Nord de l'Eurasie sont migrateurs et parcourent chaque année des milliers de kilomètres entre leurs sites de nidification et leurs quartiers hivernaux dans le sud de l'Afrique, en Inde et dans le Sud-Est asiatique et en Australie.

Le Chevalier guignette trotte sur ses petites pattes à la limite de l'eau pour traquer les invertébrés. Toutes sortes d'insectes, des forficules aux papillons, tombent sous son bec

effilé. Des araignées, des mollusques et des vers sont également capturés. Le guignette passe l'essentiel de sa journée à se nourrir, mais consacre quelques instants, au milieu de la journée, au repos et à la toilette de son plumage. Là où le bétail est présent, le chevalier guignette picore les bouses où abondent mouches et larves. La reproduction démarre au début du printemps, les couples nichent toujours au bord de l'eau, sur les galets ou dans les touffes de végétation rivulaires. 3 à 5 œufs sont pondus et leur incubation dure entre 21 et 25 jours. Les jeunes poussins sont élevés par les parents à l'extérieur du nid, dans une zone riche en nourriture et à l'abri des prédateurs. Les jeunes mâles quittent le nid une douzaine de jours après l'éclosion et les femelles deux semaines plus tard. Le territoire de cet oiseau est assez restreint et peut se superposer au territoire d'un oiseau voisin qui peut se situer à seulement une centaine de mètre du nid ou de la station d'élevage des jeunes.

Cette espèce est quasi-menacée en France. Un individu seulement a été observé sur un banc de galet de la Têt lors du passage d'inventaire. La nidification de cette espèce est possible au sein du lit mineur du fleuve.

Espèce à enjeu faible

Alouette lulu



Figure 22 : Alouette lulu observée dans l'Aude par Capse France (© CAPSE France 2015).

Ce petit oiseau (Figure 22) fréquente les boisements clairs, plus particulièrement les conifères surtout s'ils possèdent des secteurs pierreux ou sablonneux entrecoupés de champs. Elle apprécie beaucoup les coupes. On la trouve également dans les secteurs de landes à bruyères qui alternent avec les prés et les zones boisées. Elle évite les végétations touffues, ombrées et humides. Migrateur en Europe de l'Est et du Nord, elle est à la fois sédentaire et migratrice en France. A l'extrémité Sud du pays des individus peuvent hiverner lorsque l'hiver est doux. Cet oiseau n'est pas très grégaire et on trouvera au maximum des petits groupes familiaux. L'alimentation se compose essentiellement d'insectes et d'araignées pendant la saison de reproduction. A partir de l'automne et pendant toute la saison hivernale, son menu

est composé de graines et de semences que l'oiseau saisit en se tapissant au sol. Comme l'Alouette des champs l'Alouette lulu niche directement au sol mais cache son nid à l'abri d'une importante touffe herbacée ou au pied d'un arbre. La femelle peut mener à terme 2 ou 3 couvée en une saison de 3 ou 4 œufs chacune. L'incubation dure deux semaines et l'élevage des jeunes entre 9 et 15 jours. Cet oiseau se porte bien dans le Sud de la France mais la modification de son habitat est une menace ailleurs et pourrait toucher à terme cet oiseau.

Au moins deux individus ont été entendus à l'Ouest de la zone d'étude, dans la zone arborée au-delà de la parcelle où sera réalisée l'extension de la déchèterie. Les plaines herbacées situées de part et d'autre du chemin d'accès à la déchèterie sont favorables à sa présence et à sa nidification.

La Figure 23 présente la synthèse des enjeux concernant l'avifaune identifiés dans la zone d'étude.

5.3.1.3.3. Espèces potentielles sur la zone d'étude

Le site Faune L-R cite 76 espèces d'oiseaux observées sur la commune de Bompas et donc potentiellement présentes dans la zone d'étude. La majorité de ces espèces sont communes mais certaines revêtent le statut d'espèce patrimoniale telles que l'Aigle botté, la Bondrée apivore (Annexe I DO), le Bruant des roseaux (espèce en danger sur la liste rouge), la Cigogne blanche (Annexe I DO), la Cigogne noire ((espèce en danger sur la liste rouge + Annexe I DO), le Milan noir et le Milan royal (Annexe I DO), la Pie-grièche écorcheur (Annexe I DO) ou encore la Pie-grièche à tête rousse (Vulnérable sur la liste rouge).

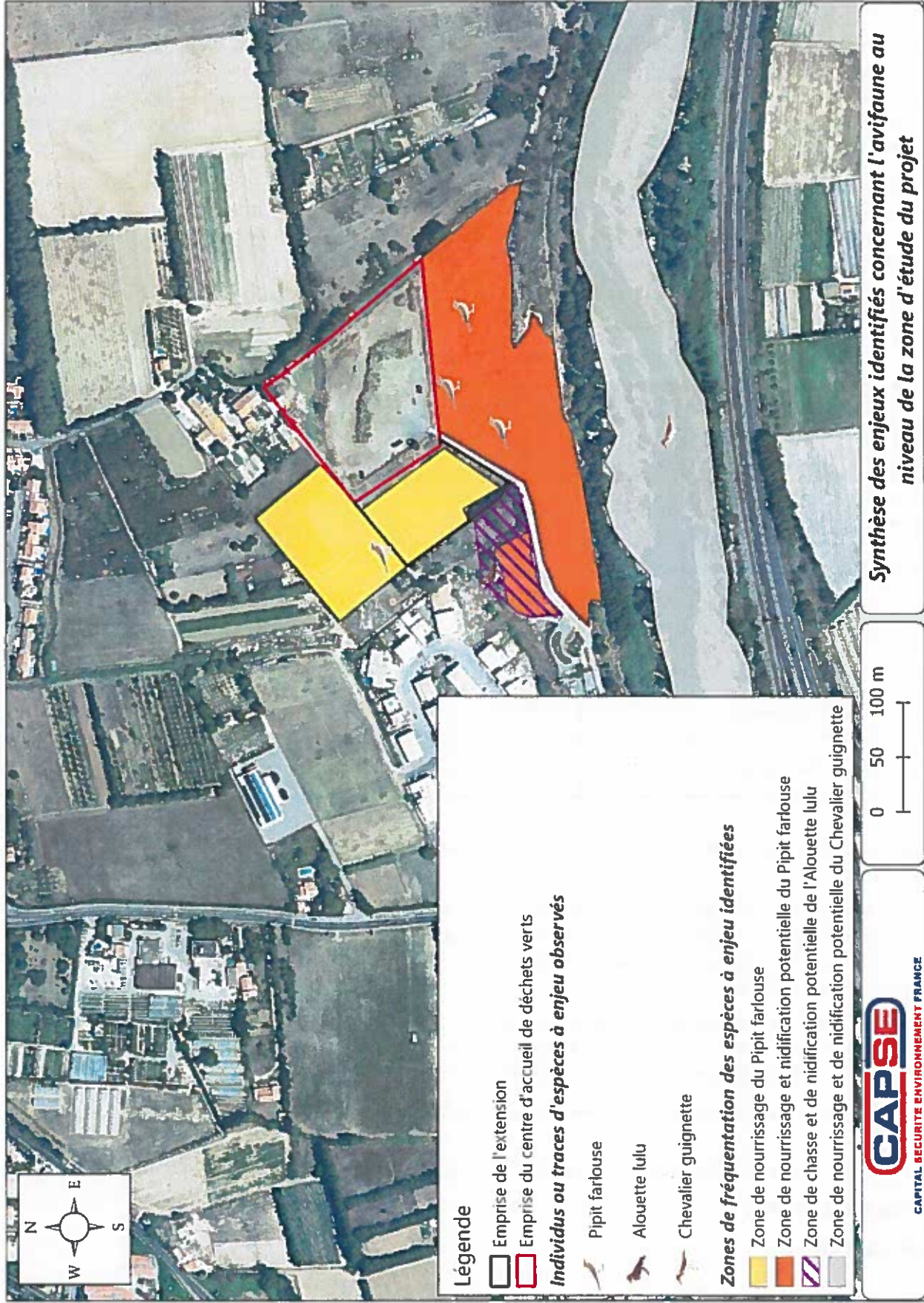


Figure 2.3 - Synthèse des enjeux ornithologiques rencontrés sur la zone d'étude (© CAPSE France 2017).

5.3.1.4. Reptiles et amphibiens

Lors du passage d'inventaire, des conditions favorables au recensement des reptiles ont été observées, à savoir une nuit assez fraîche suivit d'une journée ensoleillée forçant les reptiles à sortir se chauffer au soleil. Cependant, seulement 4 espèces de reptiles et une espèce d'amphibien ont été recensées. D'autres espèces, non recensées sont susceptibles d'être présentes au sein de la zone d'étude, notamment le lézard des murailles au sein des murs de pierres ou la couleuvre vipérine au niveau de la Têt.

Aucun reptile ou amphibien n'a été recensé au sein de la zone d'emprise strict du projet, c'est-à-dire le centre de stockage des déchets verts actuel et la parcelle limitrophe à l'Ouest où sera réalisée l'extension. Cette zone particulièrement ne semble favorable qu'aux espèces communes et anthropophiles telles que le lézard des murailles et le lézard catalan.

L'ensemble des faunes reptiliennes et amphibiennes inventoriées ainsi que leurs différents statuts de protection sont présentés dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Faunes reptiliennes et amphibiennes observées lors des campagnes d'inventaires

Nom commun	Nom scientifique	Statut / Protection			Enjeu de conservation LR	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeu sur le secteur d'étude
		DHFF	Berne	National			
Emyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>	Ann. II et IV	Ann. III	Art. 2	Très fort	Gîte + zone de nourrissage	Très fort
Grenouille de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	Ann. V	Ann. III	Art. 3	Fort	Gîte + zone de nourrissage	Fort
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>		Ann. III	Art. 2	Faible	Gîte + zone de nourrissage	Faible
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>		Ann. III	Art. 3	Faible	Gîte + zone de nourrissage	Faible
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>		Ann. III	Interdiction d'introduction Art. 2 et 3	Introduite	Gîte + zone de nourrissage	Faible

Parmi les 5 espèces recensées, 4 bénéficie d'un statut de protection national et une est une espèce exotique envahissante.

L'Emyde lépreuse est une espèce d'intérêt communautaire inscrite aux annexes II et IV de la directive habitat faune flore européenne et bénéficie d'un plan national d'action. C'est de plus une espèce menacée classée vulnérable dans la liste rouge des reptiles de France métropolitaine. Ses enjeux de conservation sont donc très forts dans la zone d'étude.

La Grenouille de Pérez est une espèce inscrite à l'annexe V de la directive habitat faune flore, elle n'est donc pas d'intérêt communautaire mais possède le statut d'espèce patrimoniale. Elle est quasi-menacée en France métropolitaine, notamment par sa cousine envahissante la Grenouille verte.

Le Lézard catalan et la Tarente de Maurétanie sont deux reptiles anthropophiles très communs dans le Sud de la France.

5.3.1.4.1 Espèces patrimoniales et/ou à enjeu dans la zone d'étude

Espèce à enjeu très fort

Emyde lépreuse



Figure 24 : Emyde lépreuse observée dans la zone d'étude (© CAPSE France 2017).

L'Emyde lépreuse (Figure 24) est une tortue aquatique présente dans quelques départements du Golfe du Lion et de la façade Atlantique. La population du Languedoc-Roussillon est autochtone. Elle fréquente de préférence les eaux courantes bien qu'elle soit régulièrement retrouvée dans les mares et les étangs. Son régime alimentaire comprend des insectes, des mollusques, des crustacés, des poissons, des amphibiens, des plantes et des charognes. Elle est en activité principalement pendant la journée mais peut développer une activité nocturne durant les périodes chaudes. L'hibernation se déroule de novembre à février. Les accouplements se déroulent au printemps et en été, généralement sous l'eau. Les pontes sont déposées de début mai à la fin juin. Elles comportent en moyenne 6 œufs. Les jeunes naissent à la fin de l'été, leur croissance est rapide (20 à

30 mm par an les premières années). La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 7 ans chez les mâles et 10 ans chez les femelles.

Nous avons observé un individu dans la Mare située au pied de la digue délimitant le lit majeur de la Têt, en cohabitation avec une Tortue de Floride.

Espèce à enjeu **fort**

Grenouille de Pérez



Figure 25 : Grenouille de Pérez se chauffant au soleil observée lors de l'inventaire naturaliste (© CAPSE France 2017).

La Grenouille de Pérez se rencontre dans la péninsule ibérique, à l'extrémité Sud de la France et le long de la façade atlantique. Très commune en Espagne, elle l'est beaucoup moins en France où elle est quasi-menacée, notamment par sa concurrence avec la Grenouille verte envahissante. La grenouille de Pérez est présente dans de multiples milieux aquatiques. Elle fréquente les lagunes, marais littoraux, canaux d'irrigation, fossés de drainage, mares, rives des cours d'eau, etc. Elle tolère les eaux polluées ou saumâtres. Les têtards sont très résistants et peuvent survivre à

de fortes températures et à de faibles taux d'oxygène. C'est un prédateur opportuniste capable de se nourrir de proies variées (diptères, coléoptères, mollusques et hyménoptères).

La Figure 26 regroupe les enjeux concernant les faunes reptiliennes et amphibiennes recensés dans la zone d'étude.



Figure 26 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles et les amphibiens identifiés dans la zone d'étude (© CAPSE France 2017).

5.3.2. Invertébrés

Un ordre d'insectes a pu être caractérisé au cours de l'inventaire : les Lépidoptères. Deux espèces seulement ont été recensées. Cela s'explique principalement par le caractère précoce de l'inventaire dans la saison, tôt pour l'observation d'insectes (et notamment d'odonates) dont l'activité est directement liée à la température, et par le caractère défavorable de la zones d'étude à proximité de la déchèterie (végétation rase et peu diversifiée).

Le Tableau 9 recense pour la faune entomologique inventoriée lors des campagnes d'inventaires :

- ✓ les statuts de protection ;
- ✓ l'utilisation du secteur d'étude par l'espèce ;
- ✓ les enjeux de conservation LR ;
- ✓ les enjeux sur la zone d'étude.

Tableau 9 : Invertébrés observés lors des campagnes d'inventaires

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Enjeux de conservation LR (2013)	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Lépidoptères					
Piérie de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Néant	Non mentionné	Reproduction potentielle + zone de nourrissage	Faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Néant	Non mentionné	Reproduction potentielle + zone de nourrissage	Faible

Aucune espèce recensée n'est inscrite :

- ✓ en tant qu'espèce protégée dans Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- ✓ sur la Liste rouge des insectes de France métropolitaine (1994) ;
- ✓ sur la Liste rouge des Rhopalocères de France métropolitaine (2012).

5.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

Aucun enjeu particulier concernant la flore n'a été recensé dans la zone d'étude. Bien que quelques habitats naturels intéressants (milieux humides, haies) aient été recensés, la flore qui les constitue reste commune pour la région méditerranéenne. La parcelle où sera réalisée l'extension du centre de stockage des déchets verts présente une végétation rudérale rase et peu diversifiée présentant beaucoup d'espèces communes résistantes au piétinement du troupeau de chèvres qui y pâture. Sur les 31 espèces animales inventoriées, 23 espèces bénéficient d'un statut de protection et/ou de conservation :

- ✓ 1 mammifère ;
- ✓ 18 oiseaux ;
- ✓ 3 reptiles ;
- ✓ 1 amphibien.

Plusieurs espèces animales recensées lors du passage d'inventaire sont inscrites sur une liste rouge.

La Loutre d'Europe n'est plus menacée en France mais l'est encore en Europe (Quasi-menacée). C'est une espèce d'intérêt communautaire inscrite aux annexes II et V de la directive habitat faune flore. Elle a un enjeu de conservation fort en Languedoc-Roussillon. Des épreintes ont été observées à trois endroits de la rive Nord de la Têt au niveau de la zone d'étude. Ainsi, un individu fréquente cette portion de fleuve pour se déplacer et

se nourrir. Aucun gîte n'a été trouvé. Cet animal est exclusivement aquatique donc il est certain qu'aucune Loutre ne sortira du lit de la Têt pour éventuellement venir fréquenter les abords de la déchèterie.

Aucun inventaire des chiroptères n'a été réalisé en raison de la période de l'année non favorable à leur recensement. Cependant plusieurs espèces sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude, en provenance du lit de la Têt ou des haies présentes dans la plaine agricole de la zone d'étude.

Le Pipit farlouse est classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Il niche au sol dans les espaces de friches. Nous avons observé 8 individus principalement dans la parcelle limitrophe au Sud de la déchèterie actuelle. Ces individus se déplaçaient également au sein des jardins potagers au Nord de la déchèterie ainsi que dans la parcelle limitrophe à l'Ouest où sera réalisée l'extension. Ces zones servent d'aire de nourrissage pour ces oiseaux. Aucun nid n'a été observé lors des inventaires mais il est possible que ces oiseaux nichent dans la parcelle au Sud de la déchèterie. Toutefois cette espèce est migratrice et étant donné la période d'observation il est également possible que ces individus aient été seulement en halte migratoire dans la zone d'étude.

Le Chevalier guignette est classé comme quasi-menacée en France et revêt un enjeu de conservation modéré en Languedoc-Roussillon. Un individu a été observé sur un banc de galets dans le fleuve Têt et il est possible qu'un couple se forme et niche sur la rive du fleuve dans la zone d'étude.

L'Alouette lulu est inscrite dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux. C'est donc une espèce d'intérêt communautaire. Cependant son enjeu de conservation dans la zone d'étude est faible et aucun individu n'a été observé fréquentant la zone d'emprise du projet. Les petites parcelles herbacées situées de part et d'autre du chemin d'accès au centre de stockage des déchets verts constituent l'aire de fréquentation de cet oiseau dont deux individus au moins ont été entendus.

L'Emyde lépreuse est une des tortues les plus menacées du territoire français et son enjeu de conservation est très fort en Languedoc-Roussillon qui rassemble la quasi-totalité des populations métropolitaines. Une petite population de moins d'une vingtaine d'individus est connue dans le fleuve Têt et nous avons observé un de ces individus dans une mare de la zone d'étude. Cette mare se situe au sein du lit majeur de la Têt, isolé de la plaine agricole où se trouve la déchèterie par une haute et large digue déjà mentionnée à plusieurs reprises dans ce rapport.

La Grenouille de Pérez est commune dans la péninsule ibérique mais rare ailleurs en Europe. Elle est inscrite à l'annexe V de la directive habitat faune flore. Nous avons observé deux individus dans la même mare où l'Emyde lépreuse a été observée.

Les trois autres espèces de reptiles sont communes et la Tortue de Floride est une espèce exotique.

Très peu d'invertébrés ont pu être observés en raison du caractère précoce de l'inventaire dans la saison. Il est tout de même très probable que plusieurs espèces d'odonates soient présentes à proximité de la Têt. La diversité des lépidoptères restera très probablement faible en raison de la végétation rase et peu diversifiée de la zone d'étude. Aucune plante hôte d'espèce à enjeu notable n'a été identifiée lors de ce passage d'inventaire.

La zone d'étude présente un cloisonnement des espaces assez important, particulièrement autour du centre de stockage et de broyage des déchets verts où de nombreux murs et grillages empêchent la libre circulation de la macrofaune. Seules quelques parcelles de friches agricoles présentent une nature autochtone autorisant une diversité végétale intéressante à se développer. Le lit de la Têt présente quant à lui un caractère naturel et une végétation inféodée aux milieux humides. Les bords de ce fleuve sont très marqués par la présence de grands ensembles de cannes de Provence peu favorables à la faune et par de grandes plages de galets nus peu favorables à la flore.

De manière générale, plusieurs espèces faunistiques ont pu être inventoriées, certaines bénéficiant même d'un statut de protection. Cependant, la grande majorité des espèces inventoriées restent assez courantes. Les enjeux liés aux différentes espèces faunistiques rencontrées sont caractérisés dans le Tableau 10 et présentés sur la Figure 27.

Tableau 10 : Tableau de synthèse des enjeux floristiques et faunistiques vis-à-vis du projet

Thématique	Eléments considérés	Enjeu intrinsèque à l'élément considéré	Enjeux pressentis vis-à-vis du projet	Argumentaire quant à la définition des enjeux rapportés au projet
Végétaux	Toutes les espèces inventoriées	Faible	Faible	Espèces communes dans la région et ne bénéficiant pas de statut de protection.
	Pipit farlouse	Modéré	Faible	Espèce nicheuse potentielle dans la parcelle limitrophe au Sud du centre de stockage et de broyage des déchets verts et se nourrissant potentiellement dans la parcelle où sera réalisée l'extension lorsque les chèvres ne s'y trouvent pas. La parcelle Sud est suffisamment grande pour permettre le nourrissage et la reproduction de tous les individus observés. Présence annuelle de l'espèce à confirmer.
Oiseaux	Chevalier guignette	Modéré	Faible	Espèce présente dans le lit mineur de la Têt et absente de la zone d'emprise du projet et des parcelles alentours. Aucune interaction n'a lieu et n'aura lieu entre le projet et cette espèce.
	Alouette lulu	Faible	Faible	Espèce présente en limite Ouest de la zone d'emprise du projet. La parcelle où sera réalisée l'extension est une zone de nourrissage potentielle.
	Bergeronnette des ruisseaux	Faible	Faible	Enjeux faibles vis-à-vis du statut de conservation en Languedoc Roussillon (enjeu prenant en compte également les réglementations de rangs supérieurs) Ces espèces restent courantes toutefois.
	Bouscarle de Cetti			
	Buscasse variable			
	Chardonneret élégant			
	Héron cendré			
	Mésange charbonnière			
	Moineau domestique			
	Pic vert			
Pinson des arbres				
Pouillot véloce				
Rougequeue noir				
Serin cini				
Tanier pâle				
Troglodyte mignon				
Mammifères (hors chiroptères)	Cornelle noire	Très faible	Faible	Espèces courantes non protégées et non hiérarchisées ou non mentionnées dans le tableau de classification des enjeux par espèces en Languedoc Roussillon.
	Grand Cormoran			
Mammifères (hors chiroptères)	Merle noir	Fort	Faible	Espèce présente dans le lit mineur de la Têt et absente de la zone d'emprise du projet et des parcelles alentours. Aucune interaction n'a lieu et n'aura lieu entre le projet et cette espèce.
	Pigeon ramier			
	Tourterelle turque			
Mammifères (hors chiroptères)	Loutre d'Europe	Modéré	Faible	Espèce se nourrissant et se déplaçant dans les parcelles entourant l'aire de stockage et de broyage des déchets verts ainsi que dans toute la plaine agricole environnante. L'extension représentera une perte potentielle d'une petite zone de
	Lapin de garenne	Modéré	Faible	

			nourrissage, négligeable au regard des autres parcelles favorables à la présence du lapin dans la zone d'étude
Chiroptères (espèces potentielles)	Munn de Capaccini Minitoptère de Schreiber	Très fort	Faible
	Pipistrelle Pygmée	Moderé	Faible
	Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Séroline commune	Faible	Faible
	Emyde lépreuse	Très fort	Faible
Reptiles & amphibiens	Grenouille de Pérez	Fort	Faible
	Lézard catalan Tarente de Maurétanie	Faible	Faible
	Tortue de Floride	Très faible	Faible
	Pièrre de la Rave Tirois	Très faible	Faible
Invertébrés			



Figure 27 - Synthèse des enjeux naturalistes identifiés au sein de la zone d'étude (© CAPSE France 2017).

5.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

La Figure 28 présente une synthèse des enjeux écologiques (superposition des différentes cartes thématiques) au sein de la zone d'étude. Elle correspond à un zonage exprimant différents niveaux de sensibilités écologiques sur la zone d'étude : faible, modérée et forte.

La zone en rouge sur la carte correspond à une zone à sensibilité écologique forte. Elle correspond au lit majeur de la Têt, comprenant :

- ✓ le fleuve lui-même ou vit la Loutre ;
- ✓ les bancs et plages de galets émergés accueillant plusieurs espèces d'oiseaux limicoles et piscicoles ainsi que des amphibiens ;
- ✓ les cordons végétaux de plus en plus denses à mesure que l'on s'éloigne de l'eau formant la ripisylve de la Têt, où des chauves-souris et oiseaux patrimoniaux (Milan noir par exemple) peuvent nicher et chasser. ripisylve, roselière, pelouse sèche et matorral arborescent ;
- ✓ la mare permanente où ont été observées l'Émyde lépreuse et les Grenouilles de Pérez, pouvant également servir d'habitat à d'autres espèces de reptiles (couleuvre vipérine) et d'amphibiens (crapaud calamite) à enjeu écologique notable.

L'artificialisation ou une perturbation importante et/ou durable de ces espaces aurait des conséquences négatives directes sur plusieurs individus de plusieurs espèces animales ou végétales protégées. Un dossier de dérogation pour destruction d'espèces protégées serait alors nécessaire.

Les zones représentées en orange sur la carte correspondent à une sensibilité écologique modérée. Elles correspondent, du Sud vers le Nord :

- ✓ aux espaces colonisés par des Cannes de Provence au sommet de la digue délimitant le lit majeur de la Têt. Plusieurs espèces de passereaux viennent se reposer ou s'abriter dans ces massifs, sans toutefois y nicher ;
- ✓ A l'enrochement et au mur de blocs de béton présents le long de la digue délimitant le lit majeur de la Têt. Ces espaces sont favorables à la présence de plusieurs espèces de reptiles. C'est à ces endroits que plusieurs Lézards catalans et Tarentes de Maurétanie ont été observés.
- ✓ aux espaces de friches herbacées parfois buissonnantes ou arborées retrouvés le long du chemin d'accès à l'aire de stockage et de broyage des déchets verts ainsi qu'au Sud de cette dernière. Les Pipits farlouse et les Alouette lulu fréquentent et nichent potentiellement dans ces espaces.
- ✓ à un espace de matorral arborescent situé tout à l'Est de la zone d'étude où plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales (Pies-grièches notamment) sont susceptibles d'être présentes et de nicher, sans que cela soit avéré pour l'instant. Le milieu est également favorable au Gête du lapin de garenne.
- ✓ Aux haies et alignement d'arbres retrouvés en bordures de champs et aux bords du Rec de Villelongue dans la partie Nord de la zone d'étude. De nombreuses espèces d'oiseaux sont susceptibles de nicher dans ces espaces boisés linéaires (Huppe fasciée, Faucon crécerelle, Buse variable...).

L'urbanisation de ces terrains est possible lorsqu'ils sont à proximité de zones déjà urbanisées dans la mesure où des mesures d'évitement et de réduction des impacts sont appliquées pendant les travaux et en phase exploitation.

Enfin la zone verte correspond à une sensibilité écologique faible et concerne toutes les parcelles cultivées, construites ainsi que les friches herbacées perturbées et les zones rudérales. La parcelle limitrophe à l'Ouest de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts où sera réalisée l'extension a été incluse dans les sensibilités écologiques faibles car elle est défavorable à une présence durable de l'Alouette lulu et du Pipit rousseline en raison de sa végétation très rase et de la présence d'un troupeau de chèvres faisant fuir les oiseaux de cette parcelle.

L'intérêt écologique de ces endroits est donc faible et la construction sur ces espaces n'entraînera pas d'impacts notables sur la biosphère dont l'évitement serait une nécessité.



Figure 2.8 - Synthèse des enjeux écologiques des différents milieux de la zone d'étude (© CAPSE France 2017)

6 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET PROPOSITIONS DE MESURES

Le passage d'inventaire réalisé les 7 et le 8 mars 2017 met en avant le faible intérêt faunistique et floristique de la zone d'étude concernée par le projet d'utilisation et d'extension du centre de stockage et de broyage des déchets verts de la commune de Bompas. Ainsi, la zone d'emprise du projet ne présente pas un intérêt écologique remarquable. La partie Sud de la zone d'étude présente, elle, un intérêt écologique grandissant à mesure que l'on se rapproche du fleuve Têt avec plusieurs espèces faunistiques de fort intérêt détectées, et ce malgré le caractère précoce de l'inventaire dans la saison.

Dans ce contexte, il ressort très nettement que la sensibilité principale du milieu naturel au droit de la zone d'étude concerne essentiellement le lit majeur de la Têt et les terrains herbacés longeant le chemin d'accès à la déchèterie.

Aucune espèce végétale bénéficiant d'une protection d'une réglementation ou tout autre statut particulier n'a été recensée dans la zone d'étude qui ne regroupe en majorité que des espèces communes et adaptées aux perturbations anthropiques.

Pour les espèces faunistiques protégées et/ou présentant un fort enjeu écologique et patrimonial, plusieurs ont été observées :

- ✓ Loutre d'Europe ;
- ✓ Pipit farlouse ;
- ✓ Chevalier guignette ;
- ✓ Alouette lulu ;
- ✓ Emyde lépreuse ;
- ✓ Grenouille de Pérez.

La Loutre d'Europe, le Chevalier guignette, l'Emyde lépreuse et la Grenouille de Pérez sont toutes les quatre inféodées aux milieux humides. Elles vivent donc exclusivement dans ou à proximité immédiate d'une pièce d'eau. Le lit de la Têt est entièrement isolé de la plaine où se trouve le centre de stockage des déchets verts par une haute digue qu'il faut escalader pour aller d'un milieu vers l'autre. Ainsi, la déchèterie actuelle, en fonctionnement depuis 2001, n'a aucune incidence sur le fleuve et ses abords. Il en sera de même après réalisation de l'extension. Ces 4 espèces patrimoniales resteront donc épargnées de toute incidence par le projet.

Le Pipit farlouse fréquente les abords immédiats du projet. En effet, une petite dizaine d'individus ont été observés dans la parcelle limitrophe au Sud du centre de stockage des déchets verts actuel et il est probable qu'ils y nichent étant donné leur territoire restreint. Il est également possible que ces oiseaux n'aient été que de passage dans la parcelle étant donné leur caractère migrateur et le moment d'observation. Dans le cas où ces oiseaux nichent bel et bien dans la zone d'étude, la réalisation de l'extension de la déchèterie serait une perturbation éventuelle de leur zone de nourrissage. En effet un oiseau seulement a été observé en limite de la zone d'extension de la déchèterie et cet individu a rapidement fuit lorsque les chèvres se sont approchées.

L'Alouette lulu a été entendue dans la zone d'étude et localisée au niveau des arbres limitrophes à l'Ouest de la zone du projet d'extension de la déchèterie. La parcelle de friche herbacée située à ce niveau est favorable à sa présence et à sa nidification. La zone où sera réalisée l'extension est une zone de nourrissage potentielle pour l'Alouette lulu mais peu probable en raison de la présence du troupeau de chèvre pâture la zone à ras et faisant fuir les oiseaux.

Concernant les sites à enjeux environnementaux, la zone d'étude n'est située dans aucune ZNIEFF, site Natura 2000, ZICO site classé ou inscrit. Seul le fleuve Têt et le Rec de Villelongue sont recensés dans l'inventaire des

zones humides du Languedoc-Roussillon et la Têt est également inscrite dans l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles.

6.1. OBJECTIFS ET DEFINITIONS

Une fois l'état initial du site réalisé et les enjeux écologiques définis, l'analyse des incidences du projet a pour objectifs :

- ✓ D'évaluer les effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur le patrimoine naturel ;
- ✓ De définir les mesures envisagées par le maître de l'ouvrage pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur le patrimoine naturel.

Une **mesure d'évitement** (ou « mesure de suppression ») modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait. Le terme « évitement » recouvre généralement trois modalités : l'évitement lors du choix d'opportunité, l'évitement géographique et l'évitement technique. (MEDDE, Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013)

Une **mesure de réduction** vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet sur l'environnement qui ne peuvent pas être complètement évités, notamment en mobilisant les meilleures techniques disponibles (moindre impact à un coût raisonnable (MEDDE, Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013)

Les **mesures compensatoires** ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement, et si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux (MEDDE, Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013).

Les **impacts** sont définis comme les conséquences d'un projet sur le patrimoine naturel qui peuvent être directes ou indirectes, à court, moyen ou long terme, négatives ou positives. Un impact porte sur une espèce ou sur une population d'espèce lorsque la réalisation du projet envisagé induit des modifications ou fait peser des menaces réelles sur la population considérée et/ou sur son habitat (MEDDE, Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013).

L'évaluation de chaque impact est au mieux quantitative, à défaut semi-quantitative et qualitative en dernier recours. En cas d'évaluation semi-quantitative, l'échelle de valeur comporte plusieurs niveaux (voir Tableau 11) appréciés « à dire d'expert » sur la base d'éléments argumentés, scientifiques et objectifs. En cas d'incertitude sur l'ampleur des impacts négatifs, l'évaluation la plus haute est retenue.

Tableau 11: Critères de hiérarchisation des impacts environnementaux

QUALIFICATIF	QUANTIFICATION DE L'IMPACT
<i>NUL</i>	Sans incidence négative ou positive sur les milieux récepteurs
<i>FAIBLE</i>	Incidence non nulle mais non remarquable sur les milieux récepteurs. Ne nécessite pas nécessairement la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction.
<i>MODERE</i>	Incidence remarquable sur les milieux récepteurs mais à un niveau suffisamment faible (inférieur aux valeurs réglementaires admissibles) pour ne pas devoir nécessairement être compensés.
<i>FORT</i>	Incidence notable (ex : dépassement des valeurs réglementaires admissibles)

QUALIFICATIF	QUANTIFICATION DE L'IMPACT
	sur un milieu récepteur ne présentant pas d'enjeux majeurs. Devra nécessairement faire l'objet de mesures d'évitement ou de réduction permettant d'obtenir une incidence de moindre impact à un cout raisonnable.
MAJEUR	<p>Incidence notable sur un milieu récepteur présentant des enjeux majeurs (atteinte irréversible de la santé des riverains, espèces menacées, sites Natura 2000, réservoirs biologiques, cours d'eau en très bon état écologique, captage AEP, axes migrateurs, continuités identifiées dans le SRCE, etc.). S'il n'est pas possible de mettre en place des mesures d'évitement, l'application des meilleures techniques disponibles devra être démontrée.</p> <p>Si des impacts résiduels subsistent, l'étape relative à la compensation ne peut être engagée que s'il est démontré que le projet justifie d'une raison impérative d'intérêt public majeur, de l'absence de solution alternative et, s'agissant de Natura 2000, de l'information ou de l'avis de la Commission européenne une fois les mesures compensatoires définies (MEDDE, Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013)</p> <p>La notion d'intérêt public majeur renvoie à un intérêt à long terme du projet, qui apporte un gain significatif pour la collectivité, du point de vue socioéconomique ou environnemental. Pour que la raison impérative d'intérêt public majeur du projet puisse être retenue, l'intensité du gain collectif doit être d'autant plus importante que l'atteinte aux enjeux environnementaux est forte (MEDDE, Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013)</p>
POSITIF	Incidence bénéfique directe et/ou indirecte du projet sur le milieu récepteurs (ex. : diminution significative du nombre de personnes exposées, modification du milieu permettant l'installation d'espèces pionnières patrimoniales, etc.).

6.2. IMPACT DURANT LES TRAVAUX

6.2.1. Identification et caractérisation des effets potentiels du projet

Le projet de mise en conformité et d'extension du centre de stockage et de broyage des déchets verts s'étend sur une surface d'environ 2,72 hectares sur la commune de Bompas sur un secteur de friches herbacées et zones rudérales (Figure 16 et Figure 29). Dans le cadre de ce projet des travaux seront entrepris sur la zone d'emprise ce qui entrainera :

- ✓ le passage d'engins sur les milieux naturels (installation d'une clôture puis utilisation de l'extension) ;
- ✓ des déblaiements ou des remblaiements (effacement du talus délimitant l'Ouest de l'installation).

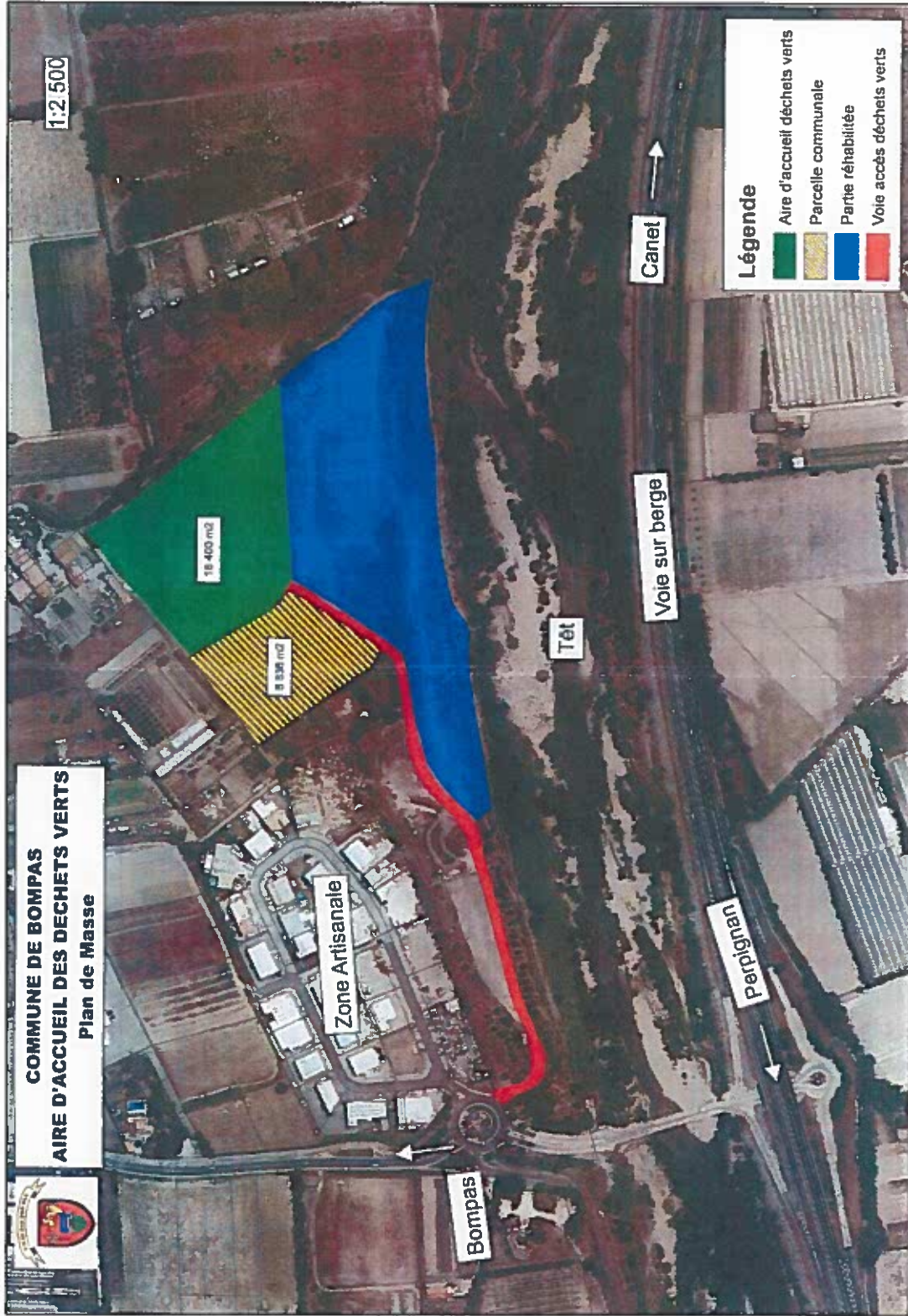


Figure 2.9 : Plan d'aménagement du centre de stockage et de broyage des déchets verts de Bompas (© SYDE TOM 66)

6.2.1.1. Impacts sur les habitats

Nous avons recensé 14 habitats dans la zone d'étude dont 6 se situent soit en partie incluse dans la zone d'emprise du projet, soit en limite de cette dernière. Le Tableau 12 rappelle quels sont ces habitats et quelle est leur importance au sein de la zone à aménager.

Tableau 12 : Rappel des différents habitats naturels présents au sein de la zone d'emprise du projet

CCB	Nom Corine Biotope (2015)	Surface (ha)	Emprise sur la zone du projet
22.1	Eaux douces stagnantes (Mare)	0	0 %
24.15	Lit des rivières – Zone à Brèmes	0	0 %
24.2	Banc de graviers des cours d'eau	0	0 %
32.1	Matorral arborescent	0	0 %
44.6	Forêt méditerranéenne de peupliers, d'ormes et de frênes	0	0 %
53.62	Peuplements de Cannes de Provence	0,029	1,06 %
82	Cultures	0	0 %
83.152	Vergers méridionaux	0	0 %
84.1	Alignements d'arbres	0,069	2,53 %
85.32	Jardins potagers de subsistance	0	0 %, limitrophe au Nord
86.1	Ville	0,001	0,04 %
86.1 x 85.3	Ville x Jardin de particuliers	0	0 %
87.1	Terrain en friche	0,898	32,88 %
87.2	Zone rudérale	1,734	63,49 %
TOTAL		2,731	100,0 %

Le milieu Ville correspond au sein de la zone du projet au chemin d'accès à la déchèterie qui est goudronné. Aucune espèce végétale ou animale ne fréquente cet espace entièrement artificialisé. Nous ne l'aborderons pas dans l'évaluation des impacts suivante.

6.2.1.1.1. Peuplements de Cannes de Provence

Cet habitat se situe en limite Est du centre de stockage et de broyage des déchets verts actuelle. Du fait du caractère presque envahissant de cette plante (via d'importants rhizomes), une partie de ce peuplement est venue coloniser la parcelle où se trouve la déchèterie sur une surface de 0,029 hectares, soit 1,06 % de l'emprise totale du projet. Il n'est pas prévu dans le projet d'extension de la déchèterie de modifier la façade Est de l'installation, donc de toucher à cet habitat. Cependant, si la colonisation des cannes de Provence se poursuit, un entretien via une taille sera réalisé afin de ne pas impacter le bon fonctionnement de la déchèterie. Les fonctionnalités écologiques de cet habitat sont très limitées car il n'a qu'un rôle d'aire de repos ou d'abris pour quelques espèces d'oiseaux ou de petits mammifères.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur ces milieux est jugé comme NUL.

6.2.1.1.2. Alignements d'arbres

Cet habitat correspond aux haies pluristratifiées bordant les parcelles agricoles et à l'alignement d'arbres bordant le Rec de Villelongue dans la zone d'étude. Ce type d'habitat boisé de taille restreinte peut d'ordinaire présenter un intérêt notable pour la faune, notamment les insectes, les chiroptères et les oiseaux. L'intérêt est multiplié lorsqu'il s'agit d'une haie plurispécifique, donc comprenant des arbres de nombreuses essences variées. Ce n'est pas le cas dans la zone d'étude où chaque haie est composée d'une espèce d'arbre. Un court alignement d'arbres (sans doute des frênes élevés, les arbres n'avaient pas encore débouffés lors de l'inventaire) feuillus est présent en limite Sud-Ouest de la parcelle où sera réalisée l'extension de l'aire de

stockage et de broyage des déchets verts. L'implantation de ces arbres est peu dense et aucune végétation arbustive ou lianescente n'est présente à leur base. L'implantation de ces arbres a été réalisée suivant la limite parcellaire, elle-même matérialisée sur place par un grillage. Ainsi, certains arbres sont inclus dans la parcelle d'extension de la déchèterie et d'autres non. La surface de cet habitat incluse dans la zone d'emprise du projet est de 0,069 ha soit 2,53 % de l'emprise totale de la future installation. Environ 6 arbres sont donc susceptibles d'être coupés par le projet d'extension de la déchèterie. Quelques nids d'oiseaux, encore inoccupés lors de l'inventaire, sont présents dans ce milieu. Le projet risque donc d'avoir un impact sur ce milieu. **De ce fait, l'impact pressenti du projet sur ces milieux est jugé comme MODERE.**

L'évaluation de l'impact du projet sur l'alignement d'arbres bordant la zone du projet au Sud-Ouest est synthétisée dans le Tableau 13

Tableau 13 : Synthèse de l'évaluation des impacts du projet sur les ensembles végétaux bordant l'Orbieu

CARACTERISATION DE L'HABITAT							
CONTEXTE SPECIFIQUE	Habitat concerné	Alignement d'arbres					
	Enjeu local de conservation	Modéré					
	Vulnérabilité	Non					
	Capacité de régénération	Naturelle et Anthropique (plantation)					
EVALUATION DES IMPACTS							
IMPACT 1	Nature d'impact	Destruction d'une partie de cet habitat et des cortèges floristiques/faunistiques associés					
	Type d'impact	Direct					
	Durée d'impact	Permanent					
	Portée d'impact	Nationale	-	Régionale	-	Locale	X
BILAN	Impact global	Modéré au vu de la présence de nids d'oiseaux dans ces arbres					
IMPACT 2	Nature d'impact	Perte de diversité suite à la destruction d'une partie de cet habitat					
	Type d'impact	Direct					
	Durée d'impact	Temporaire à Permanente					
	Portée d'impact	Nationale	-	Régionale	-	Locale	X
BILAN	Impact global	Faible au vu de la présence de milieux similaires à proximité (ripisylve de la Têt à moins de 100 m) et du petit nombre d'arbres concernés					

6.2.1.3 Jardins potagers de subsistance

Cet habitat correspond aux jardins familiaux présents en limite Nord de la zone d'emprise du projet. Cet habitat n'est pas inclus dans cette zone. Les fonctionnalités écologiques sont ici limitées en raison du degré d'artificialisation avancé de cet habitat puisque la quasi-totalité des végétaux y sont plantés et beaucoup d'entre eux récoltés. Seules les quelques arbustes d'ornement et arbres fruitiers sont pérennes mais bien souvent soumis à des traitements phytosanitaires. Les cultures et leurs ravageurs peuvent fournir une nourriture aux passereaux et micromammifères autochtones, qui eux-mêmes sont chassés par les rapaces. Une clôture grillagée sépare aujourd'hui ces jardins de la déchèterie et de la parcelle où sera réalisée l'extension. Cette clôture devrait être maintenue dans le projet afin de maintenir une séparation entre l'installation et le milieu environnant. Aucun effluent ne sera émis par la plateforme, comme c'est le cas aujourd'hui.

De ce fait l'impact pressenti du projet sur les jardins potagers de subsistance est jugé comme NUL.

6.2.1.4 Terrain en friche

Le Sud et l'Ouest de la déchèterie actuelle sont concernés par le milieu de friche herbacée. La surface concernée est de 0,989 ha soit 32,88 % de l'emprise totale du projet. Cet habitat naturel très variable peut être très intéressant pour la faune en raison de sa végétation herbacée d'ordinaire non soumise aux perturbations.

La friche en limite Sud de la zone d'emprise du projet a été remaniée récemment et la végétation est encore en phase de colonisation mais déjà quelques espèces d'animaux (lapin, pipit farlouse) la fréquentent. La parcelle Ouest où sera réalisée l'extension est également couverte d'un milieu de friche herbacée mais soumis aux perturbations de la déchèterie elle-même avec un amoncellement de déchets vert en bordure de la déchèterie et par le troupeau de chèvre pâurant fortement la zone et la maintenant dans un état pionnier. L'ensemble se rapproche beaucoup de la végétation rudérale. Cette friche sera détruite par le projet qui s'étendra donc ici. La perte pour la biodiversité sera minimale car aucune plante d'intérêt quelconque n'y est présente et très peu d'animaux y passent ou s'y nourrissent. Les chèvres quant à elles ont été observées en train de se nourrir des déchets végétaux au sein-même de la déchèterie actuelle. Elles pourront donc continuer à fréquenter le site après travaux si leur propriétaire le décide.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur les terrains en friches est jugé comme FAIBLE.

L'évaluation de l'impact du projet sur les terrains en friches est synthétisée dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Synthèse de l'évaluation de l'impact du projet sur les terrains en friches

CARACTERISATION DE L'HABITAT						
CONTEXTE SPECIFIQUE	Habitat concerné	Terrains en friches				
	Enjeu local de conservation	Faible				
	Vulnérabilité	Non				
	Capacité de régénération	Anthropique et naturelle (terres laissées à l'abandon)				
EVALUATION DES IMPACTS						
IMPACT 1	Nature d'impact	Destruction de ces habitats (au cours des travaux) et des cortèges floristiques/faunistiques associés				
	Type d'impact	Direct				
	Durée d'impact	Permanent				
	Portée d'impact	Nationale	-	Régionale	-	Locale
BILAN	Impact global	<i>Faible au sens de l'habitat et de son emploi par les espèces faunistiques</i>				
IMPACT 2	Nature d'impact	Perte de diversité suite à la destruction de cet habitat				
	Type d'impact	Direct				
	Durée d'impact	Permanent				
	Portée d'impact	Nationale	-	Régionale	-	Locale
BILAN	Impact global	<i>Faible avec la présence de nombreux milieux similaires à proximité immédiate</i>				

6.2.1.5 Zones rudérales

Ce milieu correspond aux bords de routes et de chemins et aux espaces naturels très perturbés par les activités humaines (dépôts de déchets sauvages, piétinement, remaniement du sol) ainsi qu'aux espaces anthropisés laissés à l'abandon et colonisés doucement par une végétation d'abord adaptée aux milieux anthropisés et perturbés puis de plus en plus autochtone. L'aire de stockage et de broyage des déchets verts actuelle est considérée comme une zone rudérale avec une surface de 1,73 ha soit 63,49 % de l'aire totale du futur projet. En effet, bien que les allées et venues des utilisateurs de la déchèterie et du personnel perturbent fortement le sol, ce dernier reste naturel et non imperméabilisé, et il existe quelques zones aux pieds des tas de déchets et en périphérie de la station où se développent quelques végétaux. Cet habitat naturel et l'activité de la déchèterie sont donc confondus dans le cas présent et l'extension de l'installation ira de pair avec une extension des zones rudérales qui prendront la place du terrain en friche présenté précédemment.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur les zones rudérales est jugé comme POSITIF.

L'évaluation de l'impact du projet sur zones rudérales est synthétisée dans le Tableau 15.

Tableau 15 : Synthèse de l'évaluation de l'impact du projet sur les zones rudérales

CARACTERISATION DE L'HABITAT						
CONTEXTE SPECIFIQUE	Habitat concerné	Zones rudérales				
	Enjeu local de conservation	Faible				
	Vulnérabilité	Non				
	Capacité de régénération	Anthropique (milieux ayant un passé anthropique)				
EVALUATION DES IMPACTS						
IMPACT 1	Nature d'impact	Extension de cet habitat sur la parcelle voisine à l'Ouest				
	Type d'impact	Direct				
	Durée d'impact	Permanent				
	Portée d'impact	Nationale	-	Régionale	-	Locale
BILAN	Impact global	Positif car l'habitat verra sa surface augmenter				

6.2.1.2. Impact sur la flore

Aucune espèce végétale d'intérêt quelconque n'a été recensée lors du passage d'inventaire naturaliste. Bien que ce dernier ait été réalisé précocement, il est peu probable au regard des habitats naturels que des espèces protégées ou bénéficiant d'un statut particulier émergent plus tard dans la saison.

Le projet entrainera une consommation de terrain en friche où très peu d'espèces végétales se trouvent. Ces espèces sont communes et adaptées aux perturbations et il est possible que certaines d'entre elles subsistent après extension de la déchèterie.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur la flore est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.3. Impact sur les invertébrés

Aucune espèce d'invertébrés bénéficiant d'un statut de protection n'a été recensée lors des campagnes d'inventaires. Seules espèces communes de papillon de jour ont été identifiées. La période de réalisation de l'inventaire est à remettre en cause pour cette faible diversité mais également l'inhospitalité de la zone d'emprise du projet et de ces alentours immédiats, où une faible diversité végétale ne permet pas à une riche entomofaune de se développer. Le jugement de l'impact de l'extension de la déchèterie sur l'entomofaune est donc moins affirmé que pour la flore.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur les invertébrés est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.4. Impact sur les reptiles et amphibiens

L'Émyde lépreuse et la Grenouille de Pérez ont été identifiées dans la zone d'étude. Elles se situent dans une mare du lit de la Têt, isolée de la plaine où se trouve la déchèterie. Aucune connexion n'existe entre l'aire de stockage et de broyage des déchets verts et le lit de la Têt, même au niveau des écoulements car la digue est une dizaine de mètres plus élevée que le niveau de la plaine, de ce fait les eaux de pluies et autres écoulement de la déchèterie et ses alentours ne peuvent atteindre le lit du fleuve que par une profonde pénétration dans le sous-sol et une migration sur plus d'une centaine de mètres.

Le Lézard catalan et la Tarente de Maurétanie ont également été observés sur la digue, côté fleuve, dans un enrochement et entre des blocs de béton. Ces deux espèces sont communes et anthropophiles, régulièrement observées au cœur des villes. Le projet ne prévoit aucune modification des parcelles Sud, dont les endroits où se trouvent ses reptiles.

Enfin, d'autres espèces non observées lors de l'inventaire sont susceptibles de fréquenter les abords du fleuve, telle que la Couleuvre vipérine, observée dans la commune d'après Faune L-R. Les impacts sur le lit du fleuve seront inexistantes, comme cela est actuellement le cas par la déchèterie actuelle. Le lézard des murailles,

encore plus commun et anthropophile que le lézard catalan est quant à lui susceptible de fréquenter la zone d'emprise du projet et sera toujours susceptible de la fréquenter après l'extension car il affectionne le bois mort exposé au soleil.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur les reptiles et les amphibiens est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.5. Impact sur les oiseaux

6.2.1.5.1. Pipit farlouse

Le Pipit farlouse est sans aucun doute l'espèce la plus susceptible d'être négativement impactée par l'extension de la déchèterie. Il faut tout d'abord noter que malgré l'existence et l'activité actuelle de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts, huit individus ont été observés à proximité immédiate de l'installation. Ainsi la déchèterie actuelle ne perturbe pas ses oiseaux au point de les faire fuir de la zone. Ensuite la parcelle où ces oiseaux ont été observés a une superficie de plus de 3 hectares alors que le territoire du Pipit farlouse est d'ordinaire très restreint avec une surface moyenne de 0,25 ha. Ainsi la surface de la parcelle où ils ont été observés est suffisante pour permettre la vie de ce groupe, mais également pour accueillir lus d'oiseaux encore. De ces huit individus, deux ont également été observés hors de cette parcelle, ils se trouvaient en limite Nord de la zone du projet, l'un était dans les jardins potager et l'autre dans la parcelle où sera réalisée l'extension. Le troupeau de chèvre a fait s'enfuir ses deux individus. Ainsi la parcelle où sera située l'extension est une zone de nourrissage éventuelle de cette espèce mais peu favorable en raison des perturbations liées à l'utilisation des jardins potagers et à la présence du troupeau de chèvres.

De ce fait la perte de cette espace ne constituera pas un évènement susceptible d'entraver le bon nourrissage ou la reproduction de ces individus, considérant que la parcelle où ces oiseaux ont été tous observés a une taille suffisante pour accueillir l'ensemble des individus détectés. Cette parcelle ne sera pas impactée par le projet.

Enfin, cet oiseau est migrateur et de par le groupe d'individus observé et la période d'observation, il est possible que la zone d'étude ne soit en réalité qu'une halte migratoire pour cette espèce qui ne fréquenterait alors la zone d'étude qu'une infime partie de l'année.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur cette espèce est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.5.2. Chevalier guignette

Le Chevalier guignette a été observé dans le fleuve Têt. Il ne fréquente que les milieux aquatiques et humides. Il est donc très improbable que cet oiseau s'aventure dans les parcelles entourant la déchèterie. L'extension de cette dernière ne constituera ni une perte de zone de nourrissage ni une perte de zone de parade ou de reproduction. Rappelons que le fleuve et ses milieux rivulaires sont isolés de l'installation.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur cette espèce est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.5.3. Alouette lulu

L'Alouette lulu revêt un enjeu de conservation faible en Languedoc-Roussillon car elle y est assez commune. Elle est cependant inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, c'est donc une espèce d'intérêt communautaire. Au moins deux individus ont été entendus dans la zone d'étude lors des inventaires et localisés dans la zone arborée en bordure Sud-Ouest de la parcelle d'extension de la déchèterie. Aucun individu n'a été observé dans cette parcelle et leur présence est possible pour le nourrissage mais peu probable pour les mêmes raisons qu'évoquées pour le Pipit farlouse. La parcelle Sud où se trouvent les pipits et la petite parcelle herbacée bordant le chemin d'accès à la déchèterie côté Nord semblent beaucoup plus favorables au nourrissage et à l'éventuelle reproduction de l'Alouette lulu.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur cette espèce est jugé comme FAIBLE.

Toutes les autres espèces recensées ont un enjeu local de conservation faible et ne sont pas patrimoniales. Elles sont toutes communes pour la région. Ces oiseaux se nourrissent potentiellement dans la parcelle où sera réalisée l'extension de la déchèterie mais aucun ne s'y reproduit. La perte de la zone pour ces espèces ne

constituera pas un évènement fortement négatif, elles pourront se déplacer ou continuer de fréquenter la zone selon les aménagements réalisés. En effet plusieurs espèces d'oiseaux, notamment le Tarier pâtre, ont été observées au sein-même du centre de stockage et de broyage des déchets verts actuelle. Ces oiseaux se nourrissent des insectes attirés ou amenés par les déchets végétaux. Une grande flaqué d'eau était présente dans la déchèterie et quelques moineaux s'y lavaient également.

Ainsi la future zone du projet ne sera pas complètement défavorable à la fréquentation de plusieurs espèces d'oiseaux.

Ainsi l'impact pressenti du projet sur l'avifaune est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.6. Impact sur les mammifères (hors chiroptères)

Des épientes de Loutre d'Europe ont été observées sur la rive Nord de la Têt, donc ce tronçon de fleuve est inclus dans le territoire d'un individu. La Loutre est une espèce patrimoniale d'intérêt communautaire à fort enjeu de conservation en Languedoc-Roussillon. Tout comme les espèces à forts enjeux précédentes, la Loutre fréquente exclusivement les milieux aquatiques ou humides et ne s'aventurera pas au-delà de la digue délimitant le lit majeur du fleuve. Ainsi aucune interaction donc aucun impact n'aura lieu par le projet sur cette espèce.

Le Lapin de garenne a également été identifié dans la zone d'étude et quelques crottes et gravis ont été observés dans la parcelle d'extension de la déchèterie. Le Lapin ne bénéficie d'aucun statut particulier (c'est une espèce chassable) mais il revêt un enjeu de conservation modéré en Languedoc-Roussillon car ses effectifs ont montré une diminution drastique depuis une dizaine d'années en raison d'une violente vague de maladies. L'extension de la déchèterie constituera une perte d'une zone de nourrissage pour le Lapin mais peu impactante au regard de la taille du territoire agricole favorable à sa présence aux alentours de la zone d'emprise du projet.

De ce fait, l'impact pressenti du projet sur les mammifères est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.7. Impact sur les chiroptères

Nous avons dit précédemment qu'aucun inventaire des chiroptères n'avait été réalisé lors du passage début mars car la période était encore trop précoce dans la saison. Cependant plusieurs espèces ont été recensées à proximités de la commune de Bompas (Cf. paragraphe 5.3.1.2.) et sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude, déchèterie incluse.

Le centre de stockage et de broyage des déchets verts ne fait pas obstruction aux couloirs de vols, n'est pas dotée d'éclairage et n'est pas responsable d'une imperméabilisation des sols. Le stockage des déchets végétaux est susceptible d'attirer plusieurs espèces d'insectes xylophages dont se nourrissent les chiroptères. Les incidences actuelles de cette installation sur les chiroptères sont donc très limitées et il en sera de même après l'extension.

Par conséquent, l'impact pressenti du projet sur les chiroptères est jugé comme FAIBLE.

6.2.1.8. Bilan des impacts pressentis

6.2.1.8.1. Habitats naturels et espèces

Groupe considéré	Espèce ou entité	Enjeu local de conservation	Impact pressenti vis-à-vis du projet
Habitats naturels	Alignements d'arbres	Modéré	Modéré
	Peuplements de Cannes de Provence Jardins potagers de subsistance Terrains en friches	Faible	Faible
	Zones rudérales	Faible	Positif
	Végétaux	Toutes les espèces inventoriées	Faible
Oiseaux	Pipit farlouse	Modéré	Faible

Groupe considéré	Espèce ou entité	Enjeu local de conservation	Impact pressenti vis-à-vis du projet	
	Chevalier guignette	Modéré	Faible	
	Alouette lulu	Faible	Faible	
	Bergeronnette des ruisseaux Bouscarle de Cetti Buse variable Chardonneret élégant Héron cendré Mésange charbonnière Moineau domestique Pic vert Pinson des arbres Pouillot véloce Rougequeue noir Serin cini Tarier pâtre Troglodyte mignon	Faible	Faible	
	Cornille noire Grand Cormoran Merle noir Pigeon ramier Tourterelle turque	Très faible	Faible	
	Mammifères (hors chiroptères)	Loutre d'Europe	Fort	Faible
		Lapin de garenne	Modéré	Faible
	Chiroptères (espèces potentielles)	Murin de Capaccini Minioptère de Schreibers	Très fort	Faible
		Pipistrelle Pygmée	Modéré	Faible
		Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Sérotine commune	Faible	Faible
		Reptiles et amphibiens	Emyde lépreuse	Très fort
	Grenouille de Pérez		Fort	Faible
	Tarente de Maurétanie Lézard catalan		Faible	Faible
	Tortue de Floride		Très faible	Faible
Invertébrés	Deux espèces inventoriées	Très faible	Faible	

6.2.1.8.2. Fonctionnalités écologiques

La zone d'emprise ne deviendra pas inintéressante pour la faune car les amoncellements de déchets végétaux attirent plusieurs espèces d'insectes xylophages qui elles-mêmes sont consommées par des oiseaux ou des reptiles entomophages. Les accumulations temporaires d'eau de pluie au sein de la plate-forme servent également aux passereaux qui viennent s'y laver. Ainsi, sans devenir un puit de biodiversité, l'installation permettra à plusieurs espèces de se maintenir dans la zone du projet, voire de venir la coloniser.

Enfin, au niveau du SRCE, aucune des deux continuités écologiques identifiées dans la trame bleue ne seront impactées par le projet.

6.2.2. Mesures prises pour supprimer, réduire et/ou compenser les effets négatif sur le patrimoine naturel

6.2.2.1. Mesures d'évitement

Mesure E1 : Evitement des milieux naturels présentant des enjeux modérés (rappel Figure 28)

Les milieux présentant un enjeu écologique fort ne seront pas impactés par le projet tel qu'il est aujourd'hui prévu. En revanche, un milieu à enjeu écologique modéré est susceptible d'être en partie consommé par l'extension de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts. Il s'agit de l'alignement d'arbres bordant le Sud-Ouest de la parcelle d'emprise du projet. Certains des arbres de cet alignement se trouvent au sein de la parcelle.

Pour éviter d'impacter ce milieu, il sera nécessaire de maintenir ces arbres en place ou de les contourner, c'est-à-dire diminuer légèrement la surface d'extension de l'aire de stockage des déchets verts. La surface perdue est de 370 m² au maximum soit un peu moins de 4,2 % de la surface totale de l'extension et 1,36 % de la surface totale du projet.

La Figure 30 suivante présente la localisation de la surface à éviter lors de l'extension de l'installation.

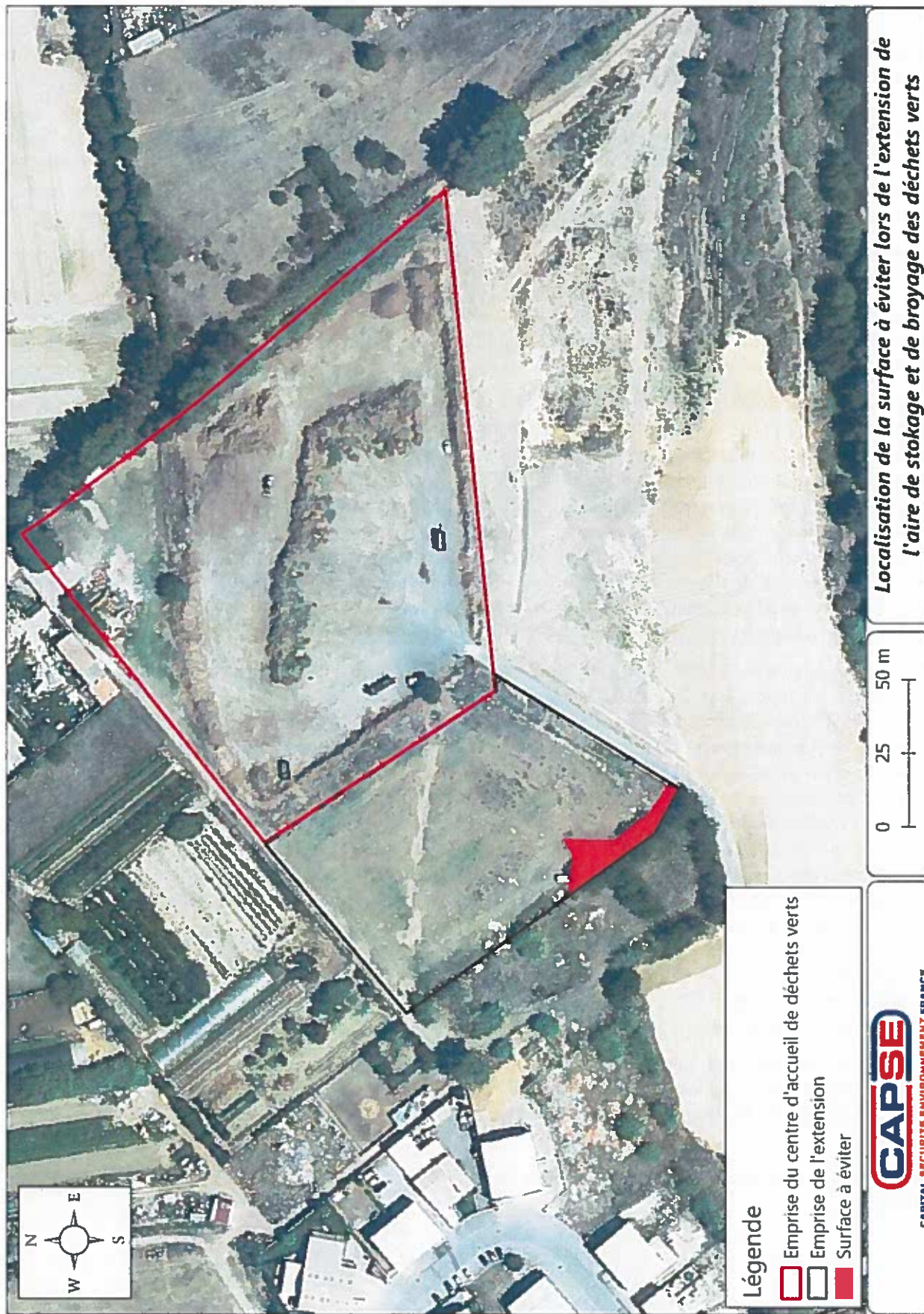


Figure 30 Localisation de la surface à éviter lors de l'extension de la déchèterie (© CAPSE France 2017)

6.2.2.2. Mesures de réduction

Mesure de réduction R1 : Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces à enjeux (Oiseaux, chiroptères, reptiles et amphibiens potentiels)

Cette mesure a pour objectif d'éviter (ou du moins réduire la probabilité) la destruction d'individus en période de reproduction et/ou d'hivernage et de limiter les effets du dérangement. L'important dans cette mesure est de positionner au mieux dans l'année la date de début de travaux. Une fois le chantier démarré, la faune extérieure qui avait éventuellement pour zone de nourrissage ou reproduction l'enceinte du projet se verra contrainte de trouver au moins temporairement un nouveau garde-manger ou gîte, mais ne sera pas détruite.

Aucune espèce végétale à enjeu de conservation notable n'a été observée lors de l'inventaire naturaliste, ainsi cette mesure de réduction ne vise à limiter les impacts que sur les espèces animales observées.

Nous avons vu que les incidences sur le lit majeur de l'Orbieu où la majorité des espèces à fort enjeu de conservation ont été observées sont nuls aujourd'hui et resteront nuls après réalisation de l'extension de la déchèterie. Il s'agira donc de réduire les impacts sur la faune observée à proximité de la déchèterie actuelle.






Les espèces d'oiseaux et de reptiles recensées au sein ou à proximité de la zone d'emprise du projet ont pour majorité un enjeu local de conservation faible mais elles n'en restent pas moins protégées. Ainsi des efforts pour éviter la destruction d'individus, de nids, d'habitats et de dérangement doivent être menés. Les travaux de terrassement au niveau du talus délimitant la déchèterie actuelle côté Ouest ainsi que le défrichement au Nord-Ouest de la zone d'emprise du projet en vue de l'installation d'une clôture seront réalisées en dehors des périodes sensibles de la faune. Ces périodes correspondent à la reproduction et nidification des oiseaux et la période de déplacement et ponte des reptiles terrestres. La période sensible des oiseaux s'étale entre mars et septembre (période de reproduction toutes espèces confondues puis d'élevage des jeunes). Les reptiles peuvent être en mouvement jusqu'à début octobre mais sont à cette période vigilants et très actifs et peuvent aisément fuir un danger, telle que le démarrage de travaux à proximité.

D'après les habitats naturels observés dans la zone d'étude il est probable que la zone d'emprise du projet soit fréquentée par les chiroptères. En effet, nous avons vu que les amoncellements de végétaux multispécifiques comme cela est le cas au sein du centre de stockage des déchets verts formaient une zone très favorable à la présence d'insectes, notamment d'insectes xylophages. De ce fait l'installation est un garde-manger potentiel pour la faune entomophage, dont les chiroptères. Cependant aucune zone favorable à la reproduction des chiroptères ne concerne la zone d'emprise du projet. Seuls le nourrissage et le déplacement des chauves-souris sont potentiellement réalisés au niveau de la zone du projet. Une mortalité des jeunes à cause de la construction du site et de son exploitation n'est donc pas à envisager. Concernant les adultes, une mortalité n'est également pas à redouter car l'activité du site s'arrête au plus tard à 17h30 le soir et commence à 8h45 le matin, soit en dehors des moments de sorties des chiroptères. Les travaux d'extension de l'installation seront de faible envergure et engendreront dans le pire des cas quelques émanations de poussières pouvant impacter les insectes donc les proies des chauves-souris. Ces perturbations seront très localisées et leur impact sera négligeable. Dans tous les cas, en réalisant les travaux durant l'automne et l'hiver, le milieu aura de forte probabilité d'être humide, donc limitant les dégagements de poussières et si tel était le cas, les chiroptères seront en migration ou en hibernation loin de la zone du projet et les insectes également absents.

Les travaux de terrassement, défrichement et installation de la nouvelle clôture devront donc avoir lieu pendant la période de migration-hivernage (octobre à début mars) limitant ainsi le risque de destruction et perturbation d'individu. En raison de leur faible envergure, la totalité des travaux pourra être réalisée durant ce laps de temps.

Le Tableau 16 indique les périodes de reproduction des différents groupes taxonomiques observés lors des inventaires.

Tableau 16 : Présentation des périodes sensibles d'intervention pour les différents groupes animaux

PÉRIODES D'ACTIVITE DES DIFFERENTS GROUPES OBSERVÉS SUR LA ZONE D'ETUDE												
Groupe étudié	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
 Oiseaux			Migration - Reproduction					Migration				
 Reptiles			Déplacements - Reproduction						Déplacements			
 Mammifères			Déplacements - Reproduction									
 Chiroptères			Migration			Reproduction				Migration		
 Insectes					Reproduction							

Période de réalisation des travaux préconisée

Mesure de réduction R2 : défavorabilisation écologique et utilisation de zones de stockages adaptées

Cette mesure vise à transformer le milieu en amont de la phase travaux pour le rendre moins attrayant envers la faune sauvage qui de ce fait va quitter la zone et être ainsi protégée de destruction pendant le chantier.

Adaptée au projet d'extension de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts, et en prenant en compte la mesure d'évitement des arbres précédente, cette mesure ne concerne que les reptiles. En effet, la parcelle où sera réalisée l'extension présente une végétation très rase, sans aucun abri, très défavorable aux espèces d'oiseaux nichant au sol. Ainsi seuls quelques reptiles peuvent rester durablement sur cette parcelle, en particulier au niveau de sa bordure Est avec la déchèterie actuelle. En effet de nombreux déchets (végétaux ou non) se trouvent à cet endroit et sont autant d'abris voire de gîtes potentiels pour les reptiles.

Ainsi, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact sur des individus qui pourraient coloniser la zone d'emprise d'ici à ce que l'aménagement soit réalisé, il conviendra de rendre écologiquement défavorable la zone d'emprise avant le début des travaux. Il sera donc nécessaire de retirer l'ensemble de ces éléments avant de réaliser l'extension afin de préserver les individus qui auraient pu y trouver refuge Cette opération doit avoir lieu à partir de mi-septembre (date à laquelle les reptiles sont toujours actifs et les jeunes de l'année émancipés) jusqu'à mi-octobre. Les individus éventuellement présents dans ces gîtes pourront alors se réfugier vers des gîtes périphériques en dehors de la zone d'emprise des travaux, notamment la digue et l'enrochement au Sud du projet.

6.2.2.3. Mesures d'accompagnement

Mesure d'accompagnement A1 : Balisage et mise en défens des zones à enjeu écologique et travaux limités à leur strict périmètre

Compte-tenu de l'important caractère écologique de la zone arborée et de la petite parcelle herbacée attenante au Sud-Ouest de la zone d'emprise du projet, un balisage sera mis en place en bordure Ouest de la parcelle d'extension de la déchèterie. Le but étant de prévenir toute intrusion de personnel ou d'engin de chantier dans ces espaces afin de ne pas en perturber le sol, la végétation voire la faune hivernante. La parcelle

Sud où ont été vus les Pipits farlouse est déjà entourée d'un grillage limitant l'accès aux personnes étrangères et aux utilisateurs de la déchèterie.

Ce balisage prendra la forme d'une clôture temporaire, de rubalise ou de piquets visibles disposés à intervalles réguliers.

La Figure 31 situe l'endroit où ce balisage sera mis en place.



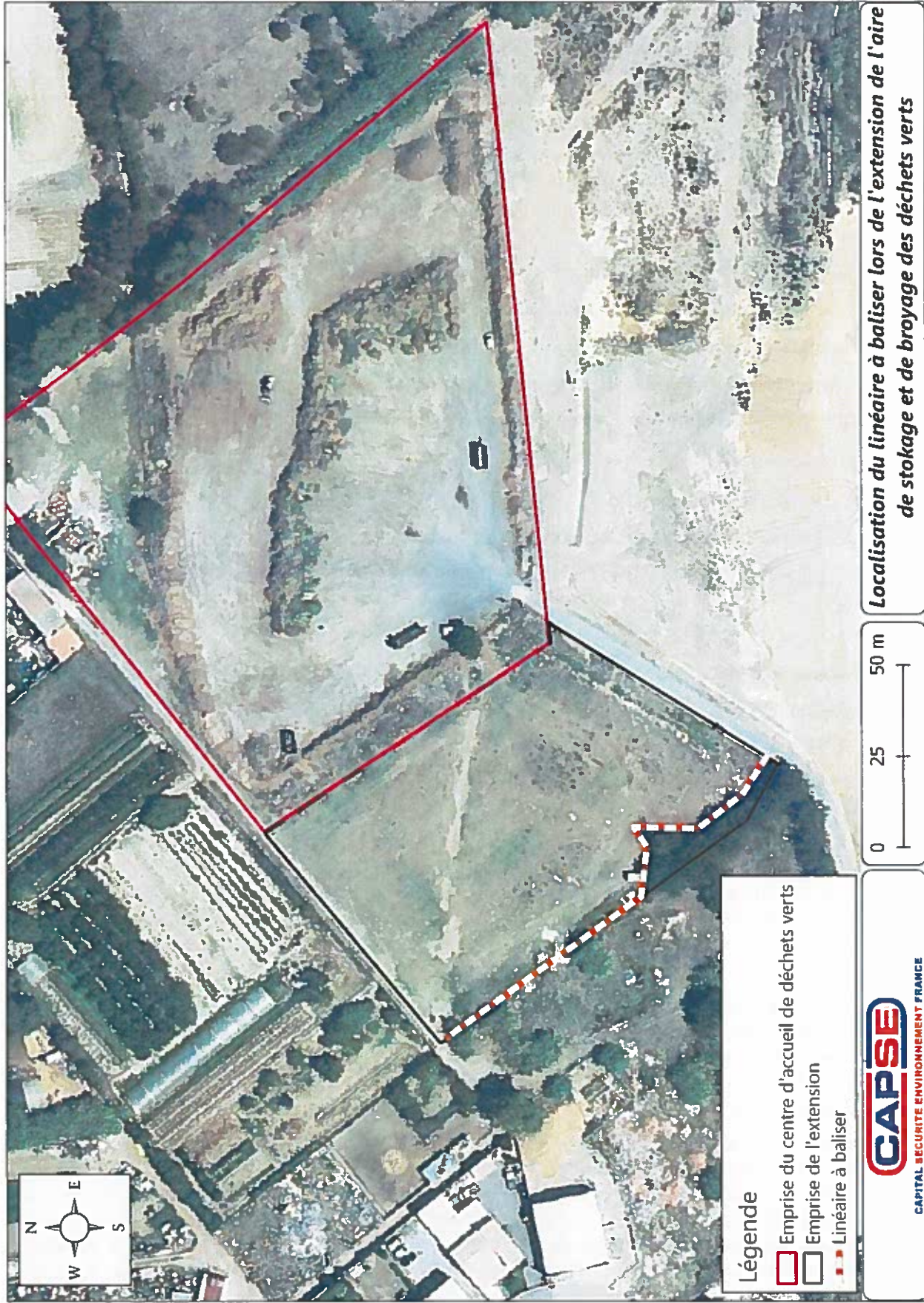


Figure 3.1 - Localisation du linéaire à baliser lors de l'extension de la déchèterie (© CAPSE France 2017)

6.2.2.4. Suivi et contrôle de l'efficacité des mesures

Plusieurs mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ont été proposées précédemment. Afin de vérifier leur bon respect, un audit et un encadrement écologiques pourront être en place en amont du démarrage des travaux. Ces audits permettront de repérer avec le chef de chantier les secteurs à éviter, les précautions à prendre et vérifier la bonne application des mesures d'intégration écologique proposées.

Avant travaux, un écologue rencontrera le chef de chantier, afin de bien repérer les secteurs à éviter et d'expliquer le contexte écologique de la zone d'emprise. L'écologue pourra éventuellement effectuer des formations aux personnels de chantiers avant le début de travaux afin qu'ils prennent bien connaissance des enjeux et éventuels balisages.

L'écologue aura également les missions suivantes :

- ✓ Contrôle du respect du calendrier des travaux.
- ✓ Vérifier que la zone d'extension a bien été défavorabilisée avant travaux ;
- ✓ Vérifier l'évitement de la zone Sud-Ouest et la mise en place du balisage ;
- ✓ Assurer une sensibilisation de l'ensemble des équipes de chantier et des conducteurs d'engins ;

6.2.3. Evaluation des impacts

6.2.3.1. Sites à enjeux environnementaux

6.2.3.1.1. Espaces d'intérêts hors sites Natura 2000

On recense 7 espaces d'intérêt à proximité du projet d'extension de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts :

- ✓ ZNIEFF de type I n° 9910010863 « Zone humide de l'étang de Canet » ;
- ✓ ZNIEFF de type II n° 910030615 « Plaine de Saint-Estève »
- ✓ ZNIEFF de type II n° 910010862 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire »
- ✓ ENS n° 66-39 « La Têt »
- ✓ ENS n° 66-85 « Etang de Canet et espaces naturels périphériques »
- ✓ ENS n° 66-38 « L'Agly »
- ✓ ZICO LR 20 « Etangs de Canet et de Villeneuve de la Raho et embouchure du Tech »

A l'exception de l'ENS n° 66-39 « La Têt » tous ces sites se situent à plusieurs kilomètres de la zone d'emprise du projet. Plusieurs communes séparent la zone d'étude de ces zonages environnementaux. Ainsi, ces sites sont suffisamment éloignés de la zone d'emprise pour conclure à des enjeux nuls vis-à-vis du projet.

L'Espace Naturel Sensible de la Têt correspond au lit majeur de la Têt, c'est-à-dire l'eau courante elle-même ainsi que les bancs de galets et cordons végétaux situés en bordure du fleuve et immergés lors de crues importantes. Comme bien souvent pour les sites à enjeux environnementaux le périmètre officiel du site ne correspond pas tout à fait aux milieux formant le site en question. Cela s'explique par le fait que des photographies aériennes ou des couches d'occupation du sol (Corine Land Cover par exemple) aient été utilisées pour délimiter les sites. Or ces couches ne sont pas précises à échelle très locale.

Ainsi, le périmètre de l'ENS « La Têt » comprend bien le lit majeur du fleuve mais également une partie des plaines Nord et Sud présentes à proximité. La parcelle d'extension de la déchèterie se trouve ainsi à une quinzaine de mètres seulement du périmètre de l'ENS, qui vient presque au niveau du chemin d'accès à la déchèterie (rappel Figure 5). Pour autant, les travaux seront réalisés durant un seul hiver, seront de petite envergure et aucun engin ne pénétrera dans la parcelle concernée par l'ENS car cette dernière est clôturée. Aucun effluent ne sera émis par l'installation pendant et après les travaux. Les impacts pressentis sur l'ENS de la Têt sont donc faibles.

De manière générale, le projet n'entraînera donc pas d'impact sur les populations faunistiques et les communautés végétales recensées dans les ZNIEFF, ENS et ZICO situés à proximité de la zone d'emprise. L'impact du projet sur ces sites à enjeux environnementaux est donc NUL à FAIBLE.

6.2.3.1.2. Espaces d'intérêts Natura 2000

Deux sites Natura 2000 sont présents à proximité du projet de ZA :

- ✓ La Zone de Protection Spéciale n° FR9112025 « Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire » qui se trouve 5,4 km au Sud-Est ;
- ✓ La Zone Spéciale de Conservation n° FR9101465 « Complexe lagunaire de Canet » qui se trouve à 5,4 km au Sud-Est.

Ces deux sites ont un périmètre confondu et éloigné de plus de 5 km de la zone d'emprise du projet. Aucune espèce animale ou végétale recensée dans un de ces deux sites n'a été trouvée dans la zone d'étude et aucune n'est potentielle car ces espèces sont inféodées aux milieux lagunaires ou de vastes friches agricoles sèches.

Aucune interaction n'a aujourd'hui lieu entre la zone d'étude et ces deux sites et il en sera de même après extension du centre de stockage des déchets verts.

Ainsi l'impact du projet sur les espèces et habitats des sites Natura 2000 est jugé comme NUL.

6.2.3.1.3. SRCE et PNA

Nous avons vu précédemment que le SRCE identifiait la Têt et le Rec de Villelongue comme corridors écologiques aquatiques de la trame bleue. La déchèterie dans sa configuration actuelle n'impact nullement ces deux entités et il en sera de même après réalisation de l'extension qui ne constituera ni une coupure des continuités écologiques ni une source de pollutions ou nuisances perturbant ces milieux.

Ainsi l'impact de l'aire étendue de stockage et de broyage des déchets verts sur le SRCE est jugé comme NUL.

Concernant les Plans Nationaux d'Action présentés précédemment (paragraphe 3.5.2.), seules les chiroptères et éventuellement quelques odonates lorsque de l'eau de pluie stagne au sein de la plate-forme sont des espèces bénéficiant d'un PNA et susceptibles de fréquenter la zone d'emprise du projet. Les chiroptères fréquenteront l'installation de nuit en absence de toute activité et donc de tout impact tandis que les odonates peuvent voler depuis le lit de la Têt et venir se poser sur les végétaux entreposés voir de pondre dans des flaques d'eau. Cependant cela paraît hautement improbable en raison de la préférence de beaucoup d'espèces d'odonates pour l'eau courante et par la capacité de jugement des femelles du caractère favorable d'une pièce d'eau au développement de ses larves. Ce développement étant très long (parfois plus d'une année entière) les femelles odonates ne pondent que dans des pièces d'eau suffisamment importantes pour se prévenir de tout assèchement prématuré du lieu de vie des larves. Les flaques d'eau sont donc très défavorables à cela.

Ainsi l'impact du projet sur les PNA en vigueur à proximité est jugé FAIBLE.

6.2.3.2. Impact sur la faune et la flore

Le Tableau 17 présente la réévaluation des impacts par compartiment suite à l'application des mesures d'atténuation proposées ci-avant.

Tableau 17 : Impacts résiduels du projet sur la faune et la flore en phase travaux

Groupe considéré	Espèce ou entité	Enjeu local de conservation	Mesures d'atténuation	Impact pressenti vis-à-vis du projet
Habitats naturels	Alignements d'arbres	Modéré	E1	Faible
	Peuplements de Cannes de Provence	Faible	-	Faible
	Jardins potagers de subsistance Terrains en friches			

Groupe considéré	Espèce ou entité	Enjeu local de conservation	Mesures d'atténuation	Impact pressenti vis-à-vis du projet	
	Zones rudérales	Faible	-	Positif	
Végétaux	Toutes les espèces inventoriées	Faible	-	Faible	
Oiseaux	Pipit farlouse	Modéré	R1, A1	Faible	
	Chevalier guignette	Modéré	R1	Faible	
	Alouette lulu	Faible	E1, R1, A1	Faible	
	Bergeronnette des ruisseaux Bouscarle de Cetti Buse variable Chardonneret élégant Héron cendré Mésange charbonnière Moineau domestique Pic vert Pinson des arbres Pouillot véloce Rougequeue noir Serin cini Tariet pâtre Troglodyte mignon	Faible	E1, R1, A1	Faible	
	Corniche noire Grand Cormoran Merle noir Pigeon ramier Tourterelle turque	Très faible	E1, R1, A1	Faible	
	Mammifères (hors chiroptères)	Loutre d'Europe	Fort	R1	Faible
		Lapin de garenne	Modéré	E1, R1, A1	Faible
	Chiroptères (espèces potentielles)	Murin de Capaccini Minioptère de Schreibers	Très fort	E1, R1, A1	Faible
		Pipistrelle Pygmée	Modéré		
		Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Sérotine commune	Faible		
	Reptiles et amphibiens	Emyde lépreuse	Très fort	R1	Faible
		Grenouille de Pérez	Fort	R1	Faible
		Tarente de Maurétanie Lézard catalan	Faible	E1, R1, R2	Faible
		Tortue de Floride	Très faible	R1	Faible
Invertébrés	Deux espèces inventoriées	Très faible	E1, R1, A1	Faible	

Au regard des impacts résiduels pressentis comme non significatif, aucune mesure de compensation n'est proposée ici.

6.3. IMPACT DURANT L'EXPLOITATION

L'aire de stockage et de broyage des déchets verts de la commune de Bompas est déjà présente et en activité depuis 2001. Les utilisateurs (particuliers et professionnels) viennent déposer leurs déchets végétaux durant les heures d'ouverture de l'installation, toute l'année durant. Une fois par mois et durant une semaine, un broyeur est présent au sein de la déchèterie et transforme les déchets verts en broyat que plusieurs camions acheminent ensuite dans le centre de compostage du SYDETOM 66. Ce broyeur était présent lors des deux jours d'inventaire et est source d'un bruit suffisamment faible pour ne pas être nuisance (on ne l'entend plus

lorsque l'on s'éloigne de quelques dizaines de mètres de la déchèterie). Ainsi, malgré l'activité de la déchèterie (utilisateurs, broyeur et engin de déplacement des déchets) nous avons observé de nombreuses espèces d'oiseaux à proximité immédiate du centre et même à l'intérieur au beau milieu des tas de végétaux. Cette activité ne présente ainsi actuellement pas une perturbation notable envers la biodiversité animale.

Lorsque l'extension sera réalisée, le seul changement notable pour la faune sera une perte de 0,8 ha de friche herbacée rase et peu diversifiée au niveau de la flore (à condition que la mesure d'évitement soit respectée). Aucune lumière et aucun bâtiment n'est présent et ne sera présent sur la zone.

Les impacts futurs de l'installation seront donc identiques aux impacts actuels et donc négligeables envers la faune autochtone. Aucune autre mesure d'évitement, réduction ou accompagnement n'est donc nécessaire pour que ce projet ait des impacts limités voire inexistant sur les milieux environnants et la vie qui s'y trouve.

ANNEXES

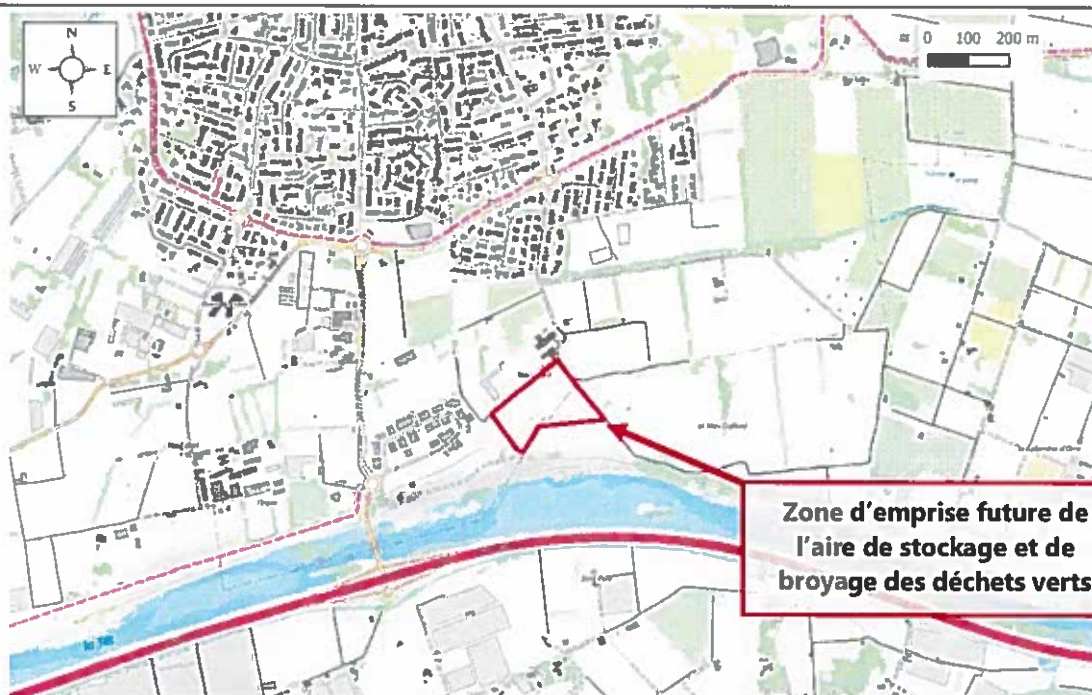
ANNEXE 1 : Fiches descriptives des relevés floristiques



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas
Relevé floristique : Aire de stockage et de broyage des déchets verts
Date : 7 et 8 mars 2017
Période : Journée
Opérateur : Jordan GALLI

Objectif du relevé : Caractériser l'impact du projet d'extension de l'aire de stockage des déchets verts sur la flore
Localisation : Commune de Bompas (66430)





CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas
Relevé floristique : Aire de stockage et de broyage des déchets verts
Date : 7 et 8 mars 2017
Période : Journée
Opérateur : Jordan GALLI

Conditions météorologiques

7 Mars : Vitesse du vent : Nulle / Température : après-midi : 13 °C / Ciel : Couvert ;

8 Mars : Vitesse du vent : Nulle / Température : matin : 12 °C, après-midi : 19 °C / Ciel : Dégagé et ensoleillé.

Tableau de résultats

Nom commun	Nom scientifique	Protection
Abricotier	<i>Prunus armeniaca</i>	Néant
Acanthe à feuilles molles	<i>Acanthus mollis</i>	Néant
Ail blanc	<i>Allium neapolitanum</i>	Néant
Amandier	<i>Prunus dulcis</i>	Néant
Araujia porte-soie	<i>Araujia sericifera</i>	Néant
Arum d'Italie	<i>Arum italicum</i>	Néant
Asperge sauvage	<i>Asparagus acutifolius</i>	Néant
Asphodèle blanc	<i>Asphodelus albus</i>	Néant
Bec de grue à feuilles de cigüe	<i>Erodium cicutarium</i>	Néant
Bec de grue musqué	<i>Erodium moschatum</i>	Néant
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i>	Néant
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	Néant
Capselle bourse à pasteur	<i>Capsella bursa pastoris</i>	Néant
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i>	Néant
Chardon commun	<i>Carduus vulgaris</i>	Néant
Chardon laiteux	<i>Galactites elegans</i>	Néant
Chardon Marie	<i>Silybum marianum</i>	Néant
Ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>	Néant
Cigüe	<i>Conium maculatum</i>	Néant
Coronille glauque	<i>Coronilla valentina subsp. glauca</i>	Néant
Crépis à feuilles de pissenlit	<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i>	Néant
Cyprès toujours vert	<i>Cupressus sempervirens</i>	Néant
Erodium fausse mauve	<i>Erodium malacoides</i>	Néant
Euphorbe de Segulier	<i>Euphorbia seguieriana</i>	Néant
Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	Néant
Fausse roquette	<i>Diploaxis eruroides</i>	Néant
Fenouil	<i>Foeniculum vulgare</i>	Néant
Ficaire	<i>Ficaria verna</i>	Néant
Figuier de Barbarie	<i>Opuntia ficus-indica</i>	Néant
Frêne du Midi	<i>Fraxinus angustifolia</i>	Néant
Fumeterre grimpante	<i>Fumaria capreolata</i>	Néant
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	Néant
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	Néant
Gaillet mou	<i>Galium mollugo</i>	Néant
Géranium à feuille rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	Néant



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas**Relevé floristique :** Aire de stockage et de broyage des déchets verts**Date :** 7 et 8 mars 2017**Période :** Journée**Opérateur :** Jordan GALLI

Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	Néant
Grande Mauve	<i>Malva sylvestris</i>	Néant
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	Introduite, envahissante
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	Néant
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	Néant
Lamier pourpre	<i>(Lamium purpureum var. purpureum</i>	Néant
Lierre arborescent	<i>Hedera helix subsp. Arborea</i>	Néant
Linaira des champs	<i>Linaria arvensis</i>	Néant
Liondent poilu	<i>Leontodon hispidus</i>	Néant
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	Néant
Luzerne naine	<i>Medicago minima</i>	Néant
Maceron	<i>Smyrniolum olusatrum</i>	Néant
Marjolaine sauvage	<i>Origanum vulgare</i>	Néant
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>	Néant
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>	Néant
Molène bouillon blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	Néant
Molène noire	<i>Verbascum nigrum</i>	Néant
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>	Néant
Muscari en grappe	<i>Muscari neglectum</i>	Néant
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	Néant
Olivier sauvage	<i>Olea europea L. subsp. europaea var. sylvestris</i>	Néant
Orge des rats	<i>Hordeum murinum</i>	Néant
Orpin de Nice	<i>Sedum sediforme</i>	Néant
Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>	Néant
Pariétaire officinale	<i>Parietaria officinalis</i>	Néant
Pervenche difforme	<i>Vinca difformis</i>	Néant
Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>	Néant
Pin d'Alep	<i>Pinus halepensis</i>	Néant
Pin noir	<i>Pinus nigra</i>	Néant
Pin pignon	<i>Pinus pinea</i>	Néant
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	Néant
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Néant
Platane	<i>Platanus orientalis</i>	Néant
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	Néant
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Néant
Roquette jaune	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Néant
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	Néant
Scirpe-jonc	<i>Scirpoides holoschoenus</i>	Néant
Scorsonère à feuilles de chausse-trappe	<i>Podospermum laciniatum</i>	Néant
Sénéçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	Néant



Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas
Relevé floristique : Aire de stockage et de broyage des déchets verts
Date : 7 et 8 mars 2017
Période : Journée
Opérateur : Jordan GALLI

Séneçon du Cap	<i>Senecio capensis</i>	Introduite, envahissante
Souci des champs	<i>Calendula arvensis</i>	Néant
Spartier à tiges de jonc	<i>Spartium junceum</i>	Néant
Thuja occidental	<i>Thuja occidentalis</i>	Introduite
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	Néant
Véronique commune	<i>Veronica persica</i>	Néant
Vesce à feuilles étroites	<i>Vicia tenuifolia</i>	Néant
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>	Néant
Yucca	<i>Yucca aloifolia</i>	Introduite, envahissante

Observations

Circonstances particulières et incidents éventuels influençant les résultats :
Néant.

ANNEXE 2 : Fiches descriptives des relevés faunistiques

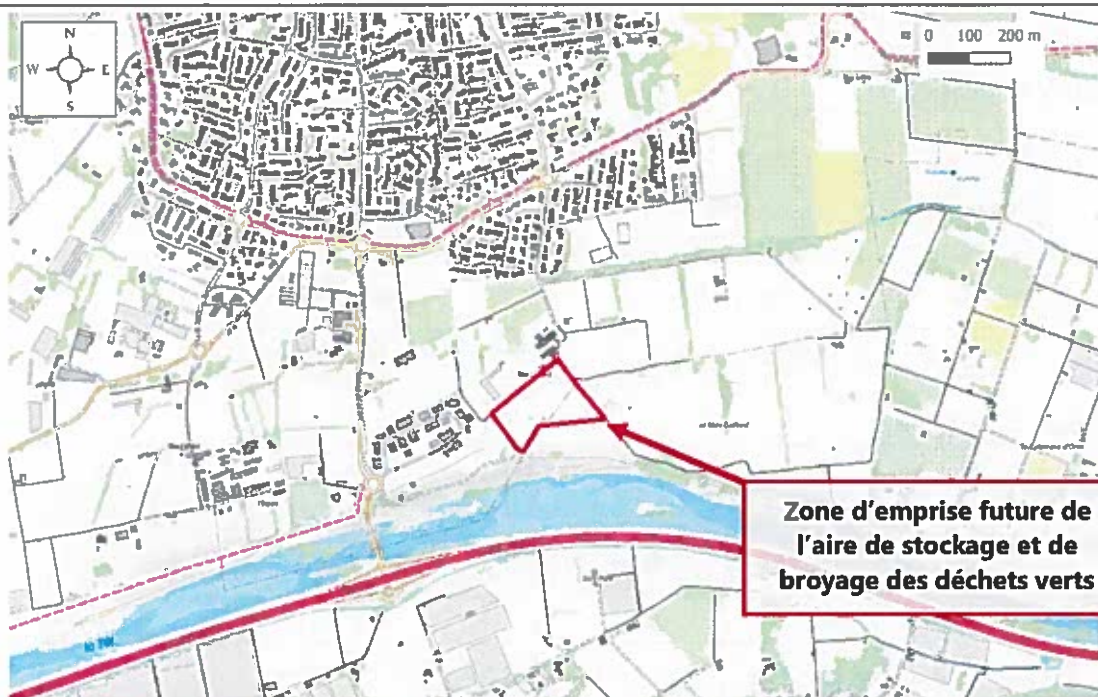


CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas
Relevé floristique : Aire de stockage et de broyage des déchets verts
Date : 7 et 8 mars 2017
Période : Journée
Opérateur : Eric Gaillard - Jordan GALLI

Objectif du relevé : Caractériser l'impact du projet d'extension de l'aire de stockage des déchets verts sur la faune

Localisation : Commune de Bompas (66430)



Zone d'emprise future de l'aire de stockage et de broyage des déchets verts



Relevés faunistiques



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas
Relevé floristique : Aire de stockage et de broyage des déchets verts
Date : 7 et 8 mars 2017
Période : Journée
Opérateur : Eric Gaillard - Jordan GALLI

Conditions météorologiques

7 Mars : Vitesse du vent : Nulle / Température : après-midi : 13 °C / Ciel : Couvert ;

8 Mars : Vitesse du vent : Nulle / Température : matin : 12 °C, après-midi : 19 °C / Ciel : Dégagé et ensoleillé.

Tableau de résultats – Invertébrés

Invertébrés			
Nom commun	Nom scientifique	Protection	Enjeux de conservation LR
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Néant	Non mentionné
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Néant	Non mentionné

Tableaux de résultats – Vertébrés

Oiseaux						
Nom commun	Nom scientifique	Protection				
		DO	Berne	Bonn	National (Oiseaux)	CITES
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		Ann. II		Art. 3	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		Ann. II et III	AEWA [1999] et Ann. II	Art. 3	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Ann. I	Ann. III		Art. 3	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		Ann. II		Art. 3	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		Ann. II		Art. 3	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		Ann. II et III	Ann. II	Art. 3	Ann. A
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Ann. II et III		Art. 3	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		Ann. III	AEWA [1999]	Art. 3	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Ann. II et III		Art. 3	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>				Art. 3	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Ann. II et III		Art. 3	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Ann. III		Art. 3	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Ann. II		Art. 3	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Ann. II et III		Art. 3	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Ann. II et III		Art. 3	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>		Ann. II et III		Art. 3	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Ann. II et III		Art. 3	



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

Etude : Aire de stockage et de broyage des déchets verts à Bompas
Relevé floristique : Aire de stockage et de broyage des déchets verts
Date : 7 et 8 mars 2017
Période : Journée
Opérateur : Eric Gaillard - Jordan GALLI

Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Ann. II/2	Ann. III			
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		Ann. III	AEWA [1999]	Art. 3	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Ann. II/2	Ann. III			
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Ann. II/1 et III/1				
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Ann. II/2	Ann. III			

Mammifères

Nom commun	Nom scientifique	Protection				
		DHFF	Berne	National (Mamm.)	Bonn	CITES
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Ann. II et IV	Ann. II	Art. 2		Ann. A
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>					

Reptiles

Nom commun	Nom scientifique	Statut / Protection		
		DHFF	Berne	National (Reptiles)
Emyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>	Ann. II et IV	Ann. III	Art. 2
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>		Ann. III	Art. 2
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>		Ann. III	Art. 3
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>		Ann. III	Interdiction d'introduction Art. 2 et 3

Amphibiens

Nom commun	Nom scientifique	Statut / Protection		
		DHFF	Berne	National (Amphibiens)
Grenouille de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	Ann. V	Ann. III	Art. 3

Observations

Circonstances particulières et incidents éventuels influençant les résultats :
Néant

